N° 591. — ANNALES DU COMMERCE EXTÉRIEUR.

EXPOSITION UNIVERSELLE
DE LONDRES
En 1851.

PARTICIPATION DE LA FRANCE,
ORGANISATION, MARCHE ADMINISTRATIVE
ET
RÉSULTATS STATISTIQUES DE SON EXPOSITION.



PARIS,
IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE ADMINISTRATIVES
DE PAUL DUPONT,
Rue de Grenelle-Saint-Honoré, 45, hôtel des Fermes;

1852

EXPOSITION UNIVERSELLE DE LONDRES,

EN 1851.

L'Exposition universelle de 1851, dont la pensée est due à la Société Royale des Arts, des Manufactures et du Commerce de Londres, figurera certainement dans l'histoire comme l'un des faits les plus considérables de notre époque, par l'éclat et le retentissement qu'elle a eus comme par l'influence qu'elle devra exercer sur le monde commercial et industriel.

L'objet du présent travail n'est ni de caractériser cette influence ni d'en apprécier la portée ; ce sera la tâche du Jury international, et notamment de la Commission française de ce Jury. On se propose seulement de consigner ici la part qu'a prise à ce grand fait l'industrie française, et de faire succinctement connaître l'appui et le concours que lui a prêtés l'Administration.

Voici l'historique sommaire des faits ; il se divisera naturellement en deux parties, la première ayant trait à l'*organisation* de notre Exposition, dont il pourra être utile plus tard de connaître, dans ses détails, la marche administrative, et la seconde donnant l'exposé statistique des *résultats*.

2e PARTIE. — Résultats.

PIÈCES ANNEXES. (On en trouvera le détail page 31.)

PRÉMIÈRE PARTIE.

ORGANISATION ET MARCHE ADMINISTRATIVE DE L'EXPOSITION.

Premier projet d'Exposition universelle à Londres.

C'est par une ordonnance de S. M. la Reine Victoria, en date du 3 janvier 1850 (1), que le projet d'une Exposition des produits industriels de toutes les nations, à Londres, reçut sa première sanction officielle. En constituant par cette ordonnance la Commission Royale chargée de l'exécution du projet, la Reine d'Angleterre lui donnait pour président S. A. R. le Prince Albert, à qui revient l'honneur d'avoir encouragé et patroné cette grande conception.

Dans le courant de janvier 1850, le Département des Affaires étrangères, en transmettant à celui de l'Agriculture et du Commerce l'ordonnance dont on vient de parler, lui communiquait une lettre par laquelle Lord Normanby, ambassadeur d'Angleterre en France, notifiait au Gouvernement français l'Exposition universelle de 1851. A cette lettre était jointe une circulaire des Commissaires Royaux au *Board of Trade*, fournissant, avec de premières instructions, un aperçu général de la classification qui serait donnée aux produits déclarés admissibles à l'Exposition (2).

Rapport au Président de la République. — Formation de la Commission centrale.

Le Gouvernement français fit bon accueil à ces ouvertures, et, dès le 28 février 1850, le Ministre de l'Agriculture et du Commerce, à la suite d'un rapport au Président de la République (3), prenait un arrêté qui constituait la *Commission centrale pour l'Exposition de Londres* (4), et en nommait président M. le baron Charles Dupin, de l'Institut, ancien président du Jury central de l'Exposition de 1849. Composée d'abord des présidens des diverses sections de ce Jury, la Commission fut complétée par un arrêté du 11 mars, qui y faisait entrer le Directeur des Consulats, le Secrétaire général et les Chefs de Division du Ministère du Commerce. Celui de la Division du commerce extérieur, M. Fleury, recevait la tâche, non moins laborieuse que difficile, d'organiser l'Exposition ; enfin le Secrétaire de la Commission centrale, M. Chemin-Dupontès, était pris parmi les Chefs de bureau de cette division (5).

S. M. la Reine d'Angleterre avait nommé membre de la Commission Royale M. Drouyn de Lhuys, ambassadeur de France en Angleterre. En retour de ce témoignage d'honorable sympathie, le Gouvernement

(1) Voir l'*Annexe* n° 1.

(2) Voir l'*Annexe* n° 2. — Cette classification, qui embrassait dans le principe plus de 70 subdivisions (*Moniteur* du 29 mars 1850), fut grandement simplifiée depuis et ramenée à 30 sections, réparties en 6 grandes classes de produits. Voir, pour cette dernière liste, l'*Annexe* n° 10.

(3) Voir l'*Annexe* n° 3.

(4) Voir l'*Annexe* n° 4. La Commission centrale a tenu, du 1er mars 1850 au 15 avril 1851, 10 séances générales.

(5) Voir les *Annexes* nos 4 et 5.

français nomma membre de la Commission centrale française lord Normanby, ambassadeur d'Angleterre en France.

Mesures prises par la commission centrale.

Le 1er mars, la Commission centrale entrait en fonctions. Après avoir réparti ses attributions et s'être organisée en Comités spéciaux correspondant aux grandes divisions de la Nomenclature anglaise (1), elle débattait et arrêtait les premières mesures pour l'appel et la concentration, à Paris, des produits de nos industriels. Elle décidait, en ce qui touche le choix des produits à exposer à Londres, qu'ils subiraient deux degrés d'examen, l'examen par les jurys départementaux et l'examen définitif par le Jury central, qui prononcerait ainsi sur l'admission ou le rejet des produits centralisés à Paris.

Par suite de ces dispositions, le Ministère du Commerce, deux mois après les premières ouvertures du Cabinet britannique, adressait, les 26 et 27 mars 1850, à toutes nos Chambres de Commerce et des Manufactures, ainsi qu'aux Préfets, deux circulaires (2) transmissives des instructions de la Commission Royale (3), et réglant en outre la marche à suivre par nos industriels pour leur inscription, comme exposans, au Ministère du Commerce, et pour l'examen de leurs produits.

Ce premier appel parut d'abord un peu froidement accueilli : quelques préventions s'étaient répandues dans le public contre l'Exposition ; des fabricans croyaient y voir une sorte d'entreprise conçue et prônée par l'Angleterre en faveur du libre-échange, et ne l'envisageaient par suite qu'avec une certaine défiance.

L'opinion publique, cependant, s'éclaira peu à peu, et l'Administration y contribua puissamment en publiant et en faisant distribuer le chaleureux appel que M. Charles Dupin, président de la Commission centrale, adressait à nos fabricans, à nos manufacturiers, à toute l'industrie française, ainsi qu'un résumé général des informations déjà données à nos exposans (4). Le Ministère faisait connaître, vers la même date, les mesures prises jusque-là dans les principaux pays étrangers en vue de l'Exposition (5). Enfin, il annonçait, dans une nouvelle circulaire (6), que l'admission des produits présentés serait *de droit* pour ceux de nos exposans qui avaient été honorés, dans nos précédentes expositions, de la décoration de la Légion d'honneur ou de la médaille d'or ou d'argent.

Création du Commissariat français à Londres.

En même temps que se réglaient ces mesures spéciales à l'action intérieure, il importait de pourvoir à celle que nous avions à exercer à Londres. Dès le mois de juin, le Ministre du Commerce répondait à ce besoin en créant le Commissariat français, qui devait, ultérieurement, installer son personnel d'administration et de surveillance à Londres. Après s'être concerté sur cet objet avec le Département des Affaires

(1) Voir l'*Annexe* n° 5.
(2) Voir l'*Annexe* n° 6.
(3) Voir l'*Annexe* n° 7.
(4) *Moniteur* du 4 juin 1850.
(5) *Moniteur* du 9 juin 1850, et, ultérieurement, 8 et 13 novembre, 31 décembre, etc.
(6) *Id.* du 21 juillet 1850.

étrangères, il chargeait de cette importante et délicate fonction l'un des membres de la Commission centrale, M. Sallandrouze de Lamornaix (1), nommé à cet effet Commissaire du Gouvernement français, et qui, avant d'être revêtu de ce titre, s'était occupé de l'Exposition avec la Commission Royale et avec son président le Prince Albert, auquel il avait remis un mémoire. Ce dernier travail servit de base aux négociations à suivre à Londres pour toutes les questions relatives aux intérêts de nos exposans, ainsi que pour les opérations pratiques de transport et de réception des marchandises (2).

Communications aux exposans ; — à la Chambre de Commerce de Paris.

A mesure que la Commission anglaise formulait ses avis en résolutions, le Département du Commerce s'empressait de les faire traduire, de les porter à la connaissance du public par la voie du *Moniteur* et des journaux du soir, et souvent même il les faisait imprimer séparément pour les distribuer à nos Chambres de Commerce, et spécialement à celle de Paris. Parmi un grand nombre de dispositions ainsi publiées, on se borne à mentionner les instructions et avis suivans :

Sur le plan du bâtiment de Hyde-Park (3) ;

Sur l'appel fait aux mouleurs et décorateurs étrangers pour l'ornementation du bâtiment (4) ;

Sur le concours ouvert pour le dessin des médailles à distribuer aux exposans (5) ;

Sur les garanties pour la propriété des dessins de fabrique (6) ;

Sur la valeur à déclarer pour les opérations de douane (7), etc., etc.

---

(1) Arrêté du 7 juin, *Moniteur* du 14. Voir, pour la composition du Commissariat français, page 11, note 3.

(2) Voir, entre autres communications du Commissaire général au Ministre du Commerce, le *Moniteur* des 11 décembre 1850; 1er, 11, 17 et 28 janvier ; 17 février ; 5, 6, 19 et 21 mars ; 16, 17, 20, 24 et 28 avril; 4 mai (Discours du prince Albert à l'ouverture de l'Exposition) ; 14 avril ; 22 août; 16 septembre 1851, etc.

(3) *Moniteur* du 17 octobre. D'après l'*Athenæum* du 31 août 1850, le bâtiment de l'Exposition, construit sur les terrains de Hyde-Park, par M. Paxton, avait 1,848 pieds (*a*) de long, sur 408 de large et 66 de haut (*b*) (564 mètres de long sur 124 de large et 20 de haut). La superficie mesurait 21 acres (soit 8 hectares 1/2) et la contenance cubique de tout le bâtiment était de 33 millions de pieds cubes (93,440 mètres cubes). Le nombre de colonnes de fonte qui soutenaient les planchers des galeries ou la toiture était de 3,230; on comptait, en outre, 2,224 arcs-boutans également en fonte ; 34 milles (55 kilom.) de conduites d'eau et 900,000 pieds courans de verre (83,610 m. c.)

Le prix total à forfait pour la construction du bâtiment était, suivant le marché passé avec MM. Fox et Henderson, de 79,800 liv. st. (2 millions 14,950 fr.). Mais, ultérieurement, il devint nécessaire d'établir de nouvelles salles ou compartimens, ce qui accrut naturellement le chiffre du devis primitif. Un article du *Morning-Chronicle*, du 6 octobre 1851, évaluait ce supplément de dépense à 25,000 liv. st. (625,000 fr.). Le bâtiment aurait donc coûté, en total, 2,640,000 fr. Voir, pour les autres dépenses, la *Note* page 28.)

(4) *Moniteur* du 27 octobre.

(5) *Id.* du 17 octobre. Voir aussi *Annexe* 7, page 50. On sait que, dans ce concours, ce fut l'un de nos artistes, M. Hippolyte Bonnardel, qui remporta le 1er prix pour la grande médaille. Son dessin, adopté par MM. les Commissaires Royaux, a été gravé, sous sa direction, par M. Domard. C'est donc à deux de nos compatriotes qu'est due l'exécution de la grande médaille de l'Exposition universelle de 1851.

(6) *Moniteur* du 29 septembre.

(7) *Id.* du 21 novembre.

(*a*) Le pied anglais = 0 mètre 3048.

(*b*) 108 au *transept* (33 m.)

Dépenses pour l'Exposition. — Crédit de 50,000 francs pour 1850.

Pour subvenir aux premières dépenses que devait entraîner l'envoi à Londres d'une partie de la richesse industrielle du pays, le Ministre avait présenté à l'Assemblée nationale, en juillet 1850, un projet de loi portant ouverture d'un crédit de 50,000 francs, applicable à l'exercice 1850. Le crédit, sur le rapport de l'honorable M. Charles Dupin (1), fut voté sans conteste le 8 du même mois. On verra plus loin qu'il ne fut employé sur ce fonds, en 1850, que 12,000 francs. On n'eut en effet à pourvoir, durant cet exercice, qu'aux travaux préparatoires d'écritures et de correspondance.

Inscription des exposans.

Dès le mois de juillet, le Ministre avait prescrit aux Préfets (2) de lui faire connaître, avant le 25 août, le nombre des exposans inscrits et les espaces par eux demandés, renseignemens dont la Commission anglaise réclamait alors le prompt envoi.

Cette prescription, par suite de retards apportés dans les déclarations par plusieurs de nos industriels, ne put être exactement remplie, et le délai dut successivement être reculé aux 31 octobre, 30 novembre et 31 décembre 1850. C'est dans le cours de ces deux derniers mois qu'eurent lieu le plus grand nombre des déclarations complètes et régulières. Le 15 octobre précédent, le Ministère avait envoyé à chaque Préfet tous les bulletins et bordereaux nécessaires tant pour ces inscriptions que pour les opérations ultérieures d'envoi et de retour, dont ils devaient former en quelque sorte les lettres de voiture.

Averti, en outre, que des spéculations illicites semblaient, pour ce qui concernait les envois et la réception des produits à Londres, vouloir exploiter la confiance des exposans, le Ministère prévenait ces tentatives en avertissant le public que nul n'aurait à s'immiscer dans les rapports des exposans avec l'Administration, dont l'entremise était pour eux entièrement gratuite.

Appel des produits de l'Algérie. — Produits des Manufactures nationales ; monnaies, poids, mesures, etc.

Aux yeux du Département du Commerce, la France n'eût pas été complétement représentée à l'Exposition universelle, s'il n'eût appelé à y figurer également les produits déjà variés et remarquables de l'Algérie. En conséquence, le 23 octobre 1850, il invitait le Ministère de la Guerre, dans les attributions duquel rentrent nos Possessions du Nord de l'Afrique, à faire appel à nos producteurs algériens. Cet appel fut entendu, et une magnifique collection, fournie par 68 exposans, fut plus tard envoyée au Palais de Cristal, sous la direction d'un Délégué du Département de la Guerre, M. Edm. Bouvy.

Le Ministre avait en outre reconnu qu'il convenait de faire figurer à l'Exposition de Londres les produits de nos *manufactures nationales* de Sèvres, des Gobelins et de Beauvais, ainsi qu'un spécimen de nos

---

(1) Voir ce rapport au *Moniteur* du 9 juillet 1850, et le texte de la loi à la date du 14.
(2) Circulaire du 29 juillet, *Moniteur* du même jour.

monnaies, poids et mesures métriques. Enfin M. le Président de la Commission centrale s'était concerté avec les divers Départemens ministériels, pour que les produits de l'*Algérie*, nos *plans et cartes hydrographiques* de la Marine, nos *cartes du Dépôt de la Guerre* et des spécimens de l'*Imprimerie Nationale*, trouvassent place à l'Exposition universelle. Des dispositions furent prises dans ces vues qui, toutes, ont reçu leur exécution.

Nombre des exposans primitivement inscrits.

En décembre 1850, le Ministère avait publié un compte-rendu provisoire du nombre des déclarans, par départemens et par industries (1) ; ce nombre s'élevait alors à 2,400. On verra plus loin qu'il se réduisit beaucoup lorsque vint le moment d'effectuer les envois. Au commencement de janvier 1851, le Ministère portait à la connaissance du public les mesures arrêtées par la Commission anglaise pour faciliter les opérations de douane; pour la nouvelle classification et distribution des produits; pour le réglement des délais; il indiquait le nombre alors connu des exposans étrangers, etc., etc. (2).

Notes pour le Catalogue de l'Exposition.

On doit dire un mot ici d'une entreprise qui s'était placée à Londres sous le patronage de la Commission Royale, et qui trouva plus tard sa réalisation : on veut parler du *Catalogue général de l'Exposition*. Dès que le Ministère du Commerce eut nouvelle de ce projet, il s'empressa d'en informer nos exposans et de leur faire connaître les formalités qu'ils avaient à remplir pour l'envoi et l'insertion de leurs notes au Catalogue projeté (3). On reviendra plus loin sur cet objet (4).

Instructions générales.

Enfin, comme les opérations d'envoi à Paris allaient nécessairement commencer, le Ministère réunissait dans un même travail, et distribuait à près de 4.000 exemplaires, des *Instructions générales* pour *l'envoi à Paris* et la réception à Londres des produits de nos exposans (5).

Il devenait urgent, en outre, d'organiser définitivement le personnel et le matériel nécessaires aux opérations, tant de Paris que de Londres, et tout d'abord de déterminer les modes et voies d'expédition et de retour des produits.

Question des Transports et de l'Agence à Londres.

Des offres avaient été faites dans cet objet par les Compagnies du Nord et du Havre, qui, par l'effet naturel de la concurrence, étaient amenées à consentir de fortes réductions dans les prix du transport. La Commission

(1) *Moniteur* du 3 décembre.
(2) *Id.* du 11 janvier 1851.
(3) *Id.* du 28 janvier.
(4) Voir pages 14 et 27.
(5) *Moniteur* du 3 février, *Annexe* n° 8.

centrale ayant adopté le principe de l'unité de voie d'expédition, visita, dans le courant de décembre, les gares des deux chemins de fer, et, après examen de la question, le Ministre conclut, en février 1851, avec la Compagnie du Nord, un traité, à prix réduit, pour le transport de nos produits, de Paris aux quais de Lnodres par Dunkerque. Un vaste local, à la gare de La Chapelle, était mis en outre par la Compagnie à la disposition du Ministère pour la concentration des colis, pour l'examen du Jury central et pour les opérations d'emballage et d'expédition.

D'un autre côté, le Commissaire du Gouvernement négociait, à Londres, avec l'une des maisons officiellement désignées par les Commissaires Royaux pour la réception des produits et leur déclaration en douane, des arrangemens qui furent sanctionnés par le Ministre et aux termes desquels nos produits devaient arriver dans le bâtiment de l'Exposition et en sortir à la fin de cette solennité, par l'intermédiaire de MM. Lightly et Simon, chefs de cette maison (1).

Crédit de 638,000 fr. pour les dépenses de 1851.

Mais, pour mettre ces arrangemens à exécution il fallait un crédit.

Le 27 décembre 1850, le Ministre avait présenté à l'Assemblée nationale un projet de loi portant annulation de 38,000 francs non employés sur le crédit de 50,000 francs dont il a été parlé plus haut, et demande d'un crédit de 488,000 francs.

La commission législative déposa son rapport le 24 janvier 1851 et ajouta au crédit demandé 150,000 francs, savoir : 100,000 pour achat d'échantillons et modèles étrangers destinés au Conservatoire des Arts et Métiers, et 50,000 pour envoi de contre-maîtres et ouvriers à l'Exposition. L'allocation, pour 1851, s'élevait ainsi à 638,000 francs et portait la dépense totale pour l'Exposition, durant les deux exercices, à 650,000 francs. La Commission centrale, lorsque dès le début elle examina cette question, avait cru devoir porter les prévisions à 800,000 francs.

Le crédit de 638,000 francs fut voté le 27 janvier presqu'à l'unanimité (2); le Ministre put alors ratifier les traités passés tant avec la Compagnie du Nord qu'avec l'agence Lightly et Simon, et procéder à l'organisation définitive du double personnel du Commissariat français à Londres et du service de Paris (3).

---

(1) Voir la note page 49.

(2) Voir le Rapport de M. Benoît d'Azy au *Moniteur* du 26 janvier 1851, ainsi que la discussion et le vote de la loi au numéro du 28 du même mois.

(3) Arrêté du 12 février, *Moniteur* du 13. Des arrêtés ultérieurs ont été pris dans le même objet, les 12, 22, 30 et 31 mars 1851. Voici quelle était la composition du Commissariat français de Londres. Placé, comme on l'a dit plus haut, sous la direction de M. Sallandrouze de Lamornaix, auquel fut conféré le titre de Commissaire général, il se composait ainsi : 1° *Service administratif :* 1 chef de bureau agent comptable, M. Pérémé ; 1 secrétaire, 3 rédacteurs ou traducteurs et 5 attachés, plus 2 gardiens de bureau : 2° *Service actif :* 1 inspecteur principal, M. Tresca ; 3 inspecteurs, MM. Rouvin, Roguès et Gromort ; et 1 sous-inspecteur, M. de Bentheim ; enfin 11 surveillans. Les titulaires de ces divers emplois, dont plusieurs avaient d'abord suivi les travaux et opérations à Paris, sont entrés en fonctions à Londres, et ont cessé ces fonctions, à différentes époques, c'est-à-dire eu égard aux besoins comme au degré d'avancement des travaux. Le plus long séjour a été du 1er janvier 1851 au 29 février 1852.

Arrivée des produits des exposans.

Dès la fin de décembre 1850, des colis étaient arrivés au Ministère. Vers le milieu de janvier s'ouvrait le service de la Gare de La Chapelle; le 1er février, il était en pleine activité.

Reconstitution du Jury central.

Le moment était donc venu de commencer l'examen des produits à envoyer. Un arrêté du 30 janvier 1851 (1) reconstitua à cet effet le Jury central de 1849, qui ouvrit sa première séance au Ministère du Commerce le 1er février, sous la présidence de son ancien président, M. le baron Charles Dupin (2); le 4, il s'installait à l'embarcadère du chemin de fer du Nord, où il tint des séances hebdomadaires jusqu'au samedi 5 avril, jour où expirait le dernier délai légal pour la réception des produits.

Négociations suivies à Londres. — Question des espaces, emplacemens et délais.

Pendant ces opérations préparatoires, d'importantes et délicates négociations se poursuivaient à Londres par les soins du Commissariat. Il serait trop long de les énumérer toutes ici; nous nous bornons à mentionner la principale.

L'espace de 100,000 pieds carrés, promis dès le principe à la France dans le bâtiment de Hyde-Park, s'était trouvé, par l'effet de divers arrangemens intérieurs, notablement réduit, et les intérêts de nos exposans étaient, par suite, sensiblement lésés. Les pressantes réclamations de l'Administration française et du Président du Jury central, habilement et énergiquement présentées par notre Commissaire général à Londres, furent écoutées et accueillies par la Commission Royale. L'espace primitivement convenu nous fut restitué en totalité (3); de plus, nous obtînmes qu'il y serait ajouté 50,000 pieds carrés sur mur, ce qui était d'une haute importance pour nos industries des papiers, toiles peintes, stores, vitraux, etc.

Réclamations et objections de nos industriels.

Le jury, toutefois, avait dû voir dans cette circonstance un motif de plus de se montrer sévère dans ses examens (4). De cette sévérité, et plus encore, de la nécessité où il se trouvait de résister à certaines demandes exagérées d'espace dans le Palais de Cristal, naquirent des réclamations, des plaintes, quelques abstentions même, dans le sein de l'industrie de Paris. Mais elles eurent en définitive peu d'écho, et l'action conciliante de l'Administration trouva, en cette circonstance, un utile appui dans le Comité de l'Union parisienne, autour duquel s'étaient groupés environ 400 exposans (5).

D'autres motifs, au reste, que la question des espaces, avaient éveillé les appréhensions et suscité les réclamations de beaucoup de nos expo-

(1) *Moniteur* du 31 janvier 1851.

(2) Voir le compte-rendu de cette séance d'installation au *Moniteur* du 2 février 1851.

(3) Voir, à ce sujet, les avis insérés au *Moniteur* les 6, 19 et 21 mars 1851.

(4) Voir l'avis au *Moniteur du* 6 mars 1851.

(5) Voir, au *Moniteur* du 13 février 1851, le compte-rendu de l'une des séances de ce Comité, enue au Conservatoire des arts et métiers le 5 du même mois.

sans. C'était d'abord la question des *délais*. Fixé primitivement au 31 janvier, le délai pour l'envoi à Paris des colis dut, par suite des lenteurs de plusieurs industriels, être successivement prorogé au 10, au 20, au 26 février; puis au 10 mars, au 25 mars, enfin, par tolérance exceptionnelle, au 5 avril (1).

La ville de Lyon, de son côté, avait fait entendre de vives réclamations au sujet tant des délais, espaces et emplacemens, que de l'envoi, par des marchands de Paris, de tissus de sa fabrique, dont elle revendiquait l'exposition au nom de ses fabricans; elle parlait même de s'abstenir. Les loyales et bienveillantes explications données par le Ministre comme par le Jury central, qui délégua, à cet effet, une Commission spéciale en cette ville (2), ramenèrent aisément les esprits, écartèrent les obstacles, rendirent justice à tous les droits et assurèrent à notre exposition le concours tout entier de la grande industrie lyonnaise.

Garantie des inventions. Bill du Parlement à ce sujet.

Nos exposans réclamaient vivement, en outre, des garanties pour la propriété des inventions. Dès le principe, le Ministère et le Commissaire général s'étaient spécialement occupés de cette question, et en avaient à plusieurs reprises entretenu la Commission royale. Il y fut donné en partie satisfaction par un bill de garantie que le Parlement anglais vota au commencement d'avril et dont le Ministre fit publier la traduction (3).

Tous les retards, toutes les réclamations dont on vient de parler, ainsi que l'irrégularité des envois de pièces faits par la plupart des exposans, avaient considérablement contribué à entraver les opérations d'examen et d'expédition, et accru démesurément le travail de correspondance, tant avec les exposans qu'avec le Commissaire général à Londres. Ces opérations, qu'on croyait pouvoir effectuer en un mois, en prirent en définitive, près de quatre; elles ne furent guère terminées qu'à la fin d'avril, et plusieurs envois en retard eurent lieu encore en mai, et même en juin et juillet.

Et cependant, malgré ces divers obstacles, malgré les difficultés de toute nature que faisaient naître les envois et le contrôle d'un nombre considérable de produits, pour la plupart délicats ou fragiles, venus de tous les points du pays, il est à remarquer, et on le relate ici avec une juste satisfaction, que les opérations d'examen, de réception et d'expédition s'effectuèrent, au milieu d'un concours souvent très grand d'industriels, avec le plus grand ordre, avec la plus grande régularité. Des soins spéciaux avaient d'ailleurs été pris à la gare de La Chapelle, où l'administration fut efficacement secondée, pour la marche des opérations, par la Compagnie du chemin de fer du Nord; un poste de quinze hommes avait aussi, à la demande du Ministère, été chargé de veiller, jour et nuit, sur les produits de nos exposans.

---

(1) Voir, pour les avis touchant les délais, le *Moniteur* des 5 décembre 1850, 3 et 17 janvier, 3 et 14 février, 15, 23 et 26 mars 1851.—Le nombre des réclamans pour délais s'est élevé à environ 900, c'est-à-dire à plus de la moitié de nos exposans.

(2) *Moniteur* des 25 et 26 février 1851.

(3) *Moniteur* du 27 avril 1851. Voir aussi la lettre de M. Digby Wyatt, secrétaire de la Commission Royale, *Moniteur* du 29 septembre 1850.

Les retards dont on vient de parler s'étaient également produits, et avec de plus regrettables résultats, pour l'envoi des notices à insérer dans le *Catalogue*. Malgré les avis réitérés du Ministre et du Jury (1), un tiers seulement de nos exposans fournirent des notes sur leurs produits, notes dont la plupart n'avaient d'ailleurs pas les traductions prescrites, soit en anglais, soit en allemand.

Formation de la Commission française du Jury de Londres.

Nous venons de parcourir la première phase de notre Exposition à Londres, à savoir les *mesures préparatoires*. Il reste, maintenant, à constater les *résultats*. Mais, au préalable, il convient de parler de l'importante mesure qui avait pour objet d'établir et d'apprécier ces résultats, à savoir la formation de la *Commission française du Jury international de Londres*, chargée d'aller, sous la présidence de M. le baron Charles Dupin, étudier l'Exposition, défendre les droits et les intérêts de nos exposans dans le sein des jurys mixtes de Londres comme dans le Jury général des présidens (*chairmen*), qui devait décerner les récompenses aux exposans; enfin, de rendre compte au Gouvernement français, dans un rapport d'ensemble, délibéré par tous ses membres, des progrès de l'industrie des nations concurrentes, attestés par l'Exposition ; et aussi de présenter ses vues sur les moyens de perfectionnement suggérés par ce parallèle.

C'était la tâche qu'avait assignée l'arrêté du 28 février 1850 (voir page 6) à la Commission centrale, qui se fondit dans celle du Jury. Par l'arrêté du 7 avril 1851, dont on vient de citer les termes, et par divers autres arrêtés supplémentaires (2), le Ministre de l'Agriculture et du Commerce pourvut à la nomination des 34 Commissaires français correspondant aux 34 sections et sous-sections de la classification anglaise, et leur adjoignit 18 suppléans, tant titulaires qu'adjoints. Le nombre total des Commissaires représentant officiellement notre industrie à Londres s'élevait ainsi à 52. Nul pays, après l'Angleterre, n'y avait obtenu une aussi puissante représentation.

L'*Annexe* (pages 60 et 61) fait voir à quel choix d'hommes honorables et célèbres par le savoir et l'expérience avaient été confiées les fonctions de Jurés. Celles de Secrétaires, non moins importantes que laborieuses, furent partagées par MM. Payen, de l'Institut, et Hervé de Kergorlay, membre de la Société nationale d'agriculture.

Jury mixte international de Londres.

Le nombre total des membres du Jury mixte international était de 314 (3), dont moitié Anglais, moitié étrangers. Sur ce total, nos 34 jurés titulaires formaient une proportion de près de 11 p. 0/0, ce qui était

---

(1) Voir, pour le catalogue, les avis au *Moniteur* des 17 octobre 1850, 3 février, 10 mars, 1er et 9 avril 1851.

(2) Voir le *Moniteur* des 8 et 12 avril, 9, 11 et 12 mai 1851 et, pour la liste, l'*Annexe* n° 9.

(3) Voir le tableau de répartition par pays des 314 membres du jury international, *Annexe* n° 10, ainsi que les *Instructions de la Commission Royale d'Angleterre concernant le mode de procéder des Jurys*, *Annexe* n° 11.

On trouvera en outre au *Moniteur* du 7 mai 1851 la liste nominative des *Jurés anglais*.

sensiblement supérieur au chiffre que nous assignait le nombre proportionnel de nos exposans. On a vu, en effet, que ce nombre ne formait qu'un peu plus de 9 1/2 p. 0/0 du total des exposans de tous pays. On remarquera, plus loin, que notre part dans les récompenses a été plus considérable encore; bornons-nous à rappeler ici que la Commission française et en particulier son président, M. le baron Charles Dupin, furent constamment à Londres l'objet des distinctions les plus honorables, et que, dans toutes les négociations suivies de concert avec les représentans des autres états, la juste influence de notre pays a toujours prévalu. Dans le conseil des *Chairmen*, formé des 30 Présidens des 30 jurys spéciaux, 4 présidences avaient été attribuées à la France (1); l'hôtel du Commissariat français (2) était devenu le centre de réunion des Commissaires étrangers (3), et notre langue est celle qu'ils avaient adoptée pour toutes les délibérations et négociations officielles ; enfin, notre Consul général, M. Cochelet, avait été choisi par la Commission Royale comme l'un des Commissaires pour la surveillance du placement des objets dans le Palais de Cristal, et aussi pour la rédaction du Catalogue officiel de l'Exposition.

Réunions et travaux à Londres de la Commission française.

Le 8 mai 1851, la Commission française du Jury de Londres, réunie pour la première fois à Paris, avait reçu du Ministre de l'Agriculture et du Commerce les instructions que nécessitait l'importante mission qu'elle allait remplir. Le 13 du même mois, elle se trouvait, presque tout entière, réunie à Londres, où elle tenait sa première séance à l'hôtel du Commissariat, sous la présidence de M. Charles Dupin. Ses réunions successives se prolongèrent jusqu'en juillet, et, tout le temps qu'elles eurent lieu, le Ministère du Commerce fut, avec le plus grand soin, tenu au courant des travaux de la Commission, par l'envoi des procès-verbaux et par les autres et fréquentes communications du président, M. Charles Dupin, qui, avec ses collègues, sut si dignement représenter et défendre, dans les Jurys, les droits et les intérêts de l'industrie française.

Organisation du service de surveillance à l'Exposition.

Nous n'avons pas à rendre compte ici de l'organisation de notre Exposition dans le Palais de Cristal, œuvre qui incomba naturellement à notre Commissariat. Disons seulement que toutes les mesures avaient été prises par l'administration française pour que les soins les plus efficaces, la surveillance la plus active (4) vinssent en toute circonstance protéger et sauvegarder les intérêts de nos exposans, auxquels avaient d'ailleurs été épargnées, on l'a vu plus haut, toutes dépenses autres

---

(1) Savoir : MM. Charles Dupin (génie maritime), général Poncelet (mécanique industrielle), Dumas (produits chimiques), duc de Luynes (orfévrerie).

(2) Il avait été loué à cet effet, par le Ministère du Commerce, et était situé dans le *West-End* de Londres, 12 *a George street, Hanover square*.

(3) Voir la liste de ces Commissaires au *Moniteur* du 3 avril 1851.

(4) Indépendamment de celle qu'était appelé à exercer le service de surveillance organisé par notre Commissariat, une brigade d'agens du service de sûreté avait été, par les soins du Gouvernement, envoyée à Londres dès l'ouverture de l'Exposition.

que celles résultant d'arrangemens particuliers tels que montage de vitrines, estrades ou montres (1). Un avis spécial les avait informés de l'époque à laquelle ils pourraient se rendre à Londres pour surveiller eux-mêmes, au besoin, leurs déballages (2). Le Commissariat général a pris soin, en outre, de leur faire parvenir des avis individuels, tant à l'arrivée des colis à Londres qu'au départ de cette ville.

Envoi de contre-maîtres et d'ouvriers par les Villes manufacturières. — Envoi de la Ville de Paris.

De tout ce qui concerne l'organisation administrative de l'Exposition, il reste à mentionner un objet fort important : ce sont les mesures prises pour l'*envoi* prescrit, on l'a dit plus haut, par la loi du 27 janvier 1851, *des ouvriers et contre-maîtres* à l'Exposition de Londres. Dès le 25 avril 1851, le Ministère avait, dans ce but, fait appel, par une circulaire (3), à toutes nos Chambres de commerce et des manufactures. Il leur annonçait que l'Etat, pour les aider à effectuer ces envois, mettrait à leur disposition une certaine somme prise sur le fonds spécial de 50,000 fr.

A cet appel, 52 chambres ont répondu et ont envoyé 181 ouvriers ou contre-maîtres appartenant aux diverses industries. Nos écoles et manufactures nationales (4) y ont ajouté 16 chefs ou sous-chefs d'atelier; enfin, quelques grands établissemens industriels ont obtenu aussi le concours de l'Etat pour l'envoi de 7 contre-maîtres. Total, 204 (5).

De son côté, prenant l'initiative, le département de la Seine avait voté, dès le mois de mars 1851, pour l'envoi d'ouvriers parisiens à Londres, un fonds de 10,000 fr. auquel la Chambre de Commerce de Paris avait ajouté 20,000 fr. Paris put ainsi envoyer, sur les choix et désignations d'une commission mixte (6), 84 ouvriers, ce qui, en comprenant 8 ouvriers envoyés par Calais sans subside par l'Etat, élève à 296 le total général des contre-maîtres et ouvriers de tous métiers officiellement envoyés par l'industrie française à l'Exposition universelle de 1851. On parlera plus loin (voir p. 26), au chapitre *Résultats*, des travaux fournis par ces délégués spéciaux des ateliers et des fabriques. Une instruction générale, remise au départ à chacun d'eux, les informait qu'ils trouveraient à Londres les conseils et la direction du Jury français, ainsi que les informations et le concours du Commissariat, point central de réunion de nos jurés et de nos délégués (7).

---

(1) Voir les instructions précitées, *Annexe* n° 8.
(2) Voir le *Moniteur* du 20 avril 1851.
(3) Voir le *Moniteur* du 27 avril et *Annexe* n° 12.
(4) Ecoles d'Aix, Angers et Châlons.—Manufactures des Gobelins, Sèvres et Beauvais.
(5) Voir la liste des Chambres qui ont envoyé des ouvriers et des contremaîtres à Londres, *Annexe* n° 14.
(6) Voir, pour la composition de cette Commission, le *Moniteur* du 2 avril 1851.
(7) Voir *Annexe* n° 13.

DEUXIÈME PARTIE.

RÉSULTATS.

Il ne s'agit point ici, on l'a déjà dit, d'apprécier au point de vue de leurs mérites industriels et de leur portée économique les résultats de notre Exposition à Londres; il s'agit seulement de résumer la statistique des faits, et l'on va d'abord présenter celle de nos exposans, telle qu'elle ressort des listes tenues au Ministère et du Catalogue général de l'Exposition publié à Londres. Plus loin, on donnera le chiffre des récompenses obtenues tant par nos exposans que par ceux des pays étrangers.

Statistique des exposans français.

Ainsi qu'il a été dit plus haut, il s'était inscrit, à la date du 31 décembre 1850, plus de 2,400 personnes ayant exprimé l'intention d'exposer.

Par l'effet, soit de refus des jurys départementaux, soit d'abstentions, soit de retards, soit aussi de quelques groupemens d'industriels sous une même dénomination ou raison sociale, ce nombre s'est ultérieurement réduit, pour la France, à 1,842 exposans, *ayant donné suite à leur déclaration d'envoi.*

Sur ces 1,842 exposans, le Jury central, par suite de l'examen définitif des produits à la gare de La Chapelle (1) a écarté 150 exposans.

La France continentale a donc compté, en tout, 1,692 exposans effectifs à Londres. L'Algérie, comme on l'a fait connaître (pag. 9), a ajouté à ce nombre 68 exposans, ce qui donne un total général de 1,760, soit, par comparaison avec le nombre total des exposans de tous pays, qu'on estime avoir été d'environ 18,000, un peu plus de 9 1/2 p. 0/0.

Paris, sur ce chiffre de 1,760 exposans, a figuré pour près de 1,000; les départemens, pour près de 700; l'Algérie a fourni le reste (2).

Opérations d'envoi des produits.

Voici un aperçu des opérations d'envoi effectuées pour ces 1,760 exposans:

Ouvertes le 18 février 1851 à la gare de La Chapelle-Saint-Denis

---

(1) Pour quelques villes comme Lyon, Lille, etc., l'examen s'est fait dans la localité même, par l'entremise de commissions déléguées par le Jury central. Voir, pour ce qui concerne Lyon en particulier, le *Moniteur* des 25 et 26 février 1851.

(2) Les listes des exposans français ont été réunies dans une publication spéciale qui a été envoyée par le Ministère aux Chambres de Commerce, aux Préfets, etc. Elles ont de plus été successivement publiées au *Moniteur*, 1° par ordre alphabétique, 2° par sections, 3° par départemens. Voir les numéros des 21 juillet, 15 octobre et 10 novembre 1851.

(chemin de fer du Nord), les opérations d'envoi se sont closes le 26 juillet suivant.

Le nombre des colis expédiés s'est élevé à 3,518. Ils ont presque tous été concentrés au lieu d'expédition générale, c'est-à-dire à la gare de La Chapelle-Saint-Denis. Quelques envois seulement ont eu lieu par le Havre et Boulogne, ou directement de Lille, Saint-Omer, etc., sur Dunkerque.

Le *poids* total des envois de toute origine a été de 730 tonnes de 1,000 kilogrammes, soit d'environ 208 kilogrammes par colis.

Le *transport* s'est effectué au moyen de 74 départs de la gare de La Chapelle, et de 31 traversées des vapeurs de Dunkerque à Londres.

Enfin, la *valeur* représentée par cette masse de marchandises s'est élevée, autant qu'il a été possible de l'apprécier, à environ 6 millions de francs (1).

Sur nos 1,760 exposans, 528 avaient été honorés de la médaille d'or ou d'argent (2) dans nos précédentes expositions. Aussi peut-on dire que presque tous nos grands noms industriels, presque tous les hommes qui ont honoré la France dans les arts et les sciences appliqués et dans la manufacture, ont figuré à l'Exposition universelle de 1851.

Catégories des exposans. Divisions industrielles.

Des 30 classes ou divisions générales entre lesquelles la nomenclature anglaise avait divisé l'Exposition (3), celles qui comptaient le plus de nos exposans étaient l'industrie des *tissus* d'abord; ensuite les *instrumens de précision*, les *produits chimiques*, puis les *objets d'art*, etc. Dans le Palais de Cristal, où, comme on le sait, chaque nation exposante avait son compartiment, ou plutôt son quartier, les 30 divisions industrielles dont on vient de parler se trouvaient, pour chaque pays, groupées en 6 grandes sections établies par la Commission Royale d'Angleterre. En voici la nomenclature avec le nombre d'exposans que nous comptions pour chacune d'elles :

1re Section (4 classes).	— *Produits bruts*...........	303
2e — (5 —).	— *Machines et Instrumens*. .	335
3e — (10 —).	— *Fils et Tissus*...........	588
4e — (5 —).	— *Métaux précieux, Verrerie et Céramique*..........	196
5e — (4 —).	— *Ouvrages divers*.........	189
6e — (1 —).	— *Beaux-arts*...............	149
		1,760

Nombre d'exposans par pays.

En se reportant au tableau (pages 22 et 23), on verra comment se trouvaient répartis nos 1,760 exposans entre les diverses spécialités

(1) Non compris les produits de nos Manufactures nationales, ceux de l'Algérie, ainsi que beaucoup d'articles ou objets d'art et de prix qui ont été portés par les Exposans eux-mêmes; on citera entre autres la statue de M. Pradier, certains groupes de M. Etex, et l'envoi exceptionnel de M. Lemonnier, évalué à plus d'un million (Bijoux et Parures destinés à la Reine d'Espagne).

(2) Savoir : 179 Médailles d'or et 349 Médailles d'argent.

(3) Voir l'*Annexe* précitée n° 9.

d'industrie ressortissant à ces sections. Voici un relevé comparatif des exposans de tous pays, tel qu'on a pu l'établir d'après le Catalogue de Londres (1) avec le nombre de jurés attribué à chaque nation :

	NOMBRE DES EXPOSANS.	NOMBRE DES JURÉS.
1. Angleterre et ses Possessions	9,734	157
2. France et Algérie	1,760	34
3. Belgique	512	16
4. Zollverein	(2) 1,364	24
5. Pays-Bas	114	1
6. Suède, Norwége et Danemarck	106	3
7. Russie	384	7
8. Hambourg, Lubeck, Hanovre	148	2
9. Suisse	270	8
10. Autriche	746	17
11. Etats-Sardes	92	3
12. Etats d'Italie	148	5
13. Espagne	289	4
14. Portugal et Madère	(3)	2
15. Turquie, Egypte et Tunis	(3)	5
16. Grèce	61	1
17. Perse	9	»
18. Chine et Océanie	36	»
19. Etats-Unis	557	23
20. Autres pays d'Amérique	15	2
TOTAL	(4) 18,000	314

Rapprochemens comparatifs.

De curieuses remarques ressortent de l'examen du tableau ci-dessus. L'Angleterre à elle seule, comme on devait d'ailleurs s'y attendre, compte plus de la moitié des exposans ; la France, après elle, est le pays qui en a le plus ; à elles deux, ces nations comptaient près de 11,500 exposans, soit presque les 2/3 du total ; puis viennent, pour l'Europe, le groupe des états allemands, l'Autriche, la Belgique et la Russie. Le reste a peu d'importance. Le Nord de l'Europe, moins l'Angleterre et la France (c'est-à-dire les pays compris sous les n°s 3 à 8 inclus), donnent 2,628 exposans, tandis que les Etats du Centre et du Midi européens atteignent à peine le chiffre de 1,600. Il est remarquable toutefois que la Suisse, dont la population n'atteint pas 3 millions d'habitans, compte presque autant d'exposans que l'Espagne, et près du double de tous les Etats

(1) Les renseignemens empruntés aux Catalogues étrangers sont loin, pour la plupart, d'être complets et certains, et l'on ne donne le relevé ci-après, quant au nombre des Exposans étrangers, que comme approximatif.

(2) Prusse, 310; Saxe Royale, 188; Wurtemberg, 110; Bavière, 93; Grand-Duché de Hesse, 81, etc.

(3) Le Catalogue énumère les produits ou groupes de produits, mais non le nombre des exposans de ces pays.

(4) *Par approximation*, ainsi qu'il a été dit plus haut. Les chiffres donnés ci-dessus ne forment ensemble que 16,345; le reste serait fourni par les pays laissés en blanc, ou appartiendrait à diverses origines non spécifiées.

d'Italie; il faut aussi remarquer que les Etats-Unis figurent pour un chiffre assez considérable, eu égard à leur éloignement du lieu de concours : le nombre de leurs exposans dépasse de beaucoup celui de la Russie et se tient au-dessus aussi de celui de la Belgique.

Nombre d'exposans par départemens.

Les départemens français qui ont le plus fourni d'exposans (1) se classent dans l'ordre ci-après :

Seine (Paris)	990
Rhône (Lyon principalement)	83
Nord (Lille, Valenciennes, Roubaix, etc.)	62
Marne (Châlons, Reims, etc.)	44
Haut et Bas-Rhin (Mulhouse, Sainte-Marie, etc.)	43
Seine-Inférieure (Rouen, Elbeuf, etc.)	34
Gard (Nîmes, Alais, etc.)	27
Loire-Inférieure (Nantes, etc.)	26
Ardennes (Sedan, etc.)	22
Oise (Beauvais, etc.)	18
Aisne (Saint-Quentin, etc.)	17
Loire (Saint-Etienne, Roanne, etc.)	17
Gironde (Bordeaux, etc.)	14
Pas-de-Calais (Saint-Pierre, Saint-Omer, etc.)	13

Récompenses décernées par le Jury international.

Nous arrivons maintenant au point le plus important, au *résultat* réel, c'est-à-dire aux *récompenses* obtenues par l'industrie française dans ce vaste concours de toutes les industries du globe.

On sait déjà combien a été glorieuse la part de la France. En nous référant, sur cet objet, aux éloquens discours dans lesquels M. le Président de la République, lors de la distribution des médailles à nos exposans, ainsi que M. de Casabianca, alors Ministre du Commerce, et M. le baron Ch. Dupin, président du jury, ont si dignement apprécié le succès de notre industrie à l'Exposition universelle (2), nous n'aurons à le constater ici que par le simple exposé comparatif des chiffres. C'est l'objet du tableau suivant, qui met en regard les données relatives aux principaux pays.

Ce Tableau, qui a figuré au *Moniteur* du 19 novembre 1851, est extrait des volumes de listes publiés par le Département du Commerce (3).

---

(1) On compte 76 Départemens ayant eu des Exposans; 10 se sont abstenus. On se réfère pour de plus amples détails, touchant la *Statistique de nos Exposans*, au volume de listes qu'a publié le Ministère de l'Agriculture et du Commerce. Voir la *Note* p. 17.

(2) Solennité du 25 novembre 1851. Voir le *Moniteur du* 26 et *Annexe* n° 16.

(3) Les listes des récompenses ont été, dès leur envoi de Londres, qui a eu lieu le 15 octobre 1851, publiées au *Moniteur* des 16, 17 et 18 octobre, et ont été l'objet de divers *errata* dans les numéros des 30 octobre; 4, 8, 13, 19, 20 et 23 novembre; 6, 10 et 28 novembre 1851; 9 mars et 27 avril 1852.

TABLEAU COMPARATIF

DES RÉCOMPENSES

DÉCERNÉES PAR LE JURY MIXTE INTERNATIONAL

AUX EXPOSANS DES PAYS CI-APRÈS :

ANGLETERRE, FRANCE, ÉTATS-UNIS, ZOLLVEREIN, AUTRICHE, BELGIQUE,

RUSSIE, SUISSE ET AUTRES PAYS.

SECTIONS.	CLASSES.	SECTIONS.	Nombre des exposans français.	MÉDAILLES DE CONSEIL (1). France.	Angleterre.	États-Unis.	Zollverein.	Autriche.	Belgique.	Russie.	Suisse.	Autres pays.	TOTAL.	MÉDA[ILLES] France.	Angleterre.	États-Unis.
A. PRODUITS BRUTS	1	Mines et Carrières, Produits minéraux et métallurgiques..................	43	2	2	»	2	1	»	»	»	»	7	10	26	4
	2	Produits chimiques et pharmaceutiques, Produits chimiques en général......	64	2	1	»	»	»	»	»	»	1	4	20	38	1
	3	Substances employées c^e alimentation	77	4	1	1	»	»	»	»	»	»	6	19	34	13
	4	Matières végétales et animales employées dans les manufactures, comme instrumens ou pour l'ornementation.......	119	3	2	»	»	»	»	»	»	»	5	50	29	20
B. MACHINES.	5	Machines d'emploi direct. — Voitures, Mécanisme naval et Chemins de fer. A. Sous-Jury pour les voitures....	22	1	4	»	»	»	1	»	»	»	6	10	65	2
	6	Machines et Outils pour manufactures.	75	4	15	1	2	»	»	»	»	»	22	24	51	7
	7	Systèmes applicables à la mécanique, au génie civil, à l'architecture et aux bâtimens,........................	10	»	3	»	»	»	»	»	»	»	3	2	17	1
	8	Génie militaire et Architecture navale, Construction, Armement, Equipement	34	3	5	»	»	1	»	»	»	»	9	17	45	1
	9	Machines et Instrumens d'agriculture et d'horticulture.........................	14	»	4	1	»	»	»	»	»	»	5	3	29	1
	10	Instrumens de mathématiques et de physique, Appareils divers comprenant les procédés résultant de leur emploi —Instrumens de musique, d'horlogerie et de chirurgie....... A. Sous-Jury pour les instrumens de musique.................... B. Sous-Jury pour les instrumens de chirurgie..................	180	14	20	1	3	»	»	»	2	3	43	41	93	12
C. PRODUITS MANUFACTURÉS.	11	Tissus et fils de coton............	24	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	8	16	2
	12	Etoffes de laine et Laine filée.........	105	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	34	72	1
	13	Soieries et Velours..................	83	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	49	31	»
	14	Tissus et Produits de lin et de chanvre	26	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	8	22	»
	15	Tissus mélangés comprenant les châles	27	1	»	»	»	»	»	»	»	»	1	13	27	1
	16	Cuirs comprenant la sellerie et les harnais, les peaux, les fourrures, les plumes, les poils et crins..........	65	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	26	43	5
	17	Papeterie, Imprimerie, Reliure.......	102	»	»	»	»	1	»	»	»	»	1	25	34	2
	18	Objets tissés, filés, feutrés, foulés, c^e spécimen d'impression ou de teinture	25	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	17	18	»
	19	Tapisserie, Tapis, Moquettes, Dentelles, Broderie, Articles et Ouvrages de fantaisie....................	61	1	1	»	»	»	»	»	»	»	2	26	55	1
	20	Objets d'habillement confectionnés....	70	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	26	46	3
D. OUVRAGES EN MÉTAUX, VERRERIE ET CÉRAMIQUE,	21	Coutellerie et Taillanderie............	14	»	1	»	»	»	»	»	»	»	1	8	62	3
	22	Fers et Quincaillerie en général comprenant la serrurerie...............	82	4	5	»	2	»	1	»	»	»	12	35	200	8
	23	Ouvrages en métaux précieux, Joaillerie, Bijouterie et tous les objets de luxe non désignés dans les autres sections	50	6	6	»	3	»	»	1	»	»	16	31	14	»
	24	Verre.................................	20	1	»	»	»	»	»	»	»	»	1	8	17	1
	25	Produits céramiques, Faïence, Porcelaine, Poterie, etc...............	30	1	1	»	»	»	»	»	»	»	2	6	12	»
E. OUVRAGES DIVERS	26	Décors, Meubles, Ameublement, Papier de tenture, Papier mâché et Articles divers	67	4	»	»	»	1	»	»	»	»	5	21	23	»
	27	Substances minérales manufacturées employées dans le bâtiment et le décor, telles que: Marbre, Ardoises, Porphyre, Ciment, Pierres artificielles, etc	26	»	2	1	»	»	»	1	»	1	4	10	48	»
	28	Substances végétales et minérales manufacturées, mais ni tissées ni feutrées	20	»	2	»	»	»	»	»	»	»	3	12	26	5
	29	Produits de madufactures diverses et Petits ouvrages	76	2	»	»	»	»	»	»	»	»	2	33	45	5
F. BEAUX ARTS	30	Sculptures, Modèles, Plastique, Mosaïques, Emaux........................	149	1	2	»	1	»	»	»	»	»	4	29	27	1
				(4) 2	(5) 2	»	»	»	»	»	»	(6) 4	8	»	»	»
		TOTAUX....................	1760	56 (7)	79	5	13	4	2	2	2	9	172	622	1265	100

(1) *Council-medals*, dites *grandes médailles*.
(2) *Prize-medals*, dites *médailles de 2e classe*.
(3) La *Mention honorable* n'avait pas de médaille. Elle ne consistait que dans l'inscription sur l'*Award book*.

(4) A la Chambre de commerce de Lyon et au [Mi]nistère de la guerre (pour l'Algérie).
(5) A S. A. R. le Prince Albert et à la Compag[nie] des Indes.

PRIX (2).				MENTIONS HONORABLES. (3)										TOTAL DES RÉCOMPENSES.										RAPPEL DES NUMÉROS des classes.
Russie.	Suisse.	Autres pays.	TOTAL.	France.	Angleterre.	États-Unis.	Zollverein.	Autriche.	Belgique.	Russie.	Suisse.	Autres pays.	TOTAL.	France.	Angleterre.	États-Unis.	Zollverein.	Autriche.	Belgique.	Russie.	Suisse.	Autres pays.	TOTAL GÉNÉRAL.	
3	1	10	83	10	32	2	11	11	7	3	1	18	95	22	60	6	25	19	17	6	2	28	185	1
2	»	5	91	9	33	1	10	9	2	1	»	7	72	31	72	2	28	14	4	3	»	13	167	2
8	1	50	129	22	23	9	6	4	6	11	1	46	128	45	58	23	7	6	7	19	2	96	263	3
10	»	108	251	64	44	9	32	11	18	28	»	164	370	117	75	29	43	24	28	38	»	272	626	4
»	»	2	84	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	11	69	2	1	1	4	»	»	2	90	5
»	1	1	91	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	28	66	8	6	1	2	»	1	1	113	6
»	2	11	33	»	6	»	»	»	»	»	2	»	8	2	26	1	»	»	»	»	4	11	44	7
»	1	2	74	3	8	3	4	2	4	»	1	1	26	23	58	4	4	3	12	»	2	3	109	8
»	»	1	38	»	1	»	»	»	»	»	»	»	1	3	34	2	»	»	4	»	»	1	44	9
1	12	10	197	34	35	4	18	9	3	1	11	12	127	89	148	17	41	12	8	2	25	25	367	10
»	7	1	41	»	5	»	2	»	1	»	2	»	10	8	21	2	7	1	2	»	9	1	51	11
6	»	3	158	6	14	1	»	2	1	»	»	2	26	40	86	2	33	7	5	6	»	5	184	12
3	17	10	125	18	7	»	10	10	»	5	10	3	63	67	38	»	17	18	»	8	27	13	188	13
1	»	1	46	5	29	»	7	2	9	3	1	5	61	13	51	»	13	3	16	4	1	6	107	14
1	»	»	61	9	15	»	10	4	1	»	»	1	40	23	42	1	19	10	5	1	»	1	102	15
3	1	5	95	13	39	1	8	1	4	1	1	5	73	39	82	6	15	2	8	4	2	10	168	16
1	»	9	89	22	20	6	17	2	4	»	»	6	77	47	54	8	30	6	6	1	»	15	167	17
»	3	»	42	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	17	18	»	2	2	»	»	3	»	42	18
»	10	9	129	15	37	1	11	3	5	»	3	10	85	42	93	2	20	4	23	»	13	19	216	19
3	2	4	101	16	45	3	3	3	2	3	2	11	88	42	91	6	12	10	3	6	4	15	189	20
2	1	4	89	4	49	1	5	10	1	»	2	13	85	12	112	4	11	13	1	2	3	17	175	21
3	1	8	297	43	105	1	24	7	6	1	»	18	205	82	310	9	51	15	16	4	1	26	514	22
1	4	6	63	7	28	»	»	1	»	»	2	13	51	44	48	»	8	2	1	2	6	19	130	23
»	1	1	32	2	15	»	5	6	2	1	»	4	35	11	32	1	6	9	2	1	1	5	68	24
1	»	3	29	6	13	»	4	2	»	»	1	1	27	13	26	»	9	4	»	1	1	4	58	25
3	»	10	70	14	29	1	4	4	3	»	2	10	67	40	52	1	8	10	6	3	2	20	142	26
3	»	13	80	19	39	2	5	6	7	»	»	19	97	29	89	3	7	8	9	4	»	32	181	27
1	4	16	79	3	6	2	»	»	1	»	1	2	15	15	34	7	6	5	5	1	5	19	97	28
3	1	22	141	15	27	»	10	6	»	1	»	15	74	50	72	5	28	17	3	4	1	37	217	29
1	»	3	83	13	41	»	13	4	4	2	1	9	87	43	70	1	25	10	9	3	1	12	174	30
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	2	»	»	»	»	»	»	4	8	
60	70	328	2921	372	745	47	219	119	91	61	44	395	2093	1050	2089	152	482	236	206	123	116	732	5186	

) Aux gouvernemens de Turquie, d'Egypte, de
is et d'Espagne.

) Ce chiffre représente le nombre des expo-
s qui ont reçu la médaille de Conseil. L'un d'eux, M. Barbedienne, a été nommé dans deux sections, la 22e et la 26e. En fait, la France a donc obtenu 57 nominations pour la grande médaille.

Rapprochemens comparatifs des récompenses.

Du tableau qui précède ressortent les résultats ci-après.

Le nombre total des récompenses obtenues par la France a été de 1,051, savoir :

Grandes médailles	57 (1)
Médailles de prix	622
Mentions honorables	372
Total	1,051

Ces nombres comparatifs nous donnent, dans l'ensemble des récompenses décernées par le Jury de Londres à tous pays, et abstraction faite des nombres respectifs d'exposans : 1° pour les *grandes médailles*, 33 p. 0/0; 2° pour les *médailles de prix*, 21 p. 0/0; 3° pour les *mentions*, 18 p. 0/0. On se rappelle que le nombre total de nos exposans atteignait à peine la proportion de 10 p. 0/0.

Si maintenant, bornant la comparaison aux deux peuples compétiteurs les plus avancés dans la lutte industrielle, à l'Angleterre et à la France, on tient compte des proportions respectives d'exposans, on trouve que, quand l'Angleterre, qui comptait 6 *fois* autant d'exposans que nous, obtenait 79 grandes médailles et 1,265 médailles de 2e classe, nos 1,760 exposans remportaient 57 des premières et 622 des secondes; c'est-à-dire que, *par* 100 *exposans anglais*, l'industrie anglaise a eu :

Grandes médailles	1 à peine.
Médailles de prix	14

Part de la France

Tandis que, *par* 100 *de nos exposans*, l'industrie française a obtenu :

Grandes médailles	4.7
Médailles de prix	35.5

En somme, si l'on réunit toutes les récompenses obtenues, à savoir 5,186 prix distribués entre les 18,000 concurrens de tous pays, on trouve, en tenant compte des nombres respectifs d'exposans, que, *par* 100 *exposans*, l'Angleterre a obtenu 25 prix, les autres pays étrangers 23 et la France 66. Telle est l'expression proportionnelle exacte des récompenses décernées par le Jury de Londres.

Part des autres pays.

Sur les 172 grandes médailles distribuées, on voit qu'après l'Angleterre et la France c'est le Zollverein qui en a eu le plus grand nombre (13), dont 5 pour les machines et instrumens de précision et 5 aussi pour les ouvrages en métaux. Après lui viennent les Etats-Unis (5, dont 3 pour les machines aussi) ; l'Autriche a compté 4 grandes médailles ; la Russie 2, etc.

Quant à l'Angleterre, près des deux tiers de ses grandes médailles portent également, comme on devait s'y attendre, sur les *machines* et l'*outillage mécanique;* elle en a, de ce chef, 51, et le reste porte en majeure partie sur le travail des *mines* et *du fer*.

---

(1) L'*Annexe* n° 16 donne, page 83, la liste nominative des exposans français qui ont obtenu la grande médaille.

Pour ce qui nous concerne, le tiers environ de nos grandes médailles appartient aux *instrumens de précision;* vient ensuite le travail des *métaux précieux;* puis la quincaillerie, le décor d'ameublement, les substances alimentaires, etc. L'industrie des tissus et plusieurs autres grandes branches de fabrication se sont trouvées exclues du concours pour la grande médaille, qui, de plus, n'a été accordée qu'à *l'invention* et non au *perfectionnement*...... Il n'entre pas dans le cadre de ce simple exposé des faits d'apprécier les motifs qui ont dicté ces résolutions au Jury mixte de Londres, ni les conséquences qu'elles ont pu avoir pour nos exposans, pour nos industries de goût et de luxe (1). On doit se borner ici à signaler le fait.

Distribution des médailles à Paris. — Fêtes industrielles.

Ces observations nous amènent naturellement à mentionner l'un des faits les plus importans, par son caractère comme par son objet, auquel ait donné lieu, chez nous, l'Exposition universelle de 1851. Nous voulons parler de la solennité dans laquelle furent distribuées par le Prince-Président de la République les *récompenses* à nos exposans. Cette imposante cérémonie, dont l'*Annexe* (placée page 75) reproduit les intéressans détails (2), a eu lieu, le 25 novembre 1851, dans le vaste amphithéâtre du Cirque-Olympique, où se pressaient près de 3,000 spectateurs. Qu'il nous suffise de rappeler qu'indépendamment des grandes médailles, 6 croix d'officier et 47 croix de chevalier de la Légion-d'Honneur ont été données par le Prince-Président à nos plus célèbres industriels (3). Pour la première fois, comme le signalait judicieusement le discours de M. de Casabianca, l'industrie, qui n'avait obtenu jusque-là que des croix de légionnaires, se trouvait élevée par le Chef de l'État à d'aussi éclatans honneurs.

Il n'est pas hors de propos, à cette occasion, de rappeler ici d'autres solennités, d'autres fêtes industrielles, auxquelles donna lieu également, chez nous, le grand fait de l'Exposition de Londres. On sait de quel éclat elles remplirent Paris, Saint-Cloud et Versailles, lorsque le Président de la République et le corps municipal de Paris, en retour des fêtes données à notre Jury à Londres et à Birmingham, reçurent si dignement le lord-maire de Londres, sir Ch. Musgrove, les délégués de la corporation des aldermen de cette ville, ainsi que Lord Granville, Vice-Président de la Commission Royale pour l'Exposition universelle (4).

Achats de modèles et échantillons pour le Conservatoire.

Nous avons parlé plus haut des *achats de modèles et échantillons* dont avait été chargée la Commission française du Jury pour le Conservatoire des arts et métiers; achats résultant des prescriptions de la loi

---

(1) Voir, à ce sujet, le discours de M. Ch. Dupin, *Annexe* 16, p. 77.

(2) Il en a été rendu compte au *Moniteur* du 26 novembre 1851. Le Ministère du Commerce reproduit le compte-rendu de cette solennité dans une brochure qui fait partie du volume des Listes de l'Exposition, et qui a été distribuée en février et mars 1852 aux Préfets, aux Chambres de Commerce ou des Manufactures ayant envoyé des ouvriers et contre-maîtres à Londres; aux Membres de la Commission française du Jury mixte international; aux exposans ayant obtenu la décoration ou la grande médaille; aux Administrations publiques, etc.

(3) Voir *Annexe* précitée n° 16, p. 81.

(4) Voir, pour les détails de l'une de ces fêtes internationales (celle qui eut lieu à l'Hôtel-de-Ville de Paris), et en particulier, pour les discours de Lord Granville et du Lord Maire, le *Moniteur* du 4 août 1851.

du 27 janvier, qui avait affecté à cet objet 100,000 fr. sur le crédit général de l'Exposition. Ces acquisitions, concertées entre le Président de la Commission française et l'Administrateur du Conservatoire, et ratifiées par le Ministre, furent effectuées par les soins de plusieurs membres du Jury, et enrichissent aujourd'hui d'un grand nombre d'instrumens, de machines, d'outils nouveaux ou perfectionnés, de matières premières et d'échantillons de tissus, le dépôt, si riche déjà, au Conservatoire des arts et métiers, de nos appareils et procédés industriels (1).

Statisque des contre-maîtres et ouvriers envoyés à l'Exposition. — Leurs communications. — Délégués spéciaux.

L'envoi à l'Exposition universelle, par l'Etat et les villes manufacturières, des 296 ouvriers et contre-maîtres dont nous avons parlé plus haut (2), ne pouvait manquer de produire les résultats attendus, à savoir une vive et féconde émulation parmi ces représentans directs du travail, et, par suite, d'utiles comptes-rendus des observations qu'ils avaient été amenés à faire dans cet immense bazar des plus précieux produits de l'industrie humaine.

Indiquons d'abord comment se groupaient, par natures d'industries. les 181 ouvriers envoyés par les Chambres de Commerce et des Manufactures (3), avec subvention sur le crédit de l'Exposition.

L'industrie des tissus en comptait le plus grand nombre...		72
La filature	9	
Les dessinateurs	9	
Les tissage et montage	38	
La teinture	6	
L'impression et l'apprêtage	10	
La Mécanique		58
Les Arts céramiques et la Verrerie		13
La Fonderie		8
Les Instrumens de musique		4
La Tannerie		4
Les Instrumens aratoires		3
La Serrurerie		3
La Chaudronnerie		3
Les Industries diverses		29

Les villes qui, après Paris, entraient pour le plus fort contingent dans le chiffre des ouvriers envoyés à Londres, étaient : Saint-Omer, 16; Lyon, 15; Saint-Etienne, 12; Limoges, 9; Amiens, 7; Metz, 7; Rennes, 7; Roubaix, 7; Rouen, 7; Strasbourg, 6; le Havre, 5; Abbeville, 4; Nantes, 4; Reims, 4; Saint-Quentin, 4; Aubusson, Mirecourt, Nîmes, Troyes, Turcoing, chacune 3; les autres villes, 2 ou 1.

Sur les 204 ouvriers et contre-maîtres que l'Etat avait ainsi envoyés à Londres pour y étudier les produits exposés, plus de moitié ont adressé au Ministère, ainsi que la circulaire du 25 avril 1851 (4) l'avait

(1) Indépendamment de ces achats, il fut réuni à Londres, par les soins de notre Commissaire général, pour le Conservatoire, une collection considérable de matières premières et produits divers, obtenus de la libéralité de la plupart des Commissaires étrangers.

(2) Voir l'*Annexe* précité n° 14.

(3) Y compris ceux de nos manufactures nationales.

(4) Voir aussi, *Annexe* n° 15, la circulaire par laquelle le Département du Commerce recommandait cet objet aux Chambres de Commerce et des Manufactures.

demandé, des rapports ou notes sur leur exploration, qui ont été successivement transmis à l'honorable Président du Jury, M. le baron Ch. Dupin. 19 de ces rapports traitent de la *mécanique;* 4 de la fonderie et de la métallurgie; 8 de la filature et du tissage; 5 de la teinture, des dessins de fabrique et des toiles peintes; 3 de l'horlogerie; 2 des instrumens de musique; 3 du montage des métiers; 3 des arts céramiques; 2 de la chaudronnerie; 2 des instrumens agricoles; 3 de la corroierie et de la peausserie; 2 de la draperie; 2 des tulles et broderies; 2 de la carrosserie; 2 de l'ébénisterie; 1 de la plomberie: 1 du blanchissage; 1 de la corderie. Les autres traitent des industries diverses, ou, collectivement, de plusieurs industries (1).

On n'a pas besoin d'ajouter que, indépendamment de ces travaux des hommes de l'atelier, il a été transmis au Ministre, qui les a également remis à M. le Président de la Commission, plusieurs mémoires fournis par divers délégués spéciaux du Ministère de l'Agriculture et du Commerce (2), et que ce département n'a rien négligé pour réunir, sur l'Exposition universelle de 1851, tous les élémens d'information désirables dans l'intérêt de nos industries. — L'Exposition, en outre, avait été, de juin à septembre 1851, visitée et étudiée, au point de vue administratif et économique, par le Ministre de l'Agriculture et du Commerce (M. L. Buffet), par le Directeur de l'Administration des Douanes, les Chefs de division de l'Agriculture, du Commerce intérieur et extérieur, le Secrétaire de la Commission centrale, et d'autres Chefs de service du Ministère du Commerce, ainsi que par deux membres du Jury assermenté (Section des Broderies) attaché à ce Département, etc., etc.

Publications officielles à Londres. — Catalogues. — Award Book.

Le point de départ, et l'on pourrait presque dire le plus important de ces élémens d'information, est sans contredit le *Catalogue général de Londres*, dont il a été parlé plus haut, et que publia la maison Spicer et Clowes. C'est le dépôt et le premier témoignage authentique de ce grand concours des producteurs en 1851 : ils y sont tous enregistrés par nations, avec un bref descriptif des objets par eux exposés, et, dans l'avenir, l'économiste comme le manufacturier, lorsqu'ils voudront se rendre compte de l'état ou des progrès de telle industrie, pourront, avec utilité comme avec intérêt, recourir à ces précieux renseignemens. En même temps que paraissait l'édition anglaise, se publiait, par les soins des mêmes éditeurs, une édition française de ce volume, et il nous sera permis sans doute de voir dans cette dernière publication une sorte d'hommage rendu à la prépondérance de notre langue comme de notre industrie (3). Nous n'omettrons pas de mentionner, avec l'édition illustrée de ce même catalogue officiel, la *grande édition illustrée* aussi, où se trouvent décrits et figurés, sur les dessins qu'en avaient fournis les exposans, la plu-

(1) Voir le relevé de ces communications des ouvriers, *Annexe* n° 14.

(2) Notamment par M. Haussmann, d'abord inspecteur principal du service actif du Commissariat, puis attaché à la Commission du Jury, et par M. Gourlier, architecte, secrétaire du Conseil des Bâtimens Civils.

(3) Il a été fait, en outre, des publications spéciales extraites de ce Catalogue général, et en langue anglaise, pour les pays suivans : l'Angleterre, la Belgique, l'Autriche, la Suisse, la Saxe, le Zollverein, la Russie, l'Espagne et la Turquie.

part des produits ou appareils qui firent la gloire et l'éclat de l'Exposition. Enfin l'on ne clôra pas ce rapide aperçu des publications officielles auxquelles l'Exposition universelle donna naissance, sans parler d'un document d'une importance plus grande encore, de l'AWARD BOOK, ou livre des récompenses décernées aux exposans de tous pays par le Jury international. Il est établi par classes, ainsi qu'avaient été répartis les produits, et sous-divisé par médailles de conseil (*council medals*), médailles de prix (*prize medals*) et mentions honorables (*honourable mentions*). C'est ce volume officiel qui a servi de base aux listes des exposans français publiées par le ministère et dont il a été parlé plus haut (1).

Clôture de l'Exposition. — Retour des produits.

L'Exposition qui, comme l'avaient prescrit les instructions de la Commission Royale, s'était ouverte le 1er mai 1851, a été close le 11 octobre, et a ainsi duré 5 mois et 11 jours (2). Dès le 16 octobre, commencèrent, dans le Palais de Cristal, les préparatifs pour le déclassement, le réemballage et la réexpédition des produits de nos Exposans.

Faites sous la direction et la surveillance du commissariat français et par l'intermédiaire de l'agence Lightly et Simon, les opérations de retour ont duré du mois de novembre 1851 au 18 février 1852, soit environ 100 jours. Il était parti de France, lors des envois, 3,518 colis pesant 730,000 kilogrammes. Il est rentré en France (3), non compris les

---

(1) Tous les volumes dont il vient d'être fait mention sont déposés au Ministère de l'Intérieur et du Commerce, où ils seront ouverts à quiconque se présenterait pour les consulter (*Division du commerce extérieur*).

(2) Voir, au *Moniteur* des 17 et 18 octobre 1851, les détails relatifs à la clôture de l'Exposition, et, en particulier, le discours du prince Albert.

D'après le *Daily-News*, du 24 octobre 1851, le nombre total des personnes qui ont visité l'Exposition universelle, du 1er mai au 11 octobre 1851, s'est élevé à 6,063,986. Le plus grand nombre de visiteurs qu'on ait compté dans une journée a été de 109,903.

L'entrée des salles du bâtiment n'était gratuite que pour les Exposans et les Jurés ou Commissaires. Le public y était admis moyennant 1 shilling (1 fr. 25 c.), sauf le vendredi et le samedi, où l'on payait, pour le premier de ces jours, 2 sh. et 6 p. (3 fr. 12 c.), et pour le second 5 sh. (6 fr. 25 c.). Il y avait, en outre, des abonnemens de saison qui donnaient droit d'entrée, pour toute la durée de l'Exposition, moyennant 3 liv. st. (75 fr.) (*a*).

La recette faite par la direction de l'Exposition s'est élevée, en total, à 505,107 liv. st. 3 sh. 7 d. (un peu plus de 12,600,000 francs).

Quant aux dépenses, on a dit plus haut (p. 6) que le prix total de la construction du Palais de Cristal s'était élevé à 2,640,000 francs. Voici les renseignemens que donnait le *Morning-Chronicle* du 6 octobre 1851 sur les autres dépenses : 1° frais d'administration jusqu'au 1er mai 1851, 20,943 liv. st. (*b*); 2° garde fournie par les constables de la police, 10,000 ; 3° fonds appliqués à la distribution des récompenses, 30,000; 4° enfin, indemnité à M. Munday pour résiliation de son contrat, 5,000. Toutes ces sommes réunies donnent un total de dépenses faites ou prévues, au 6 octobre 1851, de 170,743 liv. st., soit 4,270,000 fr. On n'a pas besoin de faire observer que ces données, empruntées à un journal, n'ont rien d'officiel et ont pu d'ailleurs, en fin de compte, se trouver modifiées.

(3) Principalement, comme pour le départ, à la gare de La Chapelle. Les douanes de Dunkerque et de Lille avaient toutefois été autorisées à delivrer en ces villes ceux des produits dont la livraison avait été réclamée à ces destinations.

(*a*) Les 2 premières journées d'ouverture au public (2 et 3 mai), on avait payé 1 guinée (26 fr. 25 c.) et du 4 au 25 mai, 5 shillings (6 fr. 25 c.).

(*b*) On pensait qu'à la fin de l'Exposition les dépenses d'administration s'élèveraient à 50,000 liv. st. (1,250,000 fr.).

modèles et appareils achetés, comme il a été dit plus haut, pour le Conservatoire des Arts et Métiers, un peu plus de 3,000 colis, représentant un poids effectif de 556 tonnes. Ce serait donc, à ne juger des résultats que par le poids des objets, près du quart de nos produits qui serait resté à Londres. On a compté 170 de nos exposans ayant vendu la totalité de leurs produits; un peu plus de 400 ont effectué des ventes partielles qui ont porté spécialement sur nos bronzes, meubles ou objets d'ébénisterie et de tabletterie, articles de goût et d'art, bijouterie, etc.

Indemnités pour pertes et avaries.

Durant le cours de ces difficiles opérations, s'exerçant sur une masse aussi considérable de produits, quelques avaries, quelques pertes ont eu lieu, soit à l'aller, soit dans les salles de l'Exposition, soit au retour, malgré la surveillance et les soins les plus attentifs de la part des agens employés par l'administration. Quelques glaces ou porcelaines et autres objets de nature fragile ont été brisés ou endommagés. Est-ce durant la visite en douane; est-ce pendant le transport sur la voie de fer, ou durant les chargemens et déchargemens ou mise à quai à Dunkerque, etc.? C'est, pour la majeure partie de ces avaries, ce qu'il eût été impossible d'établir. Le Département de l'Intérieur et du Commerce toutefois, bien qu'il n'ait pris à cet égard aucun engagement vis-à-vis des exposans (1), examine, avec ce sentiment de bienveillante équité qui l'a constamment animé pour leurs intérêts, les demandes d'indemnité de ceux d'entre eux dont les pertes, régulièrement constatées, proviendraient de causes indépendantes de leur propre et volontaire intervention dans le réemballage et la réexpédition des produits, sans pouvoir néanmoins être imputées à un manque évident de soin et de surveillance de la part des compagnies d'agence et de transport.

Ce qui doit au reste surprendre dans un ensemble d'opérations aussi multiples, dans un aussi vaste mouvement de marchandises, pour la plupart précieuses, délicates ou fragiles, ce n'est pas qu'il y ait eu quelques cas d'avaries; c'est qu'on n'ait pas eu à regretter des pertes beaucoup plus considérables.

Dépenses de l'Exposition.

On a dit plus haut que les crédits votés pour notre Exposition à Londres avaient formé une somme totale de 650,000 francs. Grâce à la sévère économie apportée par l'administration dans l'emploi de ce fonds, ce total, on peut l'espérer, ne sera point dépassé. Si l'on remarque qu'il aura défrayé le transport à l'étranger, et le retour en France, de 6 à 8 millions des plus beaux produits de l'industrie française; qu'il a fourni la somme nécessaire à d'importans achats de machines et de modèles; à des travaux de dessinateurs; au voyage comme au séjour, à Londres, de plus de 60 Jurés, Délégués ou Commissaires, d'un nombreux et intelligent personnel, de l'élite de nos ouvriers; à l'établissement, pendant 15 mois, des bureaux du Commissariat; si l'on songe à la laborieuse tâche qu'a im-

(1) Sauf l'assurance des produits contre les risques de mer. Voir article 11 de l'*Annexe* n° 8 page 57.

posée ce grand fait international, au nombre des démarches et négociations comme à la masse des écritures et des impressions auxquelles il a donné lieu; on a droit de dire que la dépense paraît faible devant de tels efforts, surtout en présence du résultat honorable qui en est ressorti, par la voix du Jury international de Londres, pour la gloire industrielle de la France.

ANNEXES.

fonds affecté à cet envoi. — Récapitulation par industries.—Communications des contre-maîtres et ouvriers.

Nos 15.—Appel aux Chambres de Commerce pour l'envoi des communications des contre-maîtres et ouvriers.

16.—Distribution des récompenses aux exposans français. —Liste des grandes médailles.

ANNEXE n° 1.

ORDONNANCE DE S. M. LA REINE VICTORIA INSTITUANT LA COMMISSION ROYALE.

White-Hall, 3 janvier 1850.

La Reine a bien voulu instituer, dans les termes suivans, le Comité de l'Exposition des produits de l'industrie de toutes les nations qui doit avoir lieu en 1851 :

Victoria par la grâce de Dieu, Reine de la Grande-Bretagne et d'Irlande, etc., etc.,

A notre époux bien-aimé, S. A. François-Albert-Auguste-Charles-Emmanuel, duc de Saxe, prince de Saxe-Cobourg-Gotha, chevalier de l'ordre de la Jarretière et Maréchal-de-camp de notre armée;

A nos loyaux et bien-aimés cousins et conseillers Walter Francis, duc de Buccleuch et de Queensberry, chevalier de l'ordre de la Jarretière; — William, comte de Rosse, chevalier de l'ordre de Saint-Patrick; — Granville George, comte Granville, et Francis, comte d'Ellesmere;

A nos loyaux et bien-aimés conseillers Edouard-Godefroy lord Stanley; — lord John Russell; — sir Robert Peel; — Henri Labouchère et William-Ewart Gladstone;

A notre loyal et bien-aimé sir Archibald Gallway, chevalier commandeur de l'ordre du Bain, Major général dans notre armée des Indes-Orientales, Président de la Cour des Directeurs de la Compagnie des Indes ; ou au Président actuel de ladite Cour, sir Richard Westmacott;

A sir Charles Lyell, Président de la Société géologique de Londres, ou au Président actuel de ladite Société;

A MM. Thomas Baring; —Charles Barry; —Thomas Bazley; —Richard Cobden; — William Cubitt, Président de l'Institut des Ingénieurs civils, ou au Président actuel dudit Institut; — Charles Lock Eastlake; — Thomas Field Gibson; — John Gott; — Samuel Jones Loyd; — Philippe Pusey et William Thomson ;

— Salut.

Attendu que la Société pour le progrès des Arts, des Manufactures et du Commerce, incorporée par Charte royale, et dont notre bien-aimé époux le Prince Albert est Président, a dernièrement institué des Expositions annuelles des produits de l'art et de l'industrie britanniques, et proposé

d'ouvrir une grande exhibition des produits de l'industrie de toutes les nations, à Londres, en 1851, où il serait accordé des récompenses et médailles pour une valeur d'au moins vingt mille livres sterling (500,000 fr.) aux exposans des ouvrages les plus remarquables, et a déposé ladite somme entre les mains de notre loyal et bien-aimé cousin Spencer Joshua Alwyne, marquis de Northampton, de notre loyal et bien-aimé cousin et conseiller George-William-Frédéric, comte de Clarendon, de notre loyal et bien-aimé sir John Peter Boileau, et de James Courthope Peache;

Et a nommé MM. Arthur Kett Barclay; — William Cotton; — sir John William Lubbock, Samuel Morton Peto, et Lionel de Rothschild, trésoriers de ladite Exposition et aptes à recevoir comme tels toutes sommes provenant de donations, souscriptions ou autres sources;

MM. Peter Le Neve Foster; — Joseph Payne et Thomas Winkworth, trésoriers chargés des dépenses;

Et MM. Henry Cole; — Charles Wentworth Dilke jeune; — Georges Drew; — Francis Fuller et Robert Stephenson, avec M. Mathieu Digby Wyatt pour secrétaire, membres du Comité exécutif chargé de l'organisation de l'Exposition sous la direction de notre bien-aimé époux;

Et attendu que ladite Société pour le progrès des Arts, des Manufactures et du Commerce nous a représenté que, dans le cours des préparatifs, il sera soulevé de nombreuses questions relativement à l'introduction, dans notre Royaume, des produits tant des colonies que de l'étranger; au choix d'un emplacement; à l'organisation et à la direction de l'Exposition; à la nature et à la distribution des récompenses; et qu'elle nous a priée de sanctionner son entreprise de telle sorte qu'elle obtînt la confiance non-seulement des sujets anglais mais encore des peuples étrangers;

Vous faisons savoir que, eu égard à ce qui précède, et désirant vivement encourager l'Exposition proposée, qui est propre à rendre de grands services aux Arts, à l'Agriculture, aux Manufactures et au Commerce; comptant en outre sur votre fidélité, votre zèle et votre intégrité, nous avons chargé et chargeons par ces présentes,

(*Suit la liste des noms indiqués ci-dessus* (1).)

De s'enquérir au plus tôt et avec soin du mode le plus convenable d'introduction des produits coloniaux et étrangers dans notre Royaume, de l'emplacement le mieux approprié à ladite Exposition, et aussi de la meilleure manière de déterminer la nature et d'opérer la juste répartition des récompenses;

Et, afin d'assurer les prompts et complets résultats de ladite enquête, nous vous ordonnons par les présentes, et vous donnons pouvoir de désigner telles personnes dont vous croirez devoir faire choix pour remplir les fonctions de Commissaires locaux tant dans les différentes villes d'Angleterre que sur le continent, et de les révoquer, remplacer, quand et comme il vous paraîtra nécessaire; de consulter et d'appeler en témoignage ceux qui pourront vous éclairer sur l'objet de votre mission;

Et, dans la vue de vous faciliter l'accomplissement de ce mandat, nous

---

(1) L'*Annexe* n° 7 donne (p. 52) la liste classifiée de MM. les Commissaires Royaux.

nommons MM. John Scott Russell et Stafford Henry Northcote, secrétaires adjoints de la Commission, et nous instituons MM. Henry Cole, Charles Wentworth Dilke jeune, et Robert Sephenson en Comité exécutif de l'Exposition, et M. Mathieu Digby Wyatt, secrétaire dudit Comité;

Et vous ordonnons de nous faire connaître, toutes les fois que l'occasion pourra l'exiger, et sous votre responsabilité, les mesures que vous aurez prises conformément à la présente ordonnance, ainsi que les faits que vous croirez devoir nous intéresser touchant la question ;

Et enfin décrétons que la Commission dont il s'agit continuera d'exister et de remplir ses fonctions sans qu'il soit besoin d'ajournemens à cet effet.

Donné à notre Cour, le 3 janvier 1850, la 13e année de notre règne.

Par ordre de Sa Majesté,

Signé G. Grey.

Nota. Par décision ultérieure S. M. la Reine a nommé membre de la Commission Royale M. Drouyn de Lhuys, ambassadeur de France en Angleterre (1).

ANNEXE n° 2.

LETTRE DES COMMISSAIRES ROYAUX AU PRÉSIDENT DU BOARD OF TRADE (2).

15 janvier 1850.

Les Commissaires désignés par Sa Majesté pour prêter leur concours à l'exécution de l'Exposition des produits de l'industrie de toutes les nations, qui doit avoir lieu en 1851, m'ont chargé de vous prier d'inviter lord Palmerston à donner avis à toutes les puissances étrangères entretenant des relations amicales avec le gouvernement de Sa Majesté, du fait de la nomination de cette Commission, et de les informer que l'Exposition devant s'ouvrir à Londres dans les premiers mois de l'année prochaine, les Commissaires désirent se mettre en rapport avec les personnes, ou associations établies dans les différens pays, qui peuvent avoir des produits à envoyer à l'Exposition et dont les envois seraient propres à inspirer de la confiance aux agens qui seront ultérieurement préposés à cette exhibition. Les Commissaires auront à examiner un grand nombre de questions relatives à l'admission des produits étrangers, et

(1) Voir ce qui est dit à ce sujet, p. 6.
(2) Bureau ou Département du Commerce.

plusieurs de ces questions ne pourront être résolues par eux sans qu'ils aient préalablement consulté l'opinion des parties étrangères. Ils éprouvent donc le besoin d'avoir, avec chaque pays, un moyen de communication convenable, et ils prient lord Palmerston de prendre telles mesures qu'il jugera propres à le leur procurer.

L'Exposition comprendra quatre grandes divisions :

1. — Matières premières, articles propres à faire connaître les produits naturels sur lesquels s'exerce l'industrie humaine;

2. — Machines employées dans l'agriculture, dans les manufactures, dans les arts mécaniques ou autres, et inventions propres à mettre en relief les moyens que le génie de l'homme emploie pour dompter et transformer la matière;

3. — Objets manufacturés présentant les résultats obtenus par le travail humain sur les productions naturelles;

4. — Sculptures, modèles, arts plastiques en général, témoignant du goût et de l'habileté que l'homme déploie dans ce domaine de l'industrie.

Les Commissaires s'occupent en ce moment de déterminer l'espace de terrain nécessaire à l'exposition de ces divers articles, et, pour y parvenir, ils auront besoin de savoir approximativement la quantité de chaque nature d'objets qui pourra être envoyée des différens pays. C'est là un des premiers points sur lesquels ils chercheront à s'éclairer dès qu'ils se trouveront mis en rapport avec les parties intéressées. Ils s'enquerront aussi des circonstances propres à fixer leur esprit sur la question de savoir quelles récompenses devront être accordées, à quels articles elles devront s'appliquer, et dans quelles conditions. Ce sujet, à son tour, donnera lieu à une correspondance avec les différentes puissances. En outre, les Commissaires devront avoir un intermédiaire pour communiquer à celles-ci les réglemens qu'ils pourront adopter relativement à l'Exposition, en ce qui concerne, par exemple, l'exclusion de certains genres de produits en raison de leur volume, en raison de l'impossibilité de leur conservation, ou d'autres motifs, ou bien à l'égard de l'époque à laquelle les articles devront être envoyés et des conditions auxquelles ils seront admis.

Il serait superflu d'entrer ici dans de plus longs détails. Lord Palmerston comprendra, en effet, d'après ce qui vient d'être dit, qu'aussitôt que, grâce à lui, les Commissaires auront un moyen convenable de correspondance avec les pays qui peuvent prendre part à l'Exposition, ils auront un grand nombre de communications à leur faire. Il me suffit d'ajouter, en terminant, qu'il importe que ces communications puissent avoir lieu le plus tôt possible, les Commissaires ayant besoin d'être promptement renseignés sur plusieurs points.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très humble serviteur,

Signé STAFFORD H. NORTHCOTE.

ANNEXE n° 3.

RAPPORT DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE (1).

Monsieur le Président,

Une Exposition des produits de l'industrie de toutes les nations doit avoir lieu à Londres en 1851. Les manufacturiers de tous les pays sont conviés à y envoyer des échantillons des appareils ou des machines susceptibles de donner une idée exacte de leur fabrication.

Nul doute que l'industrie française ne tienne à honneur, dans ce concours universel ouvert au génie du travail, de soutenir le renom de goût et d'habileté qu'elle a su acquérir ; nul doute que nos manufacturiers ne s'empressent d'y envoyer ceux de leurs produits qu'ils jugeront dignes de prendre place dans ce tournoi et d'y soutenir la réputation de la France.

Le Département de l'Agriculture et du Commerce a toujours pris soin de faire étudier par des Commissaires les expositions étrangères. Il a successivement envoyé des délégués à celles de Berlin, de Vienne, de Bruxelles, de Madrid, etc.; leurs rapports ont été publiés par ses soins.

Vous voudrez certainement, Monsieur le Président, qu'il en soit de même pour l'Exposition générale qui va s'ouvrir en un pays placé si haut dans la pratique des arts manufacturiers.

Un long intervalle nous sépare encore de l'ouverture de l'Exposition publique qu'il a annoncée ; mais, outre l'étude qu'elle nous fournira l'occasion d'effectuer, un autre intérêt vous préoccupe. Vous voulez que toutes les dispositions soient prises à l'avance pour que nos fabricans puissent adresser leurs produits à Londres avec sécurité, pour qu'ils soient certains d'y trouver les soins et la protection à laquelle ils ont droit. Il importe donc d'établir immédiatement des rapports officiels avec le Comité de l'Exposition anglaise.

Je viens, Monsieur le Président, vous proposer de former dès à présent une Commission qui sera chargée d'éclairer nos fabricans sur les conditions d'admission des objets qu'ils seraient disposés à envoyer à l'Exposition de 1851, de centraliser tous les renseignemens relatifs à leurs envois, de se concerter avec le Comité anglais sur les mesures à prendre pour la réception, le transport et le placement de nos produits dans les salles de l'Exposition anglaise. En même temps, et dans un intérêt facile à comprendre, la même Commission, soit par elle-même, soit par des délégués qu'elle proposera à mon choix, sera chargée d'étudier l'Exposition et d'en rendre compte dans un travail spécial, qui sera publié par les soins du Ministère du Commerce.

Il m'a paru, Monsieur le Président, que cette tâche ne pouvait être mieux remplie que par le bureau du dernier Jury de notre Exposition nationale et par les présidens des commissions dans lesquelles il s'était partagé, et qui personnifient la plus haute représentation de l'industrie

---

(1) *Moniteur* du 1er mars 1850.

française. Leurs lumières, leur expérience, non moins que leur patriotique dévouement, les désignaient naturellement à mon choix lorsqu'il s'agissait d'ouvrir à notre industrie des rapports directs avec l'Angleterre, et leur mission à l'Exposition de Londres sera un nouveau témoignage des sentimens d'union et de noble émulation avec lesquels les nations civilisées veulent marcher dans la route de l'ordre, du travail et du progrès.

Si vous adoptez ces propositions, Monsieur le Président, je vous prie de vouloir bien revêtir le présent rapport de votre approbation.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'hommage de mon profond respect.

Le Ministre de l'Agriculture et du Commerce,

Signé DUMAS.

Approuvé :

Le Président de la République,

Signé L.-N. BONAPARTE.

ANNEXE n° 4.

ARRÊTÉS CONSTITUANT LA COMMISSION CENTRALE FRANÇAISE POUR L'EXPOSITION DE LONDRES.

1° *Arrêté du* 28 *février* 1850.

Le Ministre de l'Agriculture et du Commerce,

Arrête :

Art. 1er. Il est établi au Ministère de l'Agriculture et du Commerce une commission spéciale chargée d'organiser toutes les dispositions nécessaires dans l'intérêt des industriels français qui désireraient prendre part à l'Exposition générale annoncée comme devant avoir lieu à Londres en 1851.

Art. 2. Cette Commission se mettra en rapport avec le Comité de l'Exposition de Londres; elle centralisera tous les renseignemens propres à éclairer les fabricans français sur les réglemens de cette exposition, notamment sur les conditions d'admission des produits; elle se concertera avec le Comité anglais sur les mesures à prendre pour la réception, le transport et le placement des produits français dans les salles d'exposition.

Art. 3. La Commission est chargée, en outre, d'étudier l'Exposition et d'en apprécier les résultats; elle adressera au Ministre de l'Agriculture et du Commerce des rapports spéciaux pour chacune des branches d'industrie qu'elle représente.

Art. 4. Sont nommés membres de cette Commission (1) :

M. Charles Dupin, Président du Jury central de l'Exposition nationale de 1849, *Président* ;

MM. Tourret, Vice-Président du Jury central ;

Payen, De Kergorlay, Le Châtelier, — *Secrétaires* du Jury central ;

A. Mimerel, Président de la Commission des tissus ;

Michel Chevalier, Vice-Président de la Commission des métaux ;

Combes, Président de la Commission des machines ;

Pouillet, Président de la Commission des instrumens ;

Balard, Président de la Commission des produits et arts chimiques ;

Fontaine, Président de la Commission des beaux-arts ;

Ebelmen, Vice-Président de la Commission des arts céramiques et poteries ;

Léon de Laborde, Président de la Commission des arts divers ;

Héricart de Thury, Président de la Commission d'agriculture et d'horticulture ;

Legentil, Membre de la Commission des tissus ;

Sallandrouze de Lamornaix, Membre de la Commission des tissus ;

Morin, Membre de la Commission des machines.

Paris, le 28 février, 1850.

Signé **Dumas.**

2° *Arrêté du* 11 *mars* 1850.

Le Ministre Secrétaire d'Etat au Département de l'Agriculture et du Commerce,

Vu l'arrêté du 23 février 1850, par lequel est établie, au Ministère de l'Agriculture et du Commerce, une Commission spéciale chargée d'organiser toutes les dispositions nécessaires dans l'intérêt des industriels français qui désireraient prendre part à l'Exposition générale annoncée comme devant avoir lieu à Londres, en 1851,

Arrête :

Sont nommés Membres de cette Commission :

MM. Armand Séguier, Membre du Jury central de l'Exposition de 1849 ;

Théodore de Lesseps, Directeur des Consulats et des affaires commerciales au Ministère des Affaires étrangères ;

De Lavenay, Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture et du Commerce ;

Monny de Mornay, Chef de la Division de l'Agriculture ;

---

(1) Le Secrétaire a été nommé par le Ministre dans la séance du 16 mars. Voir *Annexe* n° 5.

MM. Delambre, Chef de la Division du Commerce intérieur et de l'Industrie;
Fleury, Chef de la Division du Commerce extérieur.

Paris, le 11 mars 1850.

Signé Dumas.

ANNEXE n° 5.

ORGANISATION DE LA COMMISSION CENTRALE FRANÇAISE.

(*Moniteur* du 21 mars 1850.)

Samedi 16 mars, M. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce a installé la Commission instituée pour aviser aux mesures à prendre, dans l'intérêt de l'industrie française, à l'occasion de l'Exposition qui doit avoir lieu à Londres, en Mai 1851, et qui sera ouverte aux productions de toutes les nations.

Le Ministre a fait connaître les mesures préparatoires adoptées par la Commission Royale d'Angleterre, chargée de présider à l'Exposition universelle. Il a rappelé que les Ministres plénipotentiaires de France, de Prusse, de Belgique et des Etats-Unis ont été appelés à faire partie de la Commission de Londres, dans le sein de laquelle les intérêts français auront, par conséquent, un organe vigilant et éclairé.

Plusieurs mesures importantes sur les instructions à donner aux Chambres de Commerce et aux Chambres consultatives des Arts et Manufactures ont été proposées par le Ministre et immédiatement débattues et arrêtées.

On a décidé que le plan topographique et les conditions du concours pour l'édifice destiné à recevoir les produits de l'Industrie à Londres, concours ouvert aux architectes de tous les pays, seraient adressés à la Chambre de Commerce de Paris (palais de la Bourse). Là, les architectes français qui voudront concourir pourront en prendre connaissance.

La Commission générale s'est divisée ensuite en six Commissions spéciales, dont voici les attributions et la composition :

I. — *Commission des affaires administratives et de la correspondance.*

MM. Charles Dupin, de l'Académie des sciences, Président de la Commission générale;
De Lesseps, Directeur des Consulats et des Affaires commerciales au Ministère des Affaires étrangères;
De Lavenay, Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture et du Commerce;

MM. Monny de Mornay, Chef de la Division de l'Agriculture ;
Fleury, Chef de la Division du Commerce extérieur ;
Delambre, Chef de la Division du Commerce intérieur ;
Chemin-Dupontès, Chef du Bureau du Mouvement général du Commerce et de la Navigation, désigné par le Ministre comme Secrétaire de la Commisson générale (1).

II. — *Commission des Arts agricoles.*

MM. Héricart de Thury, membre de l'Académie des sciences ;
Tourret, Vice-Président du Jury ;
Payen, de l'Académie des sciences ;
Armand Séguier ; id. ;
De Kergorlay, membre de la Société nationale et centrale d'agriculture ;
Monny de Mornay.

III. — *Commission des arts mécaniques et de précision.*

MM. Pouillet, de l'Académie des sciences ;
Armand Séguier, id. ;
Morin, id. ;
Combes, id. ;
Michel Chevalier, Ingénieur en chef des mines ;
Le Châtelier, Ingénieur des mines.

IV. — *Commission des arts chimiques et métallurgiques.*

MM. Balard, de l'Académie des sciences ;
Héricart de Thury ;
Payen ;
Michel Chevalier ;
Ebelmen, directeur de la Manufacture nationale de Sèvres ;
Le Châtelier.

V. — *Commission des tissus.*

MM. Mimerel, Président de la Commission des tissus au Jury central ;
Legentil, Président de la Chambre de Commerce de Paris ;
Barbet, membre du Jury central de l'industrie nationale ;
Sallandrouze, membre du Jury central ;
De Lavenay.

VI. — *Commission des beaux-arts et arts divers.*

MM. Fontaine, de l'Académie des Beaux-Arts ;
Léon de Laborde, id. ;

(1) Par arrêté du 5 août 1850, M. Péremé (Armand) fut nommé secrétaire adjoint de la Commission. — M. Pérémé a dirigé, à la gare de La Chapelle, les opérations d'envoi des produits ; il est allé ensuite remplir, à Londres, les fonctions de chef de bureau agent comptable du Commissariat.

MM. Armand Séguier;
Ebelmen;
De Lavenay;
Delambre.

Dans une deuxième séance, qui a eu lieu le 20 du courant, ont été élus présidens des diverses Commissions :

I. Commission administrative, M. Charles Dupin;
II. — des arts agricoles, M. Héricart de Thury;
III. — des arts mécaniques et de précision, M. Combes;
IV. — des arts chimiques et métallurgiques, M. Héricart de Thury;
V. — des tissus, M. Legentil;
VI. — des beaux-arts et arts divers, M. Fontaine.

Tous les renseignemens destinés à la Commission doivent être adressés au Ministère de l'Agriculture et du Commerce.

ANNEXE n° 6.

APPEL AUX INDUSTRIELS ET PRODUCTEURS.

1° *Circulaire aux Chambres de commerce et aux Chambres consultatives des arts et manufactures.*

Paris, 26 mars 1850 (1).

Messieurs, vous savez qu'une Exposition des produits industriels de toutes les nations doit s'ouvrir à Londres le 1er mai 1851.

Le gouvernement anglais en a informé le gouvernement de la République, en exprimant le désir que nos producteurs et industriels fussent invités à prendre part à cette Exposition.

L'industrie française tiendra certainement à honneur de soutenir, dans ce grand concours des producteurs de tous les pays, le renom qu'elle a su acquérir, et nos manufacturiers s'empresseront sans doute de répondre à cet appel, en se préparant à envoyer à l'Exposition de Londres ceux de leurs produits qu'ils jugeront susceptibles d'y paraître avec le plus d'avantage. Ce sera pour eux, en outre, une occasion de se mettre en rapport direct non-seulement avec les consommateurs du Royaume-Uni, mais encore avec les principaux producteurs et négocians du monde, qu'attirera infailliblement le spectacle de cette importante Exposition.

Un fait qui touche aussi directement à notre intérêt national ne pouvait manquer de fixer l'attention de M. le Président de la République. Sur mon rapport, en date du 28 février dernier, il a décidé que l'Exposition de Londres serait l'objet d'une étude spéciale, comme l'ont été dans le temps celles de Vienne, de Berlin, de Bruxelles, de Madrid, etc.,

---

(1) *Moniteur* du 29.

et au sujet desquelles il a été publié des rapports spéciaux dans les *Documens sur le commerce extérieur*.

En même temps, M. le Président de la République a voulu que des dispositions fussent prises immédiatement, 1° pour éclairer nos producteurs et fabricans sur les conditions d'admission des produits qu'ils désireraient envoyer à l'Exposition ; 2° pour centraliser tous les renseignemens relatifs à leurs envois; 3° pour faciliter le transport des produits et leur assurer tous les soins et toute la protection auxquels ils ont droit.

Ainsi que vous avez pu le voir par les arrêtés insérés au *Moniteur* des 1er et 14 de ce mois, j'ai confié cette double tâche à une Commission composée de membres du jury de notre dernière Exposition nationale, et d'agens supérieurs de mon Département et de celui des Affaires étrangères.

La Commission s'est réunie et constituée. Vous trouverez ci-annexée la liste des membres dont elle se compose, et de leur répartition en commissions spéciales (1). Je vous tiendrai au courant des principales mesures qu'elle prendra, et j'aurai soin, en outre, de faire traduire et publier au *Moniteur* toutes les pièces ayant un caractère officiel et important qui concerneront l'Exposition. Dès aujourd'hui, je joins à cette circulaire la traduction de la liste classifiée des objets qui seront admis à l'Exposition, précédée des instructions générales dressées par la Commission Royale d'Angleterre (2).

La Commission française va se mettre en rapport avec celles de Londres, dont M. l'Ambassadeur de France fait partie, ce qui est une garantie certaine de la bonne et intelligente direction, à Londres, des intérêts relatifs à nos exposans et à leurs produits.

Je vous prie, Messieurs, de donner à la présente circulaire toute la publicité qu'elle comporte : vous remarquerez que ce n'est point seulement au concours des fabricans qu'elle fait appel, mais encore à celui de nos agriculteurs, dont les produits, aux termes des instructions ci-annexées de la Commission britannique, seront admis à figurer à l'Exposition. Si parmi les fabricans et agriculteurs de votre circonscription il en est, comme je l'espère, qui soient disposés à faire des envois pour soutenir, au nom de la France, la lutte industrielle que vont y engager, vis-à-vis de l'Angleterre, la Belgique, l'Allemagne, et d'autres pays encore, vous voudrez bien m'en donner avis. En même temps, vous aurez à me faire connaître, aussi exactement que possible, la nature, l'espèce et le nombre des articles dont l'envoi serait projeté, afin que la Commission française puisse être fixée à l'avance sur l'emplacement qu'elle devra réclamer pour l'exhibition la plus favorable possible de nos produits. Il ne sera pas moins utile de joindre par la suite, au détail des articles envoyés, tous les renseignemens manufacturiers et commerciaux propres à mettre cette Commission en état d'apprécier et de faire apprécier en Angleterre la situation et les progrès de notre industrie.

Recevez, Messieurs, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Ministre de l'Agriculture et du Commerce,

Signé Dumas.

---

(1) Voir *Annexe* n° 5.
(2) Voir *Annexe* n° 7.

2° Circulaire aux Préfets.

Paris, 27 mars 1850.

Monsieur le Préfet, je viens d'inviter par la circulaire ci-jointe, du 26 du courant, les Chambres de Commerce et des Manufactures à appeler l'attention de nos producteurs et fabricans sur l'Exposition générale qui doit avoir lieu à Londres en 1851, afin qu'ils se préparent à ce grand concours ouvert à tous les pays.

En vous adressant cette circulaire, je vous prie, Monsieur le Préfet, de vouloir bien la porter à la connaissance des sociétés agricoles et des principaux agriculteurs de votre département. Ce n'est pas, en effet, aux seuls fabricans qu'il s'agit de faire appel, c'est aussi, comme je l'indique, à nos producteurs agricoles, et j'attache le plus grand prix à ce qu'ils prennent part à l'Exposition de Londres, aussi bien et au même titre que les industriels. Veuillez donc, Monsieur le Préfet, informer nos agriculteurs que mon Département ménagera à ceux de leurs produits qui seront jugés dignes de figurer à cette Exposition les facilités qu'il pourra accorder aux produits des autres exposans.

Nos agriculteurs, nos sociétés, comices ou cercles agricoles, comprendront, je n'en doute pas, qu'il y a là une question qui touche à la fois à notre honneur national et à l'intérêt de nos relations commerciales avec l'étranger.

Recevez, etc.

Le Ministre de l'Agriculture et du Commerce,

Signé J. Dumas.

Nota. Voir, en outre, pour diverses autres circulaires aux Chambres ou aux Préfets, relatives, soit à la transmission des pièces, soit aux mesures à prendre ou règles à observer pour la marche des opérations, le *Moniteur* des 29 juillet, 17 octobre, 21 novembre 1850 et 4 février 1851.

ANNEXE n° 7.

EXPOSÉ DES MESURES ARRÊTÉES PAR LA COMMISSION ROYALE D'ANGLETERRE, POUR LA RÉCEPTION ET LE CLASSEMENT DES PRODUITS PRÉSENTÉS POUR L'EXPOSITION (1).

Les Commissaires de Sa Majesté pour l'organisation de l'Exposition des produits de l'industrie de toutes les nations, qui doit avoir lieu à Londres en 1851, après avoir mûrement délibéré sur les arrangemens à prendre pour l'admission à l'Exposition des produits étrangers, ont arrêté la publication du présent avis pour servir d'instructions aux exposans des divers pays.

Quelle que doive être l'étendue de l'édifice qui sera construit pour

(1) *Moniteur* du 4 juin 1850.

l'Exposition, les Commissaires se considèrent comme obligés de se réserver les droits les plus étendus en ce qui concerne le choix ou l'exclusion des articles qui seront envoyés pour l'Exposition. La nécessité de s'assurer les moyens de fixer les limites à l'admission et de conserver à l'Exposition le caractère qu'elle doit avoir est évidente par elle-même. Mais l'usage du pouvoir discrétionnaire que les Commissaires se sont ainsi réservé appelle spécialement, pour ce qui regarde les produits étrangers, la plus sérieuse attention.

Les Commissaires sont partis de ce principe, qu'il fallait, autant que possible, prévenir l'envoi à Londres d'articles qui ne pourraient être admis à l'Exposition, plutôt que d'être obligé de les rejeter après leur arrivée. Ils ont compris en même temps que la responsabilité à encourir pour l'admission ou l'exclusion des marchandises étrangères doit incomber, non pas à un jury anglais, mais bien aux commissions investies de la confiance des exposans eux-mêmes et placées au-dessus de toute suspicion de partialité nationale.

Ils se proposent, en conséquence, de n'admettre à l'Exposition que des produits étrangers qui leur seront adressés par l'autorité centrale (1), quelle qu'elle soit, du pays de production. Ils feront connaître à cet effet, à chacune de ces autorités ou commissions centrales, l'espace qu'il aura été possible d'accorder aux articles du pays qu'elle représentera, ainsi que les conditions et restrictions qui seront déterminées.

Tous les articles ainsi expédiés sous ce couvert officiel seront ensuite admis, pourvu qu'ils n'excèdent pas les limites de l'emplacement assigné aux produits du pays d'où ils viennent, et en tant qu'ils satisferont aux conditions prescrites à l'avance, lesquelles seront dûment notifiées.

L'autorité centrale, en chaque pays, aura donc à se prononcer sur le mérite des divers articles qui se présenteront pour l'Exposition, en veillant à ce que ceux qui seront expédiés représentent dignement l'industrie nationale.

Les Commissaires de Sa Majesté reconnaîtront comme autorité centrale, pour chaque pays, celle qui leur aura été désignée comme telle par le gouvernement de ce pays. Une fois entrés en correspondance avec cette autorité, ils s'interdiront absolument toute communication analogue avec des particuliers ou individus dépourvus de titre officiel, et ils déclarent à l'avance que toute communication qui leur serait adressée par de telles personnes serait renvoyée à l'autorité centrale. Cette mesure est indispensable au bon ordre des travaux de la Commission.

Aucun article de manufacture étrangère, quelles qu'en soient la nature et l'origine, ne pourra donc être admis à l'Exposition qu'autant qu'il se présentera sous la sanction de l'autorité centrale du pays dont il sera originaire. Il ne sera pas indispensable que les articles soient envoyés *directement* par cette autorité, bien que ce mode d'expédition puisse paraître le plus convenable; mais il faudra, de toute nécessité et dans tous les cas, que son autorisation soit formellement exprimée et qu'elle se trouve ainsi responsable tant des choix qu'elle aura faits que de l'exclusion qui aura pu être prononcée contre les produits qui se seraient présentés en trop grand nombre, eu égard à l'espace assigné à chaque pays dans les bâtimens de l'Exposition.

(1) *Central authority* (commission officielle, ou jury central).

Quant à l'étendue de cet espace, les Commissaires se proposent de se concerter spécialement sur ce point avec chacun des pays étrangers. On conçoit aisément la difficulté de déterminer dans tous les cas l'espace à accorder, les Commissaires ayant à consulter non-seulement l'étendue et la population de chaque pays, mais encore la nature de ses produits, la quantité probable de ceux qu'il enverra, et, par suite, les questions de proximité, de mode d'envoi, etc. Dans certains cas, les produits seront encombrans et nécessiteront un plus grand emplacement que les articles, beaucoup plus précieux peut-être, d'autres pays. Il est donc impossible de fixer aucune règle précise avant d'avoir pris, à ce sujet, des informations auprès des comités étrangers. Mais, en même temps, les Commissaires ont reconnu que sans attendre ces renseignemens, qui ne pourront être réunis que dans un assez long délai, il convient de tracer provisoirement quelques règles préalables, en vue de faire mieux connaître l'esprit de leurs dispositions générales. Sans rien arrêter, quant à présent, ils se proposent de réserver la moitié de l'emplacement total des bâtimens aux produits du Royaume-Uni et de ses colonies, et de partager l'autre moitié entre les divers autres pays, sauf à faire ultérieurement connaître à chacun d'eux l'espace qui lui aura été assigné (1), et à s'enquérir de la manière dont cet espace sera rempli.

Dans le cas où l'autorité centrale d'un pays jugerait que l'emplacement accordé aux produits de ce pays est plus grand qu'il ne le lui faut, elle voudra bien en informer les Commissaires, afin d'éviter qu'il se produise de regrettables vides dans les divisions par nationalités. Si, par contre, tel pays avait besoin d'un plus grand espace, il devra également le faire connaître aux Commissaires, qui feront en sorte de disposer en sa faveur des parties que tels autres pays auront pu laisser disponibles.

L'une des questions les plus importantes que les Commissaires aient eues à examiner est celle de savoir s'il convenait de diviser l'Exposition *par nations*, c'est-à-dire d'assigner à chacun des pays tel espace déterminé à l'avance, en laissant à ce pays toute latitude pour y disposer l'ensemble de ses produits.

Après examen attentif de la question, les Commissaires ont cru devoir persister dans l'opinion qu'ils avaient déjà exprimée, à savoir, que cette marche offrirait plus d'inconvéniens que d'avantages, et qu'il est préférable de réunir *par nature* les produits des différens pays, en les distribuant suivant la classification adoptée par les Commissaires, sauf à établir une sous-division *par pays* dans chacune des sections de produits.

Le but de l'Exposition est, selon eux, de faire embrasser d'un coup d'œil l'état où sont parvenus les arts et l'industrie de l'homme. Ce but serait donc en partie manqué si les produits similaires provenant de travaux analogues chez les divers peuples se trouvaient disséminés sur un vaste espace, au lieu d'être réunis et présentés concurremment. Le visiteur ne retirerait qu'une idée bien incomplète de la perfection à laquelle la fabrication a pu s'élever, s'il ne voyait que l'œuvre d'une nation en particulier; et, dans un édifice aussi vaste, il lui serait impossible de

(1) Un avis du Gouvernement anglais a fait ultérieurement connaître que la Commission Royale britannique a fixé à 100,000 pieds carrés (9,290 mètres carrés) l'espace réservé aux produits de l'industrie française; espace dont moitié environ sera occupée par lesdits produits, l'autre moitié devant être employée pour les couloirs, passages et autres besoins du service.

se transporter successivement à chacune des sections correspondantes des différentes expositions nationales, pour les comparer entre elles. Il serait, en outre, bien difficile de juger du degré de supériorité des produits, si chaque pays faisait son exhibition à part. Il pourra arriver, en effet, que les diverses parties de cette grande Exposition soient visitées à des jours différens, et l'impression produite un jour par tels articles d'un pays se trouverait effacée le lendemain par les articles similaires d'une autre nation. Cette disposition créerait une difficulté de plus lorsqu'il s'agira de décerner les récompenses.

Une autre objection pourrait encore être faite en ce qui touche le choix des emplacemens par nations : la Commission pourrait se trouver exposée à des reproches de préférence et d'injustice. Les produits, en effet, exigeront, selon leur nature, des conditions très différentes pour l'espace, la disposition, la lumière, etc.; et si, sous quelqu'un de ces rapports, l'emplacement accordé à un pays était jugé moins favorable que la place réservée à tel autre, il en résulterait naturellement des plaintes plus ou moins fondées; tandis que, tous les articles similaires se trouvant réunis, les conditions seront égales pour tous, chaque espèce de produits devant d'ailleurs être exposée dans la partie de l'édifice qui paraîtra le plus convenable pour la recevoir.

Les Commissaires se réserveront donc le droit le plus absolu de disposer les marchandises de la manière qu'ils l'entendront. Ils s'efforceront d'ailleurs, dans tous les cas où cela sera praticable, de classer les produits de chaque section en ayant égard à leur nationalité, et ils ne mêleront jamais ceux de pays différens, quand le but de l'exhibition pourra être atteint sans ce mélange.

En tout état de cause, les Commissaires se chargent de trouver un emplacement pour tous les articles expédiés par chaque pays, pourvu que le volume total de ces envois n'excède pas l'espace qui lui aura été réservé, et pourvu aussi que connaissance soit donnée, en temps opportun, de l'espace qu'occuperont spécialement les envois de matières premières, ceux des machines et mécaniques, ceux d'objets manufacturés et ceux d'objets d'art. Ce renseignement devra être adressé à la Commission, à la date qui sera fixée pour chaque pays (1).

Les Commissaires de l'Exposition joignent aux présentes instructions un avis des Commissaires des douanes relatif au mode d'exportation des produits.

Dans tous les cas où il y aura concours entre des exposans de différens pays, les récompenses seront décernées par des jurys mixtes composés d'étrangers et d'Anglais.

Les instructions ci-dessus étaient en cours d'impression au *Moniteur* quand a paru, sous le titre de *Conditions générales*, une nouvelle circulaire de la Commission anglaise, dont on extrait les passages suivans, les seuls qui produisent quelques observations nouvelles ou d'une utilité positive pour les exposans français :

Tout fabricant dont les produits pourront être exposés collectivement sans sortir des conditions prescrites par la classification adoptée, pourra

(1) L'avis dont il est parlé dans la note précédente fixe cette date, pour les produits français, au 1er septembre 1850. (*Note de la Commission française.*)

disposer ces produits de la manière qui lui conviendra, en tant, toutefois, que ces arrangemens ne porteront préjudice ni aux autres exposans ni aux convenances du public. De même, dans le cas où il paraîtrait désirable de réunir ensemble les produits d'une même localité, il serait fait droit aux vœux des exposans, pourvu que ces produits rentrent dans la même catégorie. Toute décision à prendre à cet égard est d'ailleurs réservée aux Commissaires de l'Exposition.

Dans le cas où un exposant présenterait ses produits collectivement, ses dispositions seront observées autant que possible ; cependant, si elles étaient de nature à entraîner un surcroît de dépense, les Commissaires en tiendraient l'exposant responsable.

Les montres, vitrines, cadres ou autres appareils d'une construction particulière, seront pareillement à la charge de l'exposant.

Les exposans qui voudront faire assurer leurs produits supporteront les frais d'assurance. Nonobstant, en effet, toutes les précautions qui seront prises dans la construction de l'édifice, ses dimensions mêmes seront un obstacle à ce qu'il puisse être garanti contre toute chance d'incendie, et, dans le cas où il s'en déclarerait un, ou tout autre sinistre, les Commissaires ne pourront encourir la responsabilité des pertes.

Les exposans qui désireraient employer une personne à leurs gages pour conserver, tenir en ordre ou expliquer au public les objets de leur exposition individuelle, pourront le faire, sauf autorisation des Commissaires. Les agens ainsi employés ne pourront toutefois, en aucun cas, engager les visiteurs à acheter les marchandises confiées à leur garde. Toute infraction à cette règle entraînerait leur expulsion, le but de l'Exposition étant de procurer, non la vente, mais seulement l'exhibition des produits.

Les articles exposés ne pourront porter l'indication de leurs prix. Néanmoins, la question du prix de vente rentrant nécessairement dans celles que le Jury des récompenses aura à examiner, il pourra être pris des informations à ce sujet. Dans le cas où l'exposant aurait surtout à faire valoir le bon marché de son produit, il devra en indiquer le prix dans la facture adressée aux Commissaires.

RÉGLEMENT CONCERNANT L'EXPOSITION DES MACHINES.

Les Commissaires de Sa Majesté pour l'Exposition de 1851, désirant offrir toutes facilités aux personnes qui voudraient exposer des machines ou appareils mécaniques en mouvement, ont arrêté que ces objets seraient mus, autant que possible, sous la direction des propriétaires et avec le concours des personnes choisies par eux à cet effet.

Les Commissaires fourniront gratuitement aux exposans une force de vapeur qui n'excédera pas 30 livres par pouce et qui sera dirigée par des conduits enveloppés vers les parties de l'édifice où elle pourra être utilisée. Les exposans de machines ou d'objets devant être mus par la vapeur auront à fournir, pour cet usage, une petite machine à vapeur portative à laquelle il puisse être ajusté un tuyau. Cette condition s'appliquera à tout appareil d'une force motrice d'un à six chevaux ; il est à présumer qu'aucune branche d'industrie ne réclamera l'emploi, à l'Exposition, d'une force supérieure.

Quant aux machines trop petites pour comporter l'adjonction d'une

force motrice dans un appareil portatif indépendant, il sera pris des arrangemens en vue de les rattacher à des groupes mis en communication avec quelque machine en mouvement.

Les exposans qui produiront des machines à vapeur portatives pourront les employer à mouvoir d'autres appareils que les leurs, à moins que les propriétaires de ces machines ne s'y opposent.

DISPOSITIONS ARRÊTÉES PAR L'ADMINISTRATION DES DOUANES, POUR L'ENTRÉE, LE SÉJOUR ET LA RÉEXPORTATION DES PRODUITS DESTINÉS A L'EXPOSITION DE 1851.

L'importation des produits étrangers envoyés à l'Exposition aura lieu par l'un des ports ci-après :

Londres, Liverpool, Bristol, Hull, Newcastle, Douvres, Folkestone, Southampton.

Les envois de marchandises, quand ils ne seront pas accompagnés par leurs propriétaires, seront adressés à des agens nommés dans chaque port par les Commissaires Royaux, à l'effet de recevoir les colis et d'en prendre soin. Ces agens seront désignés à la Commission centrale de chaque pays, de manière que chacun des expéditeurs puisse choisir celui qui lui conviendra (1).

Dans le cas où l'importation aurait lieu dans un autre port que celui de Londres, les agens dont il vient d'être parlé recevront des Commissaires les instructions nécessaires pour que les colis parviennent, sans être ouverts, à l'Exposition.

Lorsque l'importation s'effectuera à Londres, l'agent auquel les colis seront adressés les transmettra également intacts à l'Exposition.

Afin d'assurer l'accomplissement de cette mesure, aussi bien dans l'intérêt du fisc que dans celui des parties, les colis seront plombés au port de débarquement, et revêtus du cachet officiel de la Douane.

Toutes les marchandises seront admises en franchise, et rendues, également exemptes de tous droits, pour la réexportation, lorsqu'elles n'auront pas été vendues en Angleterre. Dans le cas de vente en ce pays, le droit dont elles seront passibles devra être acquitté avant qu'elles soient enlevées du lieu d'Exposition, ce qui, toutefois, ne pourra se faire qu'après la clôture de l'Exposition elle-même.

Lorsque les colis auront été déposés dans le local de l'Exposition, ils seront ouverts et examinés en présence du propriétaire ou de l'agent chargé de le représenter, et se trouveront dès lors sous la garde de la Commission Royale, sans l'autorisation de laquelle ils ne pourront être retirés.

Toutes les marchandises importées en Angleterre pour l'Exposition resteront à la Douane jusqu'à ce qu'elles soient réclamées par l'agent de l'expéditeur, lequel devra établir son droit à les faire transporter à l'Exposition, en produisant le connaissement et le certificat délivré à l'exposant par l'Autorité centrale de chaque pays, constatant que ces marchandises sont destinées à l'Exposition.

---

(1) L'agence dont le Gouvernement français a fait choix était la maison *Lightly and Simon*, que lui recommandaient d'anciens et honorables rapports avec le Consulat général de France. Voir, page 11, ce qui a été dit au sujet du traité passé avec cette maison.

DÉCISION DE LA COMMISSION ROYALE BRITANNIQUE AU SUJET DES MÉDAILLES ET RÉCOMPENSES A DÉCERNER AUX EXPOSANS.

Les Commissaires de Sa Majesté, après s'être concertés sur cet objet, ont résolu de prendre les mesures nécessaires pour faire frapper des médailles de différens modules et effigies, mode de récompense qui leur a paru le plus convenable. Ils s'efforceront de s'assurer le concours des artistes les plus éminens de tous pays pour la confection des médailles, de manière à ce qu'en même temps qu'elles seront des œuvres d'art, elles constituent un témoignage de distinction pour les exposans qui les auront obtenues.

Les Commissaires ont, en outre, décidé que les médailles seraient en bronze, métal plus propre qu'aucun autre à se plier aux exigences de l'art et à transmettre à la postérité un souvenir durable du grand événement dont il s'agit. Des instructions sur les conditions du concours seront prochainement publiées (1).

Quant au mode de distribution des récompenses, les Commissaires ne croient pas devoir tracer à l'avance des règles précises, qui pourraient avoir l'inconvénient de gêner dans leur choix les Jurys auxquels incombera la tâche de répartir les médailles. Il suffira, pour le moment, d'indiquer les principes généraux qui paraissent devoir présider à la distribution des récompenses aux diverses catégories d'exposans (2).

Dans la classe des *matières premières*, les récompenses seront accordées en raison de la valeur et de l'importance des articles et de la supériorité de l'échantillon produit ; et, dans le cas où des *matières préparées* rentreraient dans cette division de l'Exposition, les Jurys auront à prendre en considération la nouveauté et l'importance des objets, et la perfection apportée à leur préparation.

Dans la classe des *machines*, les récompenses seront accordées en ayant égard tout à la fois à la nouveauté de l'invention, à la supériorité

---

(1) Voici ces conditions telles que les a ultérieurement publiées la Commission :

Les Commissaires donnent avis que leur intention est de distribuer des médailles de récompense aux exposans; ils invitent, en conséquence, les artistes de tous les pays à concourir, pour les dessins de ces médailles, sous les conditions suivantes :

1. On frappera trois médailles en bronze, de dessins et de dimensions différens.

2. La face de ces médailles, pour laquelle on ne demande aucun dessin, portera les effigies de Sa Majesté et de S. A. R. le Prince Albert, qui seront dessinées et exécutées en Angleterre.

3. Trois prix de 100 liv. st. chacun seront décernés aux trois dessins qui paraîtront réunir le plus de mérite et répondront le mieux au but proposé, qui est d'orner les revers de trois médailles.

4. Trois prix de 50 liv. st. chacun seront accordés aux trois dessins qui seront en second rang par leur mérite, quoiqu'ils n'aient pas été acceptés.

5. Les revers doivent être emblématiques, en se rapportant ou au but général de l'Exposition ou au succès obtenu.

6. Les dessins doivent être en plâtre, exécutés en bas-relief, et avoir 9 pouces (anglais) de diamètre.

7. Un espace doit être réservé pour une courte inscription.

8. Le même artiste peut concourir pour les trois médailles.

9. L'auteur doit inscrire son nom sur papier cacheté qu'il fixera à son dessin. Ce papier ne sera ouvert qu'après le choix qu'auront fait les Commissaires du modèle auquel le prix est accordé.

10. MM les Commissaires n'ont pas encore arrêté de plan sur l'exécution de la matrice, et ils se réservent le droit de faire tels arrangemens qu'ils jugeront les plus convenables pour l'exécution du dessin couronné.

11. Les dessins doivent être envoyés à MM. les secrétaires de la Commission avant le 1er juin prochain, sous l'adresse N° 1, Old Palace Yard.

(2) L'*Annexe* n° 11 fait connaître le mode de procéder que la Commission Royale avait arrêté pour les opérations des Jurys.

d'exécution, à l'augmentation de force et à l'économie présentées par le produit exposé. L'importance de son emploi, au point de vue de l'intérêt social ou tout autre, et les difficultés surmontées pour le faire arriver à sa perfection devront également être prises en considération.

Dans la classe des *produits manufacturés*, les articles qui obtiendront des récompenses auront, ainsi qu'il a été expliqué dans un document précédent, satisfait le mieux aux conditions suivantes :

Accroissement d'utilité, comme, par exemple, dans la durée de la teinture, dans la forme et la confection; supériorité de qualité ou de main-d'œuvre ; nouvel emploi de matières connues ; emploi de nouvelles matières ; nouvel amalgame de matières, tel que dans la métallurgie et l'art céramique ; beauté de formes, de couleur, séparées ou réunies, et envisagées dans leur rapport avec l'emploi; bon marché, eu égard au mérite de la production.

Dans la classe des *beaux-arts*, les récompenses s'appliqueront à la beauté et à l'originalité des ouvrages exposés, au perfectionnement des procédés, à l'intervention de l'art dans la fabrication, et, en ce qui concernera spécialement les modèles, à l'intérêt des sujets qu'ils représenteront.

Ces indications générales suffisent pour faire voir que l'intention des Commissaires est d'accorder, autant que possible, des récompenses à tous les articles, de quelque nature qu'ils soient, reconnus par les Juges compétens comme offrant une supériorité marquée dans leur genre, et quel que soit le caractère de cette supériorité.

Dans le choix des Jurés qui seront appelés à décerner les récompenses, les Commissaires apporteront tous leurs soins à s'assurer le concours d'hommes d'une aptitude irrécusable à se prononcer en toute connaissance de cause, et placés au-dessus de toute suspicion de partialité nationale ou individuelle. Pour mieux écarter cette dernière imputation, ils nommeront des Jurys mixtes composés d'Anglais et d'Etrangers. Les noms des Jurés seront publiés dès qu'ils auront été choisis.

Les Commissaires, répondant à une question qui leur a été adressée à l'effet de savoir à quelles personnes il sera permis d'exposer et à quelles conditions ces personnes pourront concourir aux récompenses, déclarent que l'Exposition sera ouverte à toutes les classes d'industriels, inventeurs, dessinateurs, manufacturiers, producteurs, propriétaires, etc., sans qu'ils aient à faire connaître en quelle qualité ils exposent. Toutefois, en accordant les récompenses, les Jurys auront à examiner les titres de mérite personnel de l'exposant, et à déterminer si la médaille peut lui être accordée sans une enquête préalable sur les conditions dans lesquelles il s'est présenté au concours.

Enfin, les Commissaires, en exprimant leur intention d'accorder des médailles, doivent annoncer que, dans leur pensée, ce genre de prix n'exclura pas absolument les dons pécuniaires, destinés soit à récompenser un habile concurrent, soit à s'ajouter, dans certains cas, à la distinction purement honorifique de la médaille. Il pourra se présenter telles circonstances dans lesquelles, eu égard à la position sociale de l'exposant (si, par exemple, c'est un ouvrier), le don d'une somme d'argent serait un mode de récompense préférable. Dans d'autres cas particuliers et exceptionnels, où les dépenses qu'aura imposées à l'exposant la création ou l'envoi de ses produits se trouveront hors de proportion avec ses moyens d'existence ou de fortune, on pourra juger à propos de joindre un don pécuniaire à la récompense honorifique accordée.

Les Commissaires ne sont, d'ailleurs, pas encore en mesure de tracer des règles sur ces divers points. Ils pensent qu'un pouvoir discrétionnaire assez étendu devra probablement être accordé, dans l'objet dont il s'agit, aux Jurys de récompenses, pouvoir que ces derniers exerceront toutefois sous le contrôle et la direction de la Commission.

RÉSUMÉ.

Voici les principales dispositions ressortant des circulaires et instructions émanées jusqu'ici de la Commission britannique :

1° Les produits étrangers ne seront admis à l'Exposition qu'autant qu'ils auront été envoyés ou acceptés par les commissions ou jurys des pays de provenance (1);

2° Les produits envoyés à Londres seront importés en franchise de tous droits de douane, à charge de réexportation ; leur vente, en Angleterre, entraînera l'acquittement des droits ;

3° La Commission britannique ne correspondra qu'avec les commissions ou jurys nationaux ;

4° Un espace de 9,290 mètres carrés est accordé pour l'Exposition des produits français ;

5° Le 1er septembre 1850, au plus tard, la Commission française devra avoir fait connaître l'espace que pourront occuper les produits français destinés à l'Exposition. Aucun produit ne sera reçu à Londres postérieurement au 1er mars 1851 ;

6° Les produits seront classés dans les salles par nature et espèces d'articles, avec indication des pays ; les Commissaires se réservent tous droits à cet égard. Il sera d'ailleurs loisible à tout exposant de confier le soin et la surveillance de ses produits à un agent de son choix, qui pourra donner des explications, mais non provoquer à la vente des articles exposés ;

7° Les produits exposés ne devront pas porter indication des prix, mais les Commissaires pourront, en vue des récompenses à distribuer, demander aux exposans, et ceux-ci transmettre à la Commission, tout renseignement nécessaire sur ce point ;

8° Les médailles et récompenses seront décernées par des jurys mixtes composés d'Anglais et d'Etrangers, et dont les membres seront désignés par la Commission britannique.

LISTE CLASSIFIÉE DES MEMBRES DE LA COMMISSION ROYALE D'ANGLETERRE POUR L'EXPOSITION DE LONDRES.

S. A. R. le Prince Albert, président.
Sa Grâce le duc de Buccleuch.
Très honorable comte de Rosse.
Comte de Ellesmere.
Comte de Granville.
Lord Stanley.

(1) Etaient nominativement exclus le *bétail*, les *fleurs*, les *arbustes* et les *vins* et *spiritueux*. Pour ces derniers articles, voir l'extrait du réglement de la Commission, inséré au *Moniteur* du 28 février 1850. On trouvera, au reste, au *Moniteur* du 29 mars 1850, la liste classifiée des objets admissibles.

Très honorable lord Overstone.
Lord John Russell.
Sir Robert Peel.
Henry Labouchère.
W. E. Gladstone.
Major-général, sir A. Galloway.
Sir Richard Westmacott.
Sir Charles Lyell.
Thomas Baring, esq.
Charles Barry, esq.
Thomas Bazley, esq.
Richard Cobden, esq.
William Cubitt, esq.
Charles Lock Eastlake, esq.
Thomas Field Gibson, esq.
John Gott, esq.
Philip Pusey, esq.
Robert Stephenson, esq.
M. alderman Thompson, M. P.
J. Scott Russell, esq. } *secrétaires.*
Stafford Henry Northcote, esq. }

Comité exécutif.

Lieutenant-colonel Reid, *président.*
Henry Cole, esq.
Charles Wentworth Dilke, esq.
Francis Fuller, esq.
George Drew, esq.
Matthew Digby Wyatt, esq., *secrétaire.*

Comité des sections.

1re *Section.* — Matières premières et produits bruts.

Sir Ch. Lyell.
Sir Henry T. de la Beche.
Sir Roderick Murchison.
Docteur Lyon Plaifair.
Richard Philips, esq.
Philip Pusey, esq.
Sir William Hooker.
Le professeur Royle.
— Lindley.
— Faraday.
— Solly.
Humphrey Brandreth, esq.
William Fisher Hobbs, esq.
Lord Stanley.

Le professeur Owen.
— Forbes.
— Brande.
— Hoffmann.

2e *Section*. — Machines et mécaniques.

Très honorable comte de Rosse.
Sir John Rennie.
Sir John Herschell.
William Cubitt, esq.
Robert Stephenson.
L'astronome royal.
Philip Pusey, esq.
Le professeur Walker.
— Willis.
J. K. Brunel, esq.
Sir Matthew Ridley.
Cap. A. Pelham.
Col. B. Challonner.
W. Miles, esq.
Joseph Loke, esq.
Brandreth Gibbs, esq.
T. S. Thompson, esq.
Shelley, esq.

3e *Section*. — Objets manufacturés.

Très honorable Gladstone.
Alderman Thompson.
Richard Cobden.
Thomas Field Gibson, esq.
Thomas Bazley, esq.
John Gott, esq.
Herbert Minton, esq.
Apsley Pellatt, esq.
R. Redgrave, esq.
J. Herbert, esq.
W. Liddiart, esq.
H. J. Townsend, esq.
Jobson Smith, esq.

4e *Section*. — Sculpture, modèles et arts plastiques.

Très honorable comte d'Aberdeen.
Vicomte Canning.
Lord Ashburton.
Sir Richard Westmacott.
Charles Lock Eastlake, esq.
Charles Barry, esq.
Charles Baring Wall.
Won Wyon, esq.

Edward Hodge Baily, esq.
D. N. Maclise, esq.
Thomas Uwins, esq.
George Vivian, esq.

Comité chargé de la question des faits spéciaux à l'édifice.

Sa Grâce le duc de Buccleuch.
Le comte de Ellesmere.
Charles Barry, esq.
William Cubitt, esq.
Robert Stephenson.
C. R. Cockerell, esq.
J. K. Brunel, esq.
Thomas Donaldson, esq.

ANNEXE n° 8.

INSTRUCTIONS GÉNÉRALES POUR LA RÉCEPTION A PARIS ET L'ENVOI A LONDRES DES PRODUITS DESTINÉS A L'EXPOSITION (1).

Art. 1er. Tous les producteurs et industriels admis par les jurys des départemens à prendre part à l'Exposition de Londres devront avoir livré leurs produits, franco, à Paris, avant le 10 février, à la gare du Chemin de fer du Nord (à La Chapelle-Saint-Denis : entrée par la rue des Poissonniers), où les colis seront reçus tous les jours, le dimanche excepté, de onze heures à quatre heures.

Art. 2. Chaque colis devra porter, outre les marques de l'expéditeur, une carte ou inscription conforme au modèle suivant :

EXPOSITION DE LONDRES.

Envoi de (*raison de commerce*)
demeurant à
département d

A Messieurs les Commissaires de l'Exposition,
à la gare du Chemin de fer du Nord
(à La Chapelle-Saint-Denis),
près Paris.

---

(1) Ces instructions, tirées et distribuées à 4,000 exemplaires, ont de plus été insérées au *Moniteur* du 5 février 1851. Le numéro du 4 donne la Circulaire par laquelle le Ministère du Commerce les transmettait, avec l'avis relatif au Catalogue de Londres, aux préfets ainsi qu'aux présidens de Chambres de Commerce et des Manufactures.

Art. 3. Tout exposant devra indiquer avec soin le poids de ses colis et joindre à son envoi l'exemplaire, dûment rempli, du *Bulletin d'exposant* qui lui aura été remis à cet effet, lors de son inscription, à la préfecture du département.

Chaque exposant devra, en outre, adresser directement au Ministère du Commerce (Division du commerce extérieur), en même temps qu'il expédiera ses produits, les notes et renseignemens propres à entrer dans la rédaction du *Catalogue général de l'Exposition*, qui sera publié à Londres par les soins de la Commission anglaise. Ces notes devront indiquer le nom commercial du produit en français, en anglais, et, autant que possible, en allemand (1).

Les exposans des départemens désigneront une personne domiciliée à Paris pour les représenter, au besoin, durant le cours des opérations de réception et d'examen.

Art. 4. A mesure de leur arrivée au lieu de dépôt, les produits seront reconnus d'après les bulletins individuels des exposans, et enregistrés par les agens du Commissariat.

Les pièces irrégulières ou incomplètes seront, dans le plus bref délai, renvoyées aux expéditeurs, avec indication des changemens à y apporter. Ces pièces, rectifiées, devront être renvoyées immédiatement au Ministère du Commerce par les exposans, et à leurs risques et périls en cas de retard.

Art. 5. Pour les marchandises dont la sortie peut être l'objet d'une prime de douane, toutes les formalités prescrites par les réglemens de l'Administration des Douanes seront remplies, à Paris, à la diligence des exposans, par eux ou leurs mandataires, et l'exportation en sera constatée au port de départ, comme s'il s'agissait d'une sortie définitive.

La liquidation des primes aura lieu après la clôture de l'Exposition pour les marchandises qui resteront à l'étranger. Toutefois, si, avant la clôture de l'Exposition, des intéressés déclarent par écrit renoncer au bénéfice du retour pour la totalité ou pour une partie de leurs marchandises, le réglement de la prime afférente aux articles pour lesquels cette déclaration sera faite, aura lieu immédiatement.

Art. 6. Le Jury central de l'Exposition nationale de 1849 examinera tous les produits, en prenant pour base de son travail la nécessité de n'admettre définitivement au concours que les produits ayant une valeur industrielle ou commerciale reconnue.

Le même Jury statuera sur les réclamations des producteurs et industriels qui auront été refusés par les jurys départementaux. A cet effet, les réclamans pourront, à leurs risques et périls, envoyer leurs produits au Jury central.

Art. 7. Les exposans ou leur représentans seront prévenus, par un avis spécial, des jours et heures où le Jury central procédera à l'examen des produits.

---

(1) Les exposans auront, pour ce qui concerne les frais d'insertion au *Catalogue général*, à s'entendre directement avec les adjudicataires de la publication à Londres, MM. Spicer brothers and Clowes (29 New-Bridge-Street, Black-Friars). Les prospectus publiés par cette maison ont été envoyés, par le Ministère du Commerce, à la Chambre de commerce de Paris (Palais de la bourse).

Art. 8. Aussitôt après l'examen des produits par le Jury et la désignation de ceux qui auront été admis à figurer à l'Exposition, des bordereaux détaillés seront dressés par les agens du Commissariat, pour servir de base aux connaissemens qui devront accompagner les expéditions. Ces bordereaux seront signés par le Président du jury qui aura examiné, par l'exposant ou son représentant, et par un des agens du Commissariat.

Art. 9. L'emballage définitif des produits admis sera exécuté sur place, aux frais de l'exposant et par ses soins ou ceux de son représentant.

Les produits qui n'auraient pas été admis par le Jury devront être repris à la gare du Chemin de fer et réexpédiés, sous les huit jours, aux frais et par les soins de l'exposant ou de son représentant à Paris.

Art. 10. L'expédition des produits à Londres sera faite, après le remballage, aux frais du trésor et par les soins des agens désignés à cet effet par le Ministère de l'Agriculture et du Commerce.

Art. 11. Les produits français seront transportés par le Chemin de fer du Nord jusqu'à Dunkerque, et de là, par bateaux à vapeur, jusqu'aux quais de Londres.

Ces produits seront assurés par les soins du Gouvernement français contre les risques de mer; en cas de sinistre, la somme à rembourser serait fixée d'après la valeur des produits, sans que, toutefois, cette somme puisse dépasser 4 fr. par kilogramme, emballage compris.

Les produits seront reçus à Londres par les agens du Commissariat français; toutes les opérations de mise à quai, de caution à fournir à la douane, de transport dans les bâtimens de l'Exposition, seront faites, sous la surveillance de ce Commissariat, par les soins de MM. Lightly et Simon, agens en douane de l'Ambassade et du Consulat général de France, conformément au traité passé avec eux.

Art. 12. La construction des tables et gradins, dans les salles de l'Exposition, le montage des machines, l'étalage des produits, la décoration des places, restant à la charge des exposans, seront exécutés à leurs frais et par leurs soins, ou ceux de leurs représentans, et conformément aux instructions et réglemens de la Commission Royale anglaise.

Art. 13. Le délai pour la réception des produits à Londres a été fixé par la Commission Royale d'Angleterre au 28 février; mais cette Commission ayant décidé que des délais exceptionnels pourraient être accordés, sur la demande des gouvernemens étrangers, aux industriels qui auraient disposé leurs places avant le 20 février, les exposans français qui se trouveraient dans la nécessité de réclamer un délai exceptionnel devront, si déjà ils n'ont formé cette réclamation, en faire la demande par écrit au Ministre de l'Agriculture et du Commerce avant le 10 février, en prenant l'engagement de disposer et d'arranger leur place à l'Exposition de Londres avant le 20 février.

Art. 14. Les demandes de délai seront soumises à l'examen de la Commission française, qui les transmettra, s'il y a lieu, à la Commission

anglaise, par l'intermédiaire du Commissariat français. Les exposans qui, ayant obtenu un délai exceptionnel, n'auront pas fait arranger leurs places à l'Exposition de Londres pour le jour fixé par la Commission anglaise, c'est-à-dire avant le 20 février, perdront, aux termes des instructions du Comité exécutif anglais, le bénéfice du délai qui leur aura été accordé.

Art. 15. Toutes les demandes ou réclamations que les exposans pourront avoir à faire à Londres, touchant l'Exposition, toutes les difficultés qui pourront s'élever entre les exposans et les agens de la Commission Royale anglaise ou du Comité exécutif de l'Exposition, devront être adressées et soumises au Commissariat français à Londres.

Toutes les communications que les industriels français auraient à faire à la Commission Royale et au Jury des récompenses seront adressées au Commissariat français à Londres, chargé de les transmettre et de veiller à ce qu'il y soit donné la suite qu'elles pourront comporter.

Art. 16. Les produits français envoyés à l'Exposition de Londres seront surveillés dans leur ensemble par les agens du Commissariat français.

Art. 17. Les exposans auront la faculté de se faire représenter commercialement à Londres, et d'arranger et de soigner leurs produits, soit par eux-mêmes, soit par des agens de leur choix ; mais ils devront se conformer, eux et leurs agens, aux instructions de la Commission anglaise et à celles du Commissariat français.

Art. 18. Des arrêtés spéciaux désigneront les personnes qu'il sera jugé utile d'envoyer à Londres, pendant la durée de l'Exposition, pour l'étudier au point de vue technologique, commercial, industriel ou artistique.

Art. 19. Des arrêtés spéciaux désigneront également les personnes qui devront représenter les intérêts de l'industrie française dans le jury mixte des récompenses à instituer à Londres.

Art. 20. Aux termes des instructions de la Commission anglaise, aucun produit admis à l'Exposition ne pourra être retiré avant la clôture de l'Exposition et sans l'autorisation de la Commission anglaise.

Art. 21. Tous les produits admis à l'Exposition étant placés sous caution, relativement au paiement des droits de douane, ceux qui auraient été vendus à livrer après l'Exposition, soit pour l'Angleterre, soit pour un pays autre que la France, ne pourront être distraits de la masse des produits français qu'après apurement et paiement des comptes de douane avec MM. Lightly et Simon, agens du Gouvernement français près la douane de Londres, et sur l'autorisation écrite du Commissariat français.

Aux termes du traité passé avec MM. Lightly et Simon, il devra être versé entre leurs mains, par les exposans, à titre de commission, 4 schellings pour tout colis qui ne serait pas réexporté d'Angleterre.

Art. 22. Les produits destinés à rentrer en France seront remballés

et expédiés par les soins de MM. Lightly et Simon, sous la surveillance des agens du Commissariat français.

Ils seront rendus franco à Paris, en gare du Chemin de fer du Nord, sauf ceux dont les exposans réclameraient eux-mêmes la livraison au port de retour (Dunkerque). Dans ce cas, notification devra en être faite au Ministère du Commerce un mois au moins avant la clôture de l'Exposition. Les colis seront alors expédiés de Dunkerque auxdits exposans, à leurs frais, risques et périls.

Les colis, à leur retour à Paris, seront mis à la disposition des exposans ou de leurs représentans, qui devront les faire enlever dans les huit jours. Tout retard mis à l'enlèvement desdits produits, au delà du délai de huit jours, rendra les exposans passibles du paiement des frais de magasinage réglés par le tarif du Chemin de fer.

Art. 23. La Commission française, à Paris, le Commissariat du Gouvernement français, à Londres, et le chef de la Division du Commerce extérieur, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution des présentes instructions.

ANNEXE

COMPOSITION DE LA COMMISSION FRANÇAISE

SECTIONS.	ATTRIBUTIONS.
	Classes.
A. PRODUITS BRUTS.....	1. Mines et carrières, produits minéraux et métallurgiques..........
	2. Produits chimiques et pharmaceutiques, produits chimiques en général.........
	3. Substances employées comme alimentation..........
	4. Matières végétales et animales employées dans les manufactures comme instrumens ou pour l'ornementation..........
B. MACHINES............	5. Machines d'emploi direct.—Voitures, mécanisme naval et chemins de fer.......
	A. Sous-jury pour les voitures..........
	6. Machines et outils pour manufactures..........
	7. Systèmes applicables à la mécanique, au génie civil, à l'architecture et aux bâtimens..........
	8. Génie militaire et architecture navale, construction, armement, équipement....
	9. Machines et instrumens d'agriculture et d'horticulture..........
	10. Instrumens de mathématiques et de physique, appareils divers comprenant les procédés résultant de leur emploi.—Instrumens de musique, d'horlogerie et de chirurgie..........
	A. Sous-jury pour les instrumens de musique..........
	B. Id. id. de chirurgie..........
C. PRODUITS MANUFACTURÉS..........	11. Cotons..........
	12. Etoffes de laine et laine filée..........
	13. Soieries et velours..........
	14. Tissus et produits de lin et de chanvre..........
	15. Tissus mélangés comprenant les châles..........
	16. Cuirs comprenant la sellerie et les harnais, les peaux, les fourrures, les plumes, les poils et crins..........
	17. Papeterie, imprimerie et reliure..........
	18. Objets tissés, filés, feutrés, foulés, comme spécimen d'impression ou de teinture.
	19. Tapisserie, tapis, moquettes, dentelles, broderies, articles et ouvrages de fantaisie..........
	20. Objets d'habillement confectionnés..........
D. OUVRAGES EN MÉTAUX, VERRERIE ET CÉRAMIQUE..........	21. Coutellerie et taillanderie..........
	22. Fers et quincaillerie en général comprenant la serrurerie..........
	23. Ouvrages en métaux précieux, joaillerie, bijouterie et tous les objets de luxe non désignés dans les autres sections..........
	24. Verre..........
	25. Produits céramiques, faïence, porcelaine, poterie, etc..........
E. OUVRAGES DIVERS....	26. Décors, meubles, ameublement, papier de tenture, papier mâché et articles divers.
	27. Substances minérales manufacturées employées dans le bâtiment et le décor, telles que marbre, ardoises, porphyre, ciment, pierres artificielles, etc..........
	28. Substances végétales et ~~minérales~~ manufacturées, mais non tissées ni feutrées..
	29. Produits de manufactures diverses et petits ouvrages..........
F. BEAUX-ARTS.........	30. Sculptures, modèles, plastique, mosaïques, émaux, etc..........

N° 9.

DU JURY MIXTE INTERNATIONAL.

MEMBRES TITULAIRES.

(Les lettres J. C. signifient membre du Jury central de l'Exposition de 1849 et R. d. P. représentant du peuple.)

MM.	
DUFRÉNOY	De l'Institut, inspecteur général des mines.—Professeur, directeur de l'Ecole nationale des mines.
DUMAS, *vice-président*	Membre de l'Institut, doyen de la Faculté des sciences, vice-président du J. C.—R. d. P.
HERVÉ DE KERGORLAY, *secrétaire.*	Membre de la Société centrale d'agriculture.—Secrétaire du J. C.
PAYEN, *secrétaire*	Membre de l'Institut, professeur de chimie appliquée, au Conservatoire des Arts et Métiers.—Secrétaire du J. C.
MORIN (Colonel)	De l'Institut, professeur de mécanique industrielle, administrateur du Conservatoire des Arts et Métiers.—J. C.
ARNOUX	Directeur des ateliers des Messageries nationales.—J. C.
PONCELET (Général)	De l'Institut, ancien commandant de l'Ecole polytechnique.
COMBES	De l'Institut, inspecteur général des mines.—J. C.
DUPIN (Ch.), *président.*	De l'Institut, professeur au Conservatoire des Arts et Métiers.—Président du J. C.—R. d. P.
MOLL	Professeur d'agriculture au Conservatoire des Arts et Métiers.—J. C.
MATHIEU	De l'Institut, du Bureau des longitudes (Astronomie).—J. C.
SÉGUIER (Armand)	De l'Institut.—J. C.
BERLIOZ	Compositeur, bibliothécaire du Conservatoire de musique.
ROUX	De l'Institut, professeur à la Faculté de médecine, chirurgien de l'Hôtel-Dieu.
LALLEMAND	De l'Institut, docteur en médecine.
MIMEREL	Président du Conseil général des manufactures.—J. C.—R. d. P.
RANDOING	Manufacturier.—J. C.—R. d. P.
ARLÈS DUFOUR	Fabricant.—J. C.
LEGENTIL	Président de la Chambre de commerce de Paris.—J. C.
GAUSSEN	Fabricant.—J. C.
FAULER	Fabricant, membre de la Chambre de commerce de Paris.—J. C.
FIRMIN DIDOT	Imprimeur en lettres et libraire.—J. C.
CHEVREUL	De l'Institut, professeur au Muséum d'histoire naturelle.—J. C.
PERSOZ	Professeur de chimie.—J. C.
LAINEL	Inspecteur des manufactures pour le Ministère de la guerre.—J. C.
DOLLFUS	Fabricant.—J. C, —R.d. P.
LEPLAY	Professeur, inspecteur des études à l'Ecole des mines.—J. C.
GOLDENBERG	Manufacturier.—J. C.
D'ALBERT DE LUYNES	De l'Institut.—R. d. P.
SALLANDROUZE DE LAMORNAIX,	Fabricant, Commissaire général du Gouvernement à Londres.—J. C.
PÉLIGOT	Professeur au Conservatoire des Arts et Métiers, vérificateur des essais à la Monnaie.—J. C.
EBELMEN	Administrateur de la Manufacture nationale de Sèvres, professeur au Conservatoire des Arts et Métiers.—J. C.
HÉRICART DE THURY	De l'Institut.—J. C.
BALARD	De l'Institut, professeur à la Faculté des sciences, maître de conférences à l'École normale.—J. C.
WOLOWSKI	Professeur au Conservatoire des Arts et Métiers.—J. C.—R. d. P.
DE LABORDE (Léon)	De l'Institut, conservateur adjoint des antiquités du Musée national.—J. C.

MEMBRES SUPPLÉANS.

MM. Barbet (Henri)........	Manufacturier.—J. C.
Seydoux..................	Ancien manufacturier.—R. d. P.
Le Chatellier..........	Ingénieur en chef des mines.—J. C.
Aubry (Félix)............	Fabricant.—J. C.
Bernoville (F.)..........	Manufacturier.
Rondot (Natalis).........	Délégué de la Chambre de Commerce de Lyon. — J. C.
Lebeuf....................	Manufacturier.—R. d. P.
Peupin.	Fabricant.—J. C.—R. d. P.
Tavernier...............	Fabricant.—J. C.
Dumas (Justin)..........	Fabricant.—J. C.
Billiet..................	Filateur.—J. C.
Denière fils.............	Fabricant, membre de la Chambre de Commerce de Paris.
Ledagre..................	Manufacturier, membre de la Chambre de Commerce de Paris.
Manière.	Fabricant.—J. C.
Ziégler.	Artiste, ancien fabricant.
Bonaparte (Louis-Lucien).	Chimiste.—J. C.—R. d. P.
Roux-Carbonnel..........	Agriculteur.—J. C.—R. d. P.
Leclerc (Louis)..........	Professeur à l'école municipale Turgot.—J. C.

ANNEXE n° 10.

RÉPARTITION, PAR PAYS, DES 314 MEMBRES DU JURY MIXTE INTERNATIONAL DE LONDRES.

	Classes.	Angleterre.	France.	Belgique.	Zollverein.	Autriche.	Russie.	Etats-Unis.	Suisse.	Zurich.	Espagne.	Italie.	Sicile.	Toscane.	Portugal.	Danemarck, Suède et Norwége.	Turquie.	Sardaigne.	Hollande.	Grèce.	TOTAUX.
A. Produits bruts.	1re Mines, Carrières, Travaux métallurgiques, etc.......	4	1	1	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	8
	2e Procédés et Produits chimiques, etc.............	4	1	»	1	1	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	8
	3e Substances alimentaires.....	3	1	»	»	»	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	6
	4e Substances animales, etc....	4	1	»	1	»	»	1	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	8
B. Machines et Instrumens.	5e Machines d'emploi direct, Voitures, etc.	6	1	1	»	3	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	12
	Sous-Jury (A) pour les voitures.	3	1	1	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	6
	6e Machines pour les manufactures..................	6	1	»	1	1	»	1	»	»	»	»	»	1	1	»	»	»	»	»	12
	7e Systèmes et Ouvrages applicables au génie civil......	4	1	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»	»	8
	8e Architecture navale, génie militaire, etc.	4	1	2	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	8
	9e Machines et Instrumens d'agriculture.	8	1	1	2	1	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	15
	10e Instrumens de mathématiques et de physique, etc.	5	2	»	1	»	»	1	1	»	»	»	»	»	»	D1	»	»	»	»	11
	10e Sous-Jury (A) pour les instrumens de musique. ..	4	1	»	2	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	9
	10e Sous-Jury (B) pour les instrumens de chirurgie...	3	2	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	6
	10e Sous-Jury (C) pour l'horlogerie.	2	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3
C. Produits manufacturés.	11e Coton.	5	1	»	1	1	»	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	10
	12e Laine peignée et cardée.....	6	1	1	2	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	12
	13e Soieries et Velours.........	5	1	»	»	1	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	1	1	»	»	10
	14e Fils et Tissus de lin et de chanvre...............	5	1	2	1	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	11
	15e Tissus mélangés, y compris les châles..............	6	1	1	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	11
	16e Cuirs et Peaux, Sellerie, etc.	5	1	»	1	»	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	10
	17e Papiers, Papeterie, etc.	5	1	1	1	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	9
	18e Objets tissés, filés pour teinture, etc.	5	2	»	»	1	»	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	10
	19e Tapisseries, Tapis, etc......	5	1	1	1	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	10
	20e Articles d'habillement, etc. .	4	1	»	1	»	»	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	8
D. Métaux ouvrés, Verrerie et Céramique	21e Coutellerie, Taillanderie....	3	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	6
	22e Fers et Quincaillerie.......	6	1	1	1	1	»	1	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	12
	23e Ouvrages en métaux précieux.	4	2	»	1	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	1	»	»	»	9
	24e Verrerie.....	4	1	1	1	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	8
	25e Produits céramiques, faience, etc.	4	1	»	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	8
E. Ouvrages divers.	26e Décors, Meubles, etc........	6	1	1	1	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	12
	27e Substances minérales, Marbres, etc...............	4	1	»	»	1	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	1	8
	28e Substances animales, etc....	4	1	»	»	»	1	1	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	8
	29e Produits divers et petits objets.	4	1	»	1	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	8
F. Beaux-Arts	30e Beaux-Arts.	7	1	1	2	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»	»	1	»	14
	TOTAL.	157	37	16	26	17	7	23	7	1	4	1	1	3	2	2	5	3	1	1	314

ANNEXE n° 11.

INSTRUCTIONS DE LA COMMISSION ROYALE CONCERNANT LE MODE DE PROCÉDER DES JURYS (1).

Conditions générales.

1. Il y aura un Jury pour chacune des trente Sections entre lesquelles se divise l'Exposition.

2. Le nombre des Membres de chaque Jury sera déterminé selon le nombre des objets exposés dans chaque Section et d'après la diversité plus ou moins grande des spécialités qu'elle embrasse. L'inégalité du nombre des Membres affectés aux différentes Sections n'implique aucune idée abstraite de leur importance relative.

3. La liste précédente spécifie les attributions des Jurys et indique le nombre de Membres affectés à chacune des trente Sections (2).

4. Une liste détaillée des objets rentrant dans les attributions de chaque Jury, fera connaître les limites de chaque Section.

5. Dans les salles de l'Exposition, les objets sont, autant que possible, répartis entre les 30 Sections, de manière à coïncider avec les attributions de chaque Jury et à faciliter ses travaux.

6. Les exposans qui accepteront les fonctions de Membres du Jury cesseront, par le fait, de concourir au prix de la Section dans laquelle ils sont nommés, et il ne pourra être décerné de prix ni à eux personnellement, ni aux Etablissemens dans lesquels ils sont associés.

7. Les Jurys pourront appeler et désigner des Experts, quand la majorité des Membres le jugera convenable. Les Membres d'une autre Section pourront aussi être appelés en qualité d'Experts par un Jury, quand il aura besoin de données du ressort de cette Section.

8. Les Jurys pourront se fractionner, pour des appréciations de détail, en Sous-Comités, mais nulle décision ne pourra être prise que par la majorité du Jury.

9. Avant qu'un Jury puisse arrêter définitivement ses décisions, elles doivent être soumises à une Assemblée des Jurys chargés de l'examen des objets réunis suivant les groupemens de l'article 3. Ces Assemblées de Jurys réunies auront pouvoir de confirmer les décisions des Jurys, et d'examiner toutes celles qui seraient contestées. Néanmoins, avant d'être publiées, les décisions devront être soumises à un Conseil formé des Présidens de tous les Jurys. Cette marche a pour objet d'assurer l'uniformité d'action et l'observation des règles primitivement posées par ce Conseil lui-même.

10. Les décisions d'un Jury, après avoir été reconnues régulières par le Conseil des Présidens, seront définitives.

---

(1) *Moniteur* du 3 mai 1851.

(2) Voir, pour cette liste, l'*Annexe* n° 10. On trouvera, en outre, avec tous les détails qu'elle comporte, la liste des Jurés anglais au *Moniteur* du 7 mai 1851.

11. Les Jurys commenceront leurs fonctions le lundi 12 mai, à dix heures, et seront assistés dans leurs opérations générales par une personne que désigneront les Commissaires Royaux. Cette personne sera présente aux délibérations des Jurys, soit par elle-même, soit par un suppléant qu'aura également accepté la Commission, pour expliquer la manière de procéder adoptée par celle-ci. Ce Délégué de la Commission n'aura pas voix délibérative dans le sein des Jurys, et ne pourra intervenir, en aucune façon, dans le prononcé des jugemens.

Composition des Jurys.

12. Le Jury se composera généralement d'un nombre égal de Sujets anglais et d'Étrangers.

13. Si les Commissions étrangères n'envoient pas un assez grand nombre d'Etrangers pour former la moitié des Membres de chaque Classe, il y sera suppléé par la nomination de Jurés anglais (1).

14. Les districts des comtés, aussi bien que ceux de la métropole, seront représentés par le Jury.

15. Chaque Jury aura un Président nommé par les Commissaires, et assisté d'un Vice-Président élu par le Jury.

16. Les Jurys peuvent nommer un de leurs Membres pour rapporteur.

Conseil des Présidens.

17. Les Présidens des trente Jurys formeront un corps appelé Conseil des Présidens.

18. En cas d'absence d'un Président, le Vice-Président le remplacera dans le Conseil.

19. Le Conseil des Présidens sera composé, autant que possible, moitié d'Anglais moitié d'Etrangers (2).

20. Le premier et principal devoir du Conseil sera de tracer des règles pour guider les Jurys.

21. Le Conseil des Présidens aura aussi à déterminer les conditions auxquelles seront respectivement accordées les médailles de 1re, de 2e et de 3e classe, et à définir les principes généraux auxquels il faudra se conformer pour les jugemens dans les différens départemens de l'Exposition. Le désir de la Commission est que les médailles soient accordées aux produits possédant une supériorité positive, de quelque nature qu'elle soit, et non eu égard à la seule concurrence individuelle. La division des médailles en trois classes a pour but de désigner le genre res-

---

(1) Cette clause, qui pose en principe qu'en cas d'absence d'un juré étranger, sa place sera donnée à un juré britannique, a été ainsi modifiée, sur les observations des Commissaires étrangers :

« Dans le cas où un juré étranger ne pourrait remplir les fonctions pour lesquelles il aurait été désigné, il en serait référé immédiatement par la Commission de sa nation, à son Gouvernement, si les distances le permettent sans inconvénient ni trop grande perte de temps, et, dans le cas contraire, la conférence des Commissaires étrangers désignera un remplaçant parmi les personnes se trouvant à Londres à l'époque de l'Exposition, et possédant les connaissances et les qualités nécessaires pour être membre du Jury. »

(2) On sait que la France a obtenu dans ce Conseil quatre Présidens. (Voir le *Moniteur* du 2 mai 1851.)

pectif des objets, et non de leur assigner le premier, deuxième ou troisième rang dans la même classe d'objets.

22. Le Conseil des Présidens devra s'assurer que les décisions de chaque Jury individuel sont conformes aux réglemens, avant de les reconnaître comme définitives.

23. Bien que les Commissaires puissent, en certains cas particuliers, comme il est indiqué dans la décision mentionnée ci-dessous (1), examiner s'il convient d'accorder des dons pécunaires à certains exposans, ils ne le feront que sur la recommandation des divers Jurys, sanctionnée par le Conseil des Présidens.

24. Comme quelques-unes des plus importantes décisions à prendre par le Conseil des Présidens devront précéder les opérations des Jurys, il importe que ce Conseil se réunisse huit jours avant les Jurys. Il entrera donc en fonctions dès le lundi 5 mai.

25. Afin de communiquer les intentions de la Commission et d'expliquer ses réglemens, un délégué de la Commission assistera aux séances du Conseil et l'aidera dans ses travaux ; mais ce Délégué n'aura pas voix délibérative et ne pourra agir comme Membre du Conseil.

Mode de nomination des Membres anglais du Jury.

26. Les villes dont les envois à l'Exposition sont considérables, pour une Section quelconque, seront invitées à transmettre une liste de personnes compétentes pour fonctionner utilement dans cette Section comme jurés.

27. Il sera nécessaire d'indiquer, suivant la liste classifiée du Jury, les subdivisions de la Section pour lesquelles la personne recommandée est spécialement compétente, et toutes les nominations devront être faites par Section et non pour l'ensemble.

28. Comme il faudra nécessairement ramener les listes transmises au nombre fixé pour chaque Jury, la Commission se charge elle-même de ce soin.

29. Les personnes qui auront été recommandées comme aptes à figurer dans le Jury, mais qui, par suite du petit nombre de ses Membres, n'y auraient pas trouvé place, pourront, sur la demande du Jury, être appelées, dans des circonstances spéciales, à lui prêter leur concours à titre d'adjoints, mais sans voix délibérative.

Mode de nomination des Membres étrangers du Jury.

30. Les décisions relatives aux Membres étrangers du Jury demeurent ajournées jusqu'à ce que les agens des Commissions étrangères aient

---

(1) « Les Commissaires en exprimant leur intention d'accorder des médailles, font savoir que, dans leur pensée, ce genre de prix n'exclura pas absolument les dons pécuniaires, destinés, soit à récompenser un habile concurrent, soit à s'ajouter, dans certains cas, à la distinction purement honorifique de la médaille. Il pourra se présenter telles circonstances dans lesquelles, eu égard à la position sociale de l'exposant (si, par exemple, c'est un ouvrier), le don d'une somme d'argent serait un mode de récompense préférable. Dans d'autres cas particuliers et exceptionnels, où les dépenses qu'aura imposées à l'exposant la création ou l'envoi de ses produits se trouveront hors de proportion avec ses moyens d'existence ou de fortune, on pourra juger à propos de joindre un don pécuniaire à la récompense honorifique accordée.

« Les Commissaires ne sont d'ailleurs pas encore en mesure de tracer des règles sur ces divers points. Ils pensent qu'un pouvoir discrétionnaire assez étendu devra être accordé, dans l'objet dont il s'agit, aux Jurys de récompenses, pouvoir que ces derniers exerceront toutefois sous le contrôle et la direction de la Commission. »

fait connaître leur avis touchant la proportion dans laquelle chaque pays devra être représenté dans les différentes Sections, ainsi que sur le mode de nomination préféré par chaque pays.

Réunion des Jurys.

31. Les Membres du Jury, lorsqu'ils auront été nommés, en recevront immédiatement avis, et leurs noms seront publiés.

32. Les Présidens sont invités à se réunir le lundi 5 mai 1851, à dix heures.

33. Les Jurys se réuniront, pour procéder à leurs travaux, le lundi 12 mai, à dix heures.

34. Quoiqu'il soit impossible de déterminer à l'avance des jours où les Jurys pourront être admis, seuls et à l'exclusion du public, à examiner les objets exposés, des dispositions seront prises pour qu'ils puissent se livrer à cet examen avec le moins d'inconvéniens possibles.

35. Les Membres du Jury sont invités à s'inscrire, dès leur arrivée à Londres, au bureau du Jury (*Jury office*), dans le bâtiment de l'Exposition, où leur sera délivrée leur carte de juré (*jurors ticket*), et où leur seront données toutes les informations nécessaires.

ANNEXE n° 12.

CIRCULAIRE AUX CHAMBRES DE COMMERCE ET DES MANUFACTURES POUR L'ENVOI DES CONTRE-MAÎTRES ET OUVRIERS A L'EXPOSITION (1).

Paris, 25 avril 1851.

Messieurs, dans quelques jours va s'ouvrir l'Exposition de Londres, et bientôt devra s'y rendre la Commission française du Jury international chargée de représenter notre Industrie dans ce grand concours de toutes les nations, et d'en constater les résultats.

Le Gouvernement n'attache pas moins de prix à faire étudier l'Exposition par l'élite de nos Contre-Maîtres et de nos Ouvriers. L'Assemblée législative a, vous le savez, affecté à cette destination une somme de 50,000 francs.

Le moment est venu, Messieurs, de s'occuper de l'emploi de cette somme, et je crois devoir, dans ce but, faire appel à votre concours.

En présence d'un crédit aussi limité, mon Département, vous le comprendrez aisément, ne saurait supporter toute la dépense qu'entraînera l'envoi d'Ouvriers à l'Exposition de Londres ; il ne peut qu'encourager nos centres industriels, que leur venir en aide, dans la proportion des ressources mises à sa disposition, ainsi que le vœu en avait d'ailleurs été formellement exprimé par la Commission de l'assemblée législative chargée de l'examen du projet de loi relatif au crédit de l'Exposition.

---

(1) *Moniteur* du 27 mai 1851.

J'ai besoin, avant tout, de connaître sur ce point les intentions du Commerce et de l'Industrie, et je vous prie, Messieurs, de me faire savoir s'il entre dans les vues des Négocians et Manufacturiers de votre circonscription de se concerter pour envoyer à Londres un ou plusieurs Ouvriers.

En cas d'affirmative, vous auriez à m'indiquer le nombre, les noms, résidences et Industries de ces Contre-Maîtres ou Ouvriers, dont le choix vous sera naturellement dévolu (1).

Je verrai, d'après vos propositions, pour quelle part je pourrai vous comprendre dans la distribution du crédit dont il s'agit.

Je n'insisterai pas, Messieurs, sur la nécessité d'apporter le plus grand soin dans les choix que vous aurez à faire, afin que la présence de nos Ouvriers à Londres tourne au profit de notre Industrie, et de l'intérêt général du pays. En me reposant à cet égard sur votre discernement, je vous laisserai également le soin de régler le mode et les conditions d'envoi et de séjour, de déterminer les questions qui devront être posées aux Ouvriers, de tracer le programme de leur visite à l'Exposition. J'exprimerai seulement le désir d'être fixé sur l'époque des départs et sur la durée du séjour. Je tiendrai aussi à ce que des rapports bienveillans, fréquens et utiles s'établissent entre les Ouvriers envoyés à Londres et les Membres de la Commission française du Jury international. La Commission tout entière, j'en ai l'assurance, sera constamment prête, ainsi que le Commissariat français, à donner à nos Ouvriers toutes les informations nécessaires et tous les moyens d'instruction propres à faciliter leur examen et leurs investigations, comme à en coordonner et consigner les résultats.

Recevez, etc.

Le Ministre de l'Agriculture et du Commerce,

Signé L. BUFFET.

ANNEXE N° 13.

INSTRUCTIONS REMISES AUX CONTRE-MAÎTRES ET OUVRIERS PARISIENS.

1° *Mission.* — Chaque Délégué devra, pour l'Industrie qui le concerne, examiner les produits exposés, à leur point de vue comparatif avec les produits nationaux ; juger, avec son expérience pratique, les avantages ou les inconvéniens des différens systèmes de production ; apprécier les moyens de fabrication employés, en ce qu'ils présentent de supériorité ou d'économie ; communiquer à ses codélégués ses remarques ; prendre note de ses observations.

Trois jours la semaine, aux jours et heures qui leur seront ultérieurement indiqués, les Délégués se réuniront au Commissariat, sous la

---

(1) Dans les villes où il existe, avec une Chambre de Commerce ou une Chambre consultative des Manufactures, un Conseil de Prud'hommes, ces divers corps pourront se concerter pour effectuer le ou les choix dont il s'agit, comme cela a eu lieu pour le département de la Seine.

présidence d'un Représentant de la Commission française; là, ils exposeront, soit de vive voix, soit par écrit, les observations que leur auront suggérées leurs visites à l'Exposition, et recevront des instructions sur la direction à donner à leurs études dans l'intérêt national. Les observations présentées seront recueillies sur un registre, à ce destiné, et signées après lecture faite par les Délégués présens. Toutes les communications que les Délégués désireraient adresser, en outre, à leur retour à Paris, seront reçues à la Préfecture de la Seine (1). Ces documens rassemblés seront mis en ordre par les soins de la Commission, qui rédigera, après la fermeture de l'Exposition, un travail d'ensemble de ces observations, mentionnant les noms de leurs auteurs. Ce travail sera remis au Conseil municipal de la ville de Paris et à la Chambre de Commerce.

2° *Entrée dans les salles de l'Exposition.* — Les salles de l'Exposition sont ouvertes tous les jours, le dimanche excepté. On n'est pas reçu en habit de travail; une bonne tenue (habit ou redingote et chapeau noir) est de rigueur.

3° *Informations touchant les prix auxquels pourraient revenir le logement et la nourriture de nos Ouvriers à Londres.* — Dans une lettre du 21 avril à M. le Préfet de la Seine, M. le Commissaire Général du Gouvernement évaluait ces frais à 8 schellings (10 fr.) par jour pour chaque Ouvrier, dans une maison située à 20 minutes de l'Exposition. D'après d'autres renseignemens, datés du 6 mai, cette dépense pourrait n'être évaluée qu'à 6 ou 7 schellings par jour (7 fr. 50 c. à 8 fr. 75 c.), dans une maison située à 2 kilomètres de l'Exposition, c'est-à-dire à peu près à la même distance que celle indiquée plus haut.

Enfin, d'après la Chambre de Commerce du Havre (lettre du 6 juin 1851), il résulterait que, pour ce qui la concerne, une somme de 150 francs serait suffisante pour la dépense d'aller et de retour, et de quinze journées de séjour à Londres par Ouvrier.

---

(1) L'avis ci-dessus concerne les ouvriers parisiens. Quant aux ouvriers des départemens autres que la Seine, c'est à la Commission française du Jury international, dont M. Charles Dupin est le président, qu'ils auront à adresser leurs notes, renseignemens et observations.

ANNEXE n° 14.

ENVOI DES CONTRE-MAITRES ET DES OUVRIERS.

1° *Liste des Chambres de Commerce ou des Manufactures, des Etablissemens nationaux, etc., qui ont participé au fonds de 50,000 francs affecté aux envois.*

A. CHAMBRES DE COMMERCE OU DES MANUFACTURES.

		NOMS DES CHAMBRES.	Nombre de délégués	INDUSTRIES.
1	C.	Abbeville (Somme)............	4	Draperie, Fonderie, Serrurerie.
2	M.	Agen (Lot et-Garonne)..........	1	Serrurerie.
3	C.	Amiens (Somme)...............	11	Filature, Tissage, Dessins, Teinture, Mécanique.
4	M.	Angoulême (Charente)..........	1	Papeterie.
5	M.	Aubusson (Creuse).............	3	Tapis.
6	C.	Avignon (Vaucluse)............	2	Mécanique, Dessins.
7	M.	Bar-le-Duc (Meuse)............	2	Id., Charpente.
8	M.	Beauvais (Oise)...............	1	Filature.
9	C.	Besançon (Doubs)..............	1	Horlogerie.
10	C.	Caen (Calvados)...............	1	Tannerie, Agriculture.
11	M.	Cambrai (Nord)................	1	Filature, Instrumens aratoires.
12	M.	Châteauroux (Indre)...........	1	Instrumens aratoires.
13	C.	Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).	1	Mécanique.
14	M.	Elbeuf (Seine-Inférieure)........	1	Lainages et Nouveautés.
15	C.	Gray (Haute-Saône)............	1	Horlogerie.
16	C.	Havre (Le) (Seine-Inférieure).....	5	Mécanique, Corderie, Chaudronnerie.
17	M.	Issoudun (Indre)...............	1	Mécanique.
18	M.	Laigle (Orne)..................	2	Id.
19	C.	La Rochelle (Charente-Inférieure).	2	Serrurerie, Instrumens de musique.
20	C.	Limoges (Haute-Vienne).........	9	Tannerie, Fonderie, Arts céramiques, Ebénisterie.
21	M.	Lisieux (Calvados).............	1	Toiles et Flanelles.
22	M.	Louviers (Eure)................	1	Mécanique.
23	C.	Lyon (Rhône)..................	15	Mécanique, Teinture, Tissage, Orfévrerie, Gravure.
24	M.	Mans (Le) (Sarthe)............	2	Mécanique, Produits chimiques
25	C.	Metz (Moselle)................	7	Mécanique, Agriculture, Ebénisterie, Chaudronnerie, Corroierie, Draperie.
26	T.C.	Mirecourt (Vosges).............	3	Instrumens de musique.
27	M.	Morez (Jura)..................	1	Mécanique.
28	C.	Morlaix (Finistère)............	3	Agriculture, Mécanique.
29	M.	Nancy (Meurthe)...............	1	Dentelles.
30	C.	Nantes (Loire-Inférieure).........	4	Mécanique, Corroierie, Filature, Arts plastiques.
31	C.	Nîmes (Gard)..................	4	Menuiserie, Tissage, Dessins de fabrique.
32	C.	Orléans (Loiret)...............	2	Filature, Plomberie.
33	C.	Paris (Seine).................	1 (1)	Mécanique, Bronzes.
34	C.	Reims (Marne).................	4	Tissage, Teinture, Filature, Dessins.

(1) Au compte de l'Etat, et en dehors des 84 ouvriers envoyés par le Département de la Seine et la Chambre de Commerce de Paris.

		NOMS DES CHAMBRES.	Nombre de délégués	INDUSTRIES.
35	M.	Rennes (Ille-et-Vilaine)..........	8	Mécanique, Menuiserie, Arts céramiques, Tissage, Agriculture.
36	C.	Rochefort (Charente-Inférieure)...	1	Horlogerie.
37	M.	Roubaix (Nord)..................	7	Mécanique, Montage de métiers, Dessins de fabrique.
38	C.	Rouen (Seine-Inférieure).........	7	Mécanique, Tissage, Instrumens aratoires.
39	C.	Saint-Etienne (Loire)............	12	Mécanique, Armurerie, Passementerie, Teintures.
40	M.	Saint-Claude (Jura).............	3	Ouvrages en corne.
41	M.	Saint-Dié (Vosges)..............	2	Mécanique, Blanchisserie.
42	C.	Saint-Omer (Pas-de-Calais).......	16	Mécanique, Toiles, Pipes.
43	C.	Saint-Quentin (Aisne)...........	4	Id., Verrerie.
44	M.	Sedan (Ardennes)................	2	Clouterie, Lainages.
45	C.	Strasbourg (Bas-Rhin)...........	6	Mécanique, Peausserie, Draperie, Industrie métallurgique.
46	M.	Thiers (Puy-de-Dôme)...........	1	Coutellerie.
47	C.	Toulon (Var)..................	1	Mécanique.
48	C.	Toulouse (Haute-Garonne).......	3	Carrosserie, Toiles peintes.
49	C.	Troyes (Aube)..................	3	Mécanique, Bonneterie.
50	M.	Tourcoing (Nord)...............	3	Id., Tissage.
51	C.	Valenciennes (Nord)............	1	Arts céramiques.
52	M.	Vire (Calvados)................	1	Draperie.
		TOTAL.........	181	

B. ÉCOLES NATIONALES D'ARTS ET MÉTIERS.

Aix..................................	3	Mécanique, Fonderie, Ouvrages en bois.
Angers................................	3	Mécanique.
Châlons-sur-Marne.....................	3	Id., Fonderie.
TOTAL.........	9	

C. MANUFACTURES NATIONALES.

Beauvais.............................	3	Tapis.
Gobelins.............................	2	Id.
Sèvres...............................	2	Arts céramiques.
TOTAL.........	7	

D. DIVERS ÉTABLISSEMENS INDUSTRIELS....	7	Mécanique, Fonderie, Arts céramiques.
TOTAL GÉNÉRAL........	204	

NOTA. Il faut ajouter à ce chiffre total 8 ouvriers envoyés par la Chambre de Commerce de Calais et par la Chambre des Manufactures de Saint-Pierre-lès-Calais, lesquels ne figurent pas dans le relevé ci-dessus, ces Chambres ayant refusé toute subvention.

Enfin, l'envoi par la ville de Paris porte le total général à 296.

2° *Récapitulation par industries.*

		Nombre des Contre-Maîtres ou Ouvriers.
Industrie des Tissus de toute sorte, y compris les Tapis	Filature. 9 Dessins de fabrique. 9 Tissage et Montage. 38 Teinture. 6 Impression sur étoffe et apprêtage. 10	72
Mécanique		58
Arts céramiques		10
Fonderie		8
Instrumens de musique		4
Tannerie		4
Instrumens aratoires		3
Serrurerie		3
Chaudronnerie		3
Verrerie		3
Agriculture		3
Menuiserie		2
Carrosserie		2
Horlogerie		2
Autres Industries		31
Total		204 (1)

3° *Relevé des communications faites au Département du Commerce par des contre-maîtres et ouvriers envoyés à l'Exposition universelle.*

	Chambres de commerce ou des manufactures, écoles nationales d'arts et métiers, etc.	Nombre des délégués ayant transmis des rapports.	Industries.
1	Abbeville	4	Serrurerie, Draperie, Fonderie.
2	Agen	1	Mécanique.
3	Aix (Ecole nationale)	3	Id., Fonderie, Ouvrages en bois.
4	Amiens	3	Tissage, Mécanique, Teinture.
5	Angers (Ecole nationale)	3	Mécanique.
6	Athis-Mons (Forges)	3	Id., Fonderie.
7	Bar-le-Duc	2	Id., Construction.
8	Beauvais	1	Filature.
9	Beauvais (Manufacture nationale de)	3	Tissage, Teinture.
10	Besançon	1	Horlogerie.

(1) Non compris Paris.—Voir la note page 70.

	CHAMBRES DE COMMERCE OU DES MANUFACTURES, ÉCOLES NATIONALES D'ARTS ET MÉTIERS, ETC.	NOMBRE des délégués ayant transmis des rapports.	INDUSTRIES.
11	Calais et Saint-Pierre-lès-Calais....	8	Industrie tullière.
12	Cambrai........................	1	Instrumens aratoires.
13	Châlons-sur-Marne (Éc. nationale)	3	Mécanique, Fonderie.
14	Chartres (Etablissement de M. Fromont).....................	2	Mécanique.
15	Clermont-Ferrand................	1	Id.
16	Elbeuf..........................	1	Montage de métiers.
17	Fontainebleau (Etablissement de M. Jacob-Petit)...............	2	Arts céramiques.
18	Gray...........................	1	Horlogerie.
19	Havre (Le).....................	5	Mécanique, Corderie, Chaudronnerie.
20	Mans (Le)......................	2	Mécanique, Produits chimiques.
21	Metz...........................	7	Mécanique, Agriculture, Ebénisterie, Chaudronnerie, Draperie, Corroierie.
22	Mirecourt (Tribunal de comm.). .	3	Instrumens de musique.
23	Nancy..........................	1	Dentelles et Broderies.
24	Nantes.........................	4	Mécanique, Corroierie, Filature, Arts plastiques.
25	Nîmes..........................	3	Tissage, Menuiserie, Dessins de fabrique.
26	Orléans........................	2	Filature, Plomberie.
27	Rochefort......................	1	Horlogerie.
28	Rochelle (La)..................	2	Mécanique, Instrumens de musique.
29	Roubaix........................	7	Mécanique, Montage de métiers, Dessins de fabrique.
30	Saint-Dié......................	2	Mécanique, Blanchisserie.
31	Saint-Omer.....................	16	Mécanique, Pipes, Ebénisterie, Statuaire.
32	Sèvres (Manufacture nationale)....	2	Arts céramiques.
33	Strasbourg.....................	6	Mécanique, Peausserie, Draperie, Industrie métallurgique.
34	Toulon.........................	1	Mécanique.
35	Toulouse.......................	3	Carrosserie, Toiles peintes, Mécanique.
36	Tourcoing......................	3	Mécanique, Tissage.
37	Valenciennes...................	1	Arts céramiques.
	TOTAL...........	114	

ANNEXE n° 15.

CIRCULAIRE AUX CHAMBRES DE COMMERCE ET DES MANUFACTURES POUR L'ENVOI DES COMMUNICATIONS DES CONTRE-MAÎTRES ET OUVRIERS.

15 octobre 1851.

Messieurs, en vous invitant, le 25 avril dernier, à prendre les mesures nécessaires pour l'envoi d'ouvriers et de contre-maîtres à l'Exposition de Londres, je vous faisais connaître le concours financier que la loi du 27 janvier dernier permettait à mon département de prêter, dans cette circonstance, à nos Chambres de Commerce et des Manufactures; je vous recommandais en même temps, Messieurs, de régler et de formuler vous-mêmes, dans l'intérêt des industries de votre circonscription, les questions à poser aux ouvriers qui seraient envoyés à Londres, c'est-à-dire le programme qu'il convenait de tracer à leur examen et à leurs études à l'Exposition universelle.

Votre Chambre, Messieurs, a répondu à cet appel : après s'en être concertée avec mon Ministère, qui lui a alloué à cet effet une subvention, elle a envoyé ouvrier ou contre-maître à Londres.

Aujoud'hui que l'Exposition est close, et que les délégués de notre commerce et de notre industrie, revenus de leur mission, ont pu rapporter auprès des centres industriels qui les avaient envoyés les résultats de leur exploration, j'attache beaucoup de prix, Messieurs, à recevoir communication de ces résultats, à être mis en possession des notes, rapports ou documens qui, en conséquence du programme tracé par vous, ont pu vous être remis par vos délégués, ou, sur leurs renseignemens, être élaborés par vos soins. Ces travaux, quelle qu'en soit la forme ou la portée, constitueront, je n'en doute pas, une utile annexe aux rapports ou documens que doivent également me remettre MM. les membres du Jury français à Londres et les délégués que j'ai, à divers titres, chargés d'étudier l'Exposition universelle.

Je vous prie, Messieurs, de presser autant que possible la communication dont il s'agit.

Recevez, etc.

Le Ministre de l'Agriculture et du Commerce,

Signé L. Buffet.

ANNEXE n° 16.

DISTRIBUTION DES RÉCOMPENSES AUX EXPOSANS FRANÇAIS (1).

Le 25 novembre 1851, a eu lieu, dans la salle du Cirque-Olympique des Champs-Elysées, la distribution des récompenses aux Exposans français de Londres.

A midi, les nombreux gradins et l'hippodrome de ce vaste amphithéâtre, magnifiquement orné et brillamment éclairé pour la solennité, étaient garnis d'un public choisi. Un escalier communiquait de l'hippodrome à une tribune réservée au Président de la République. A gauche de cette tribune, était celle du Corps diplomatique. A droite, était la tribune des membres de la Commission française du Jury international de Londres (2).

A midi et demi le Président de la République fait son entrée, et salue l'assemblée, qui l'accueille par des vivats répétés.

M. le Président occupe le milieu de la tribune, ayant à sa droite M. Dupin, président de l'Assemblée nationale; M. de Casabianca, ministre des Finances; M. Lefebvre-Duruflé, ministre de l'Agriculture et du Commerce; M. Dumas, ancien ministre du Commerce. (Suit l'énumération des autres personnes qui occupaient la tribune présidentielle; voir le *Moniteur* du 26 novembre 1851.)

M. de Casabianca, naguère ministre du Commerce et aujourd'hui ministre des Finances, sous l'administration duquel le travail des récompenses à décerner a été fait, prononce le discours suivant :

« Monsieur le Président,

« Vous avez voulu réunir autour de vous, dans une grande solennité, les Chefs de l'Industrie française, dont les produits ont brillé avec tant d'éclat à l'Exposition universelle de Londres.

« Vous avez voulu les remercier, au nom de la France, d'avoir ajouté à sa gloire, et remettre vous-même le signe de l'honneur à quelques-uns d'entre eux que j'ai proposés à votre choix, après avoir consulté les juges investis de toute leur confiance.

« Jamais notre Industrie n'a mieux mérité cette haute distinction. Elle sortait à peine d'une crise que les événemens politiques avaient rendue si grave, lorsque le Prince Albert prit la noble résolution d'établir un Concours entre les Artistes et les Manufacturiers de toutes les nations en rassemblant leurs produits dans une même enceinte.

« C'était un acte de dévouement et de courage de répondre à cet appel dans des circonstances si désavantageuses pour nous.

« Le succès a dépassé nos espérances.

« Nos Exposans n'étaient que 1,760 sur environ 19,000, et ils ont obtenu 57 grandes médailles sur 172. — 622 médailles de prix sur 2,921, et 372 mentions honorables sur 2,093.

« Ainsi que vous l'avez déjà fait remarquer dans votre Message, la France a reçu soixante récompenses par cent Exposans ; l'Angleterre, vingt-neuf; les autres nations réunies, dix-huit.

---

(1) Ce compte rendu est extrait de celui qui a figuré au *Moniteur* du 26 novembre 1851.

(2) L'*Annexe* n° 9 a donné la liste des membres de cette Commission.

« Ce glorieux résultat, nous le devons non-seulement à cette vivacité d'intelligence, à cette hardiesse de conception, à ce goût si pur, si délicat que le monde entier nous envie, mais encore à l'insistance patriotique, à l'autorité imposante des savans illustres qui ont défendu nos droits avec tant d'éloquence dans le Jury international. (Applaudissemens.)

« Nous serions injustes, si nous ne rendions en même temps hommage à la généreuse impartialité de nos rivaux, qui ont consenti, eux, si jaloux de toute supériorité industrielle, à s'avouer vaincus par nous, sur leur propre sol, dans plusieurs branches d'Industrie. (Bravos unanimes.)

« Nous ne saurions néanmoins accepter tous les principes qu'ils ont fait prévaloir dans le Jury. Les grandes médailles n'ont été accordées qu'à l'*invention;* elles ont été refusées au *perfectionnement ;* et c'est pour ce motif que nos soieries et nos tissus imprimés, malgré leur supériorité incontestable, n'ont obtenu que des médailles d'un ordre secondaire.

« Nous pensons, nous, que, dans les produits des arts et des manufactures, l'*invention* et le *perfectionnement* se confondent presque toujours, et que le mérite de ces produits doit être apprécié principalement d'après la beauté, l'utilité et le bon marché relatif, sans considérer si on obtient ces résultats par une invention nouvelle ou par des procédés perfectionnés.

« Ces deux grandes industries des tissus et des soies ont d'autant plus droit à la bienveillance du Gouvernement, qu'elles contribuent pour les quatre cinquièmes à la fabrication totale de la France.

« Une autre question non moins grave appelait votre sollicitude. Dans toutes les Expositions précédentes, le Chef de l'Etat n'avait jamais distribué que des croix de légionnaire. Il semblait s'être interdit toute promotion en faveur des industriels, décorés depuis plusieurs années, qui conservent le premier rang dans tous les Concours.

« Il vous appartenait d'entrer dans une voie plus large et plus équitable et de ramener l'Institution de la Légion d'honneur à la pensée primitive de son immortel fondateur, celle d'élever au même degré toutes les professions proportionnellement aux services qu'elles rendent à la patrie. N'a-t-on pas vu, sous son règne, de modestes fabricans passer tout à coup de leurs ateliers aux dignités les plus éminentes?

« Son génie pressentait que l'époque n'était pas éloignée où la France, parvenue à l'apogée de la gloire militaire, trouverait dans l'Industrie et le Commerce une grandeur et une gloire nouvelles. (Applaudissemens.)

« Et quelles sont les principales causes de ces progrès si rapides, si étonnans au milieu de nos dissensions politiques ?

« Je me plais à en signaler deux : la première, c'est que, parmi nous, l'ouvrier n'est pas un instrument aveugle qui vend une coopération matérielle ; c'est presque toujours un aide ingénieux qui se pénètre de la pensée avant de la traduire, qui la fait sienne et la vivifie par une exécution éclairée et consciencieuse. (Bravos prolongés.) De là, cette harmonie dans toutes les parties de l'œuvre et cette perfection de détails qui caractérisent notre Industrie et lui donnent tant de charme.

« La seconde cause de nos progrès, c'est que, chez aucun autre peuple, le patron, à une intelligence plus élevée, plus active, ne joint plus d'attachement pour ses ouvriers, ne les traite plus paternellement, ne s'étudie davantage à améliorer leur condition, à assurer leur avenir. (Vifs applaudissemens.)

« Et maintenant, que manque-t-il, avec tant d'élémens de prospérité, à notre industrie pour étendre partout sa domination?

« Il lui manque ce que l'Angleterre possède depuis un siècle et demi, ce qui constitue sa richesse, sa force : la sécurité. (Adhésion générale.)

« Interrogeons les faits qui se passent sous nos yeux depuis trois ans. Quelle était, à pareille époque, en 1848, la situation de la France? Le crédit privé était anéanti : les ca-

pitaux effrayés, ou se cachaient, ou se réfugiaient sur la terre étrangère ; nos manufactures, nos usines étaient fermées, le luxe avait disparu ; la vie industrielle et commerciale s'éteignait; 300,000 personnes dans Paris recevaient des secours de la municipalité ou du Gouvernement : le chiffre de nos importations et de nos exportations s'était abaissé de 512 millions.

« Voilà ce qu'étaient notre industrie et notre commerce en décembre 1848.

« Une année s'était à peine écoulée, et déjà avec le rétablissement de la sécurité publique, le crédit s'était relevé, le numéraire affluait dans les caisses de l'Etat, le travail se ranimait partout, la misère cessait comme par enchantement ; nos importations et nos exportations s'accroissaient de 496 millions en 1849, de 695 millions en 1850, et dépassaient le chiffre des années les plus florissantes de la monarchie.

« Mais cet heureux mouvement commence à s'affaiblir ; le travail se ralentit ; le commerce et l'industrie hésitent devant les complications de l'avenir.

« Ce sont là de graves enseignements. Puissent-ils nous profiter, et puissent désormais les passions politiques n'apporter aucun obstacle au développement de la prospérité que promettent à la France le génie industriel et l'activité commerciale de ses habitans. (Applaudissemens unanimes et prolongés.) »

Dès qu'a cessé le bruit des applaudissemens qui ont accueilli le discours de M. de Casabianca, M. Charles Dupin se lève et s'exprime ainsi :

« Monsieur le Président de la République,

« Messieurs les Exposans,

« Les insignes de l'honneur vont vous être donnés par M. le Président de la République. J'aurai mission ensuite de vous remettre des médailles dont le cuivre vaut 1 fr. pour la première classe et 50 cent. pour la seconde. Mais ces médailles, si vos juges ont fait leur devoir, si l'équité les a décernées, c'est le symbole magnifique de la supériorité parmi les peuples célèbres. Pardonnez-moi l'expression, c'est la Légion d'honneur universelle.

« Nous venons vous rendre nos comptes dans la mission que nous avons eue de défendre votre talent. Nous avons été dix mois vos juges, et vous allez être les nôtres : écoutez-nous dix minutes. Il ne m'en faut pas davantage.

« Pour jurés, les nations ont choisi trois cent quatorze représentans de leurs arts et de leurs sciences : les Anglais ont eu la moitié de ce nombre.

« Je commence par affirmer que nul autre peuple n'eût usé plus modérement d'un tel avantage. Vous en verrez de nobles preuves.

« En nous donnant pour collègues les membres les plus honorés de son Parlement, en nous donnant parmi ses savans illustres, les Herschell, les Brewster, les Faraday, les de la Beche, et vingt autres dont les noms sont européens, la Grande-Bretagne a montré la grande idée qu'elle avait conçue du tribunal international, du tribunal chargé de prononcer sur les inventions, sur les perfectionnemens dus à 18,000 concurrens, dans toutes les parties des arts utiles et des beaux-arts.

« Parmi les membres de ce tribunal, la France ne comptait que pour *un neuvième* : cette minorité si faible, vous le voyez, n'avait, pour exercer de l'influence, qu'une action purement morale.

« Elle a puisé sa force dans la justice qu'elle a rendue et qu'elle a fait rendre au mérite des étrangers. Je puis, je dois en offrir un exemple mémorable.

« Le jury spécial des mécaniques était présidé, c'est tout dire, par M. le général Poncelet, que les Anglais avaient choisi. Lorsque le Conseil supérieur des présidens voulut savoir combien, pour ce seul jury, l'on demanderait de récompenses du premier ordre : «28 répondit M. Poncelet, dont 18 pour l'Angleterre. » Une exclamation effrayante s'éleva contre l'apparence exorbitante d'une prétention pareille. Les ennemis systématiques des récompenses du premier ordre se promirent, à l'envi, de triompher d'une telle proposition, et

4

s'apprêtèrent à l'assaut. Notre général du génie garda le même sang-froid que dans un siége. Il défendit pied à pied, comme une sape, l'éminence des inventions offertes par les étrangers, sans négliger les Français ; et, sur 28 récompenses contestées, il obtint raison pour 22, dont 15 qu'il fit donner à l'Angleterre.

« Cependant, comme il n'est rien de complet ici-bas, par un de ces oublis trop rares dans le siècle où nous vivons, l'illustre juré français avait négligé les droits d'une machine admirable : c'était sa propre *roue à la Poncelet*, qui méritait la récompense du premier ordre. Voilà pour l'honneur de la France ; voici pour l'honneur de sa rivale.

« Le dernier jour des jugemens en dernier ressort était réservé pour les seules récompenses d'un ordre supérieur qui restassent à décerner. MM. les présidens, après avoir donné la palme à la France au sujet de la lutherie, pour le piano, pour la harpe, pour le violon et pour les instrumens de cuivre, n'admirent pas notre seul candidat pour l'exécution de l'orgue ; ils lui préférèrent tour à tour trois concurrens anglais ; le vote achevé, les titres de ces derniers, mis en parallèle avec ceux du premier, ne nous semblèrent pas supérieurs. Nous osions à peine réclamer un retour sur les mérites respectifs ; nous le demandions au moins comme le signe d'une amitié fondée sur l'estime et cimentée par la justice. Les présidens étrangers ne rougirent pas, comme on l'eût fait en d'autres assemblées, de se déjuger : ils annulèrent à l'instant leur propre sentence et donnèrent à la France la dernière palme qu'ils aient votée. Voilà le plus cher et le plus noble souvenir que j'aie rapporté d'Angleterre !

« Il faut à présent que je fasse valoir une autre nature de droits qui n'a pas eu le même bonheur.

« Nous avons trouvé chez les manufacturiers de la Grande-Bretagne un étrange préjugé contre toute gradation de récompense et de mérite à l'égard des filatures et des tissus. On prétendait que de telles gradations occasionneraient des détrimens infinis aux fabriques anglaises, les plus riches de l'univers !

« En vain depuis un demi-siècle que nous accordons des récompenses graduées, nous montrions l'admirable progrès de Lyon, de Saint-Etienne et de Nîmes, de Rouen, d'Elbeuf et de Louviers, de Sedan, de Reims, de Mulhouse, et, par-dessus tout, de Paris : nos raisons glissaient sur des esprits préoccupés.

« Manchester, Glasgow, Leeds, Preston et vingt autres cités nous déclaraient, par leurs mandataires, que leurs produits avaient droit à ne pas recevoir de distinction de premier ordre en présence d'un second ordre, mais à condition que l'étranger n'en recevrait pas davantage. Elles s'exécutaient d'avance pour exécuter autrui ; c'était trouver le secret d'être partial avec impartialité.

« Sous la monarchie la plus constitutionnelle et la plus aristocratique, comme sous la république la plus démocratique, lorsque le peuple se passionne pour une idée quelle qu'elle soit, en invoquant, sous un nom bien choisi, son *droit à l'erreur*, le plus chéri des droits de l'homme à l'état d'aveuglement, la raison même doit céder. Un tel spectacle, si singulier aux yeux du sage, et qui nous est si familier de ce côté de la Manche, nous l'avons eu pendant nos trois mois de résidence outre-mer.

« En vain se sont réunies les autorités des représentans les plus respectés de la Société royale de Londres et de l'Institut national de France, elles ont échoué dans leurs efforts pour étendre, à d'autres produits qu'aux produits des arts scientifiques et des beaux-arts, la distinction des récompenses commandée par les gradations du mérite et des services.

« Il y a donc eu, non pas excès, non pas abus dans le nombre des médailles du premier ordre, mais, au contraire, suppression systématique pour toute une catégorie d'arts importans, et chez les Français et chez les étrangers.

« Vous n'avez pas voulu, Monsieur le Président de la République, qu'une partie à la fois si nombreuse et si brillante de l'industrie nationale restât privée de sa part la plus élevée des récompenses dont elle est digne à tant de titres.

« Afin d'acquitter cette dette, que la France prend à sa charge, c'est avec la croix de la Légion d'honneur que vous proclamerez la perfection des chefs-d'œuvre de tissus dont la beauté, la variété, l'élégance et la richesse ont jeté, sur le Palais de Cristal, un éclat qui donnait un nouveau prix aux flots de lumière circulant de toutes parts dans ce temple de la féerie.

« J'ai toujours devant les yeux le moment, un peu tardif au gré de notre impatience, où les apprêts de la France achevés, découvrirent enfin, au-dessus d'un rez-de-chaussée rempli des merveilles de Paris, 60 mètres de façade occupés par nos admirables soieries, avec ces mots superflus écrits en tête : *Lyon, Lyon, Lyon!* On voyait ces soieries pressées, gênées les unes contre les autres, par bandes verticales, étroites, avares, tant il fallait épargner la place pour suffire à de tels trésors. Tout à coup, des deux côtés de la plus grande galerie, en avant de cette ligne éblouissante, dix-huit drapeaux uniformes sont hissés à la fois, et font briller, sous la voûte de cristal, les trois couleurs les plus vives de notre iris nationale. Ah! nous avons à l'instant senti la victoire crier dans nos cœurs ; La France, voilà la France; voilà la grâce et la splendeur de la France! Et la victoire était vraie dans le Palais de Cristal, comme elle l'eût été dans tout autre palais du monde.

(Ici l'orateur est longtemps interrompu par l'enthousiasme et les applaudissemens de l'auditoire.)

« A côté du triomphe de Lyon, un mot sur une seule industrie de Paris.

« Les beaux-arts, dignement sentis, élèvent l'âme; ils préservent le cœur des bassesses de l'envie. Le jury des métaux précieux était présidé par un Mécène français, M. de Luynes; il fut élu rapporteur par acclamation, comme on eût élu Winckelman ou Quatremère de Quincy. Le dernier jour, chaque juré des diverses nations apporta sa liste de récompenses; tous se trouvèrent avoir mis au premier rang un même nom, celui de M. Froment-Meurice ; cependant parmi ses juges, notre Benvenuto-Cellini comptait d'éminens rivaux. Messieurs, les jurés français seront fiers à jamais d'avoir eu de tels collègues.

« Je terminerai cet exposé si court par un acte de réparation généreuse, auquel s'associera, j'en suis certain, tout ami de la justice et de l'honneur.

« Un artiste a commencé par être petit ouvrier en métaux; il a par degrés appris à façonner, à composer les instrumens les plus délicats de la chirurgie ; il est devenu l'élève, l'auxiliaire, disons mieux, le coopérateur de nos plus ingénieux chirurgiens. Cet artiste, apprécié par le jury spécial de chirurgie à l'Exposition universelle, s'est vu placer, de prime abord et d'une voix unanime, au premier rang de son art.

« Loin du sol de l'Angleterre, je ne veux pas, je ne dois pas me souvenir par quel miracle de programme subséquent M. Charrière a pu cesser d'être inventeur, et comment l'unanimité favorable s'est transformée en suffrage négatif. J'affirme à la face de mon pays que, dans la conscience intime des trente-six jurés français et de l'Institut national de France, comme de l'Académie de médecine et de chirurgie, M. Charrière est encore dans son genre ce qu'il était avant et pendant l'Exposition universelle, le premier artiste de l'Europe.

« Vous avez traduit devant vous, Monsieur le Président, notre appel à la justice, et vous avez vérifié des droits irrécusables.

« Vous avez résolu, d'après votre jugement et d'après votre cœur, qu'entre les récompenses élevées, que l'industrie va recevoir pour la première fois, la première viendra décorer la poitrine de l'ancien ouvrier Charrière : il sera le premier des industriels créé par vous officier de la Légion d'honneur. Ah! croyez-moi, l'Europe savante et généreuse applaudira, comme la France, à cette réparation magnanime autant que juste.

« Au nom de tous les membres du jury central de 1849 et du jury spécial de 1851, agréez, Monsieur le Président, l'expression de notre gratitude, pour ce nouvel ordre de récompenses, qui vient couronner des succès d'un ordre supérieur, dans une arêne agrandie.

C'est le progrès dans l'honneur qui marche de pair avec le progrès du triomphe ; et la patrie s'en réjouit. (Bravos prolongés.)

« Un dernier mot aux Exposans qui, sans être arrêtés par la difficulté des temps, sont allés avec courage sur le terrain du défi. Nous avons été pour vous, Messieurs, moins les guides que les serre-files qui vous poussaient à la victoire. Nous avons pu quelquefois n'être pas heureux dans nos efforts pour conquérir les rangs auxquels vous aviez droit ; mais nous n'avons jamais failli par le zèle ni par le cœur.

« De l'autre côté de la mer, Exposans et Jurés, nous étions, vous et nous, dix-huit cents amis, animés d'un même amour de notre pays et de sa gloire. Bénissons, pour vos succès, la Providence, qui tient dans ses mains le progrès des nations et leur décadence ! Conjurons-la de répandre votre esprit d'union sur la patrie tout entière. Conjurons-la de nous rendre la concorde, qui fait les peuples durables ; de nous conserver la mémoire et la prévoyance, ces deux trésors de la sagesse, que nous perdons d'ordinaire au moment des destins suprêmes. Supplions-la de nous garantir enfin cette sécurité sociale, qui seule permet aux Sciences, aux Lettres, aux Arts, d'étendre l'empire de leurs bienfaits, et de reculer les bornes de l'esprit humain, en bâtissant sur la route des monumens immortels. »

Ces paroles patriotiques de M. Charles Dupin ont été accueillies par les plus chaleureux applaudissemens.

M. le Président de la République a pris ensuite la parole. Voici son discours :

« MESSIEURS,

« Il est des cérémonies qui, par les sentimens qu'elles inspirent et les réflexions qu'elles font naître, ne sont pas un vain spectacle. Je ne puis me défendre d'une certaine émotion et d'un certain orgueil comme Français, en voyant autour de moi les hommes honorables qui, au prix de tant d'efforts et de sacrifices, ont maintenu avec éclat, à l'étranger, la réputation de nos métiers, de nos arts, de nos sciences.

« J'ai déjà rendu un juste hommage à la grande pensée qui présida à l'Exposition universelle de Londres ; mais, au moment de couronner vos succès par une récompense nationale, puis-je oublier que tant de merveilles de l'industrie ont été commencées au bruit de l'émeute et achevées au milieu d'une société sans cesse agitée par la crainte du présent, comme par les menaces de l'avenir ? Et, en réfléchissant aux obstacles qu'il vous a fallu vaincre, je me suis dit : *Combien elle serait grande, cette nation, si l'on voulait la laisser respirer à l'aise et vivre de sa vie !* (Applaudissemens.)

« En effet, c'est lorsque le crédit commençait à peine à renaître ; c'est lorsqu'une idée infernale poussait sans cesse les travailleurs à tarir les sources mêmes du travail ; c'est lorsque la démence, se parant du manteau de la philanthropie, venait détourner les esprits des occupations régulières, pour les jeter dans les spéculations de l'utopie ; c'est alors que vous avez montré au monde des produits qu'un calme durable semblait seul permettre d'exécuter.

« En présence donc de ces résultats inespérés, je dois le répéter : comme elle pourrait être grande, la République française, s'il lui était permis de vaquer à ses véritables affaires et de réformer ses institutions, au lieu d'être sans cesse troublée, d'un côté par les idées démagogiques, et de l'autre, par les hallucinations monarchiques ! (Vifs applaudissemens.)

« Les idées démagogiques proclament-elles une vérité ! non. Elles répandent partout l'erreur et le mensonge. L'inquiétude les précède, la déception les suit, et les ressources employées à les réprimer sont autant de pertes pour les améliorations les plus pressantes, pour le soulagement de la misère. (Adhésion unanime.)

« Quant aux hallucinations monarchiques, sans faire courir les mêmes dangers, elles entravent également tout progrès, tout travail sérieux. On lutte au lieu de marcher. On voit des hommes, jadis ardens promoteurs des prérogatives de l'autorité royale, se faire conven-

tionnels afin de désarmer le pouvoir issu du suffrage populaire. (Applaudissemens.) On voit ceux qui ont le plus souffert, le plus gémi des révolutions, en provoquer une nouvelle; et cela, dans l'unique but de se soustraire au vœu national et d'empêcher le mouvement qui transforme les sociétés, de suivre un paisible cours. (Bravos prolongés.)

« Ces efforts seront vains. Tout ce qui est dans la nécessité des temps doit s'accomplir. L'inutile seul ne saurait revivre. Cette cérémonie est encore une preuve que si certaines institutions tombent sans retour, celles au contraire qui sont conformes aux mœurs, aux idées, aux besoins de l'époque, bravent les attaques de l'envie ou du puritanisme.

« Vous tous, fils de cette société régénérée qui détruisit les anciens priviléges et qui proclame comme principe fondamental l'égalité civile et politique, vous éprouvez néanmoins un juste orgueil à être nommés chevaliers de la Légion d'honneur. C'est que cette institution était, ainsi que toutes celles créées à cette époque, en harmonie avec l'esprit du siècle et les idées du pays. Loin de servir comme d'autres à rendre les démarcations plus tranchées, elle les efface en plaçant sur la même ligne tous les mérites, à quelque profession, à quelque rang de la société qu'ils appartiennent. (Applaudissemens.)

« Recevez donc ces croix de la Légion d'honneur, qui, d'après la grande idée du fondateur, sont faites pour honorer le travail à l'égal de la bravoure, et la bravoure à l'égal de la science.

« Avant de nous séparer, Messieurs, permettez-moi de vous encourager à de nouveaux travaux. Entreprenez-les sans crainte; ils empêcheront le chômage cet hiver. Ne redoutez pas l'avenir. La tranquillité sera maintenue, quoi qu'il arrive. (Bravos prolongés.) Un gouvernement qui s'appuie sur la masse entière de la nation, qui n'a d'autre mobile que le bien public et qu'anime cette foi ardente qui vous guide sûrement, même à travers un espace où il n'y a pas de route tracée, ce gouvernement, dis-je, saura remplir sa mission, car il a en lui et le droit qui vient du peuple, et la force qui vient de Dieu. » (Applaudissemens prolongés.)

Après ce discours, M. le Président de la République s'est assis, au milieu des acclamations de toute l'Assemblée.

Ensuite, M. Charles Dupin a commencé l'appel des nouveaux officiers et chevaliers de la Légion-d'Honneur.

Voici l'ordre dans lequel ils ont été appelés :

Ont été nommés officiers de l'ordre national de la Légion d'honneur :

MM. Charrière, fabricant d'instrumens de chirurgie.
Chennevière (Th.), fabricant de tissus de laine.
Erard, fabricant de pianos et de harpes.
Froment-Meurice, orfévre.
Japy, fabricant de mouvemens d'horlogerie.
Randoing, fabricant de draps.

Ont été nommés chevaliers de l'ordre national de la Légion d'honneur :

MM. Agard, directeur des salines de Berr.
Bérard, ingénieur civil.
Billiet, filateur de laine.
Bourdon, ingénieur mécanicien.
Bronski, directeur de magnanerie.
Castel, fabricant de tapis.
Champagne, manufacturier en soieries.
Couder, dessinateur.
Couderc, manufacturier.

DELEUIL, opticien.
DELICOURT, fabricant de papiers peints.
DUCHÉ, fabricant de châles.
DUQUESNE (Achille), manufacturier.
DUCROQUET, facteur d'orgues.
ESTIVANT aîné, directeur d'usines de cuivre.
FOURDINOIS, sculpteur en meubles.
GRENET, fabricant de gélatine.
GUINON, teinturier.
JOURDAIN, d'Altkirch.
HERMANN, mécanicien.
LANGEVIN, manufacturier (filature de bourres de soie).
LEMONNIER, joaillier.
LIÉNARD, sculpteur en bois.
MAES, fabricant de cristaux.
MALLET, fabricant de tulle.
MARREL aîné, orfévre.
MASSON, préparateur de conserves alimentaires.
MATHEVON, manufacturier en soieries.
MERLIÉ-LEFEBVRE, fabricant de cordages.
MIROUDE, fabricant de cordes.
MONTAL, fabricant de pianos (1).
PAILLARD (Victor), fabricant de bronzes.
PATRIAU, manufacturier.
PLON, imprimeur et fondeur de caractères.
POPELIN-DUCARRE, fabricant.
QUENNESSEN, fabricant d'instrumens de platine.
RÉQUILLARD, fabricant de tapis.
RUDOLPHI, bijoutier.
SCRIVE (Désiré), manufacturier.
SEYDOUX (Auguste), manufacturier.
STEINBACH (J.-J.), manufacturier.
TEILLARD, manufacturier en soieries.
TRÉLON, fabricant de boutons.
VÉDY, fabricant d'instrumens pour les sciences.
VIGNAT, fabricant de rubans.
VILLIAUME, facteur de violons.
WAGNER neveu, horloger.

Après la distribution des croix, les *médailles de Conseil*, dites grandes médailles, ont été appelées et distribuées. En voici la liste nominative (2):

(1) M. Montal, qui est aveugle, ayant été conduit par son jeune guide, jusqu'à la tribune où se distribuaient les récompenses, M. le Président de la République a voulu lui-même attacher la décoration sur la poitrine de M. Montal; des applaudissemens unanimes ont alors retenti dans la salle.

(2) Le manque de temps a mis obstacle à ce que les médailles de seconde classe fussent distribuées dans la solennité du 25 novembre 1851, mais lecture a été donnée des listes tant de ces médailles que des mentions honorables, et ceux de MM. les exposans qui n'avaient pas reçu leurs médailles, les ont retirées au Ministère de l'Agriculture et du Commerce.

On rappelle qu'on trouvera au *Moniteur*, numéros des 16, 17 et 18 octobre 1851, les listes des exposans qui ont reçu soit la *médaille*, soit la *mention honorable*. Divers errata à ces listes figurent; en outre, dans les numéros des 30 octobre, 4, 8, 13, 19, 20 et 23 novembre, 6, 10 et 28 décembre 1851 9 mars et 27 avril 1852.

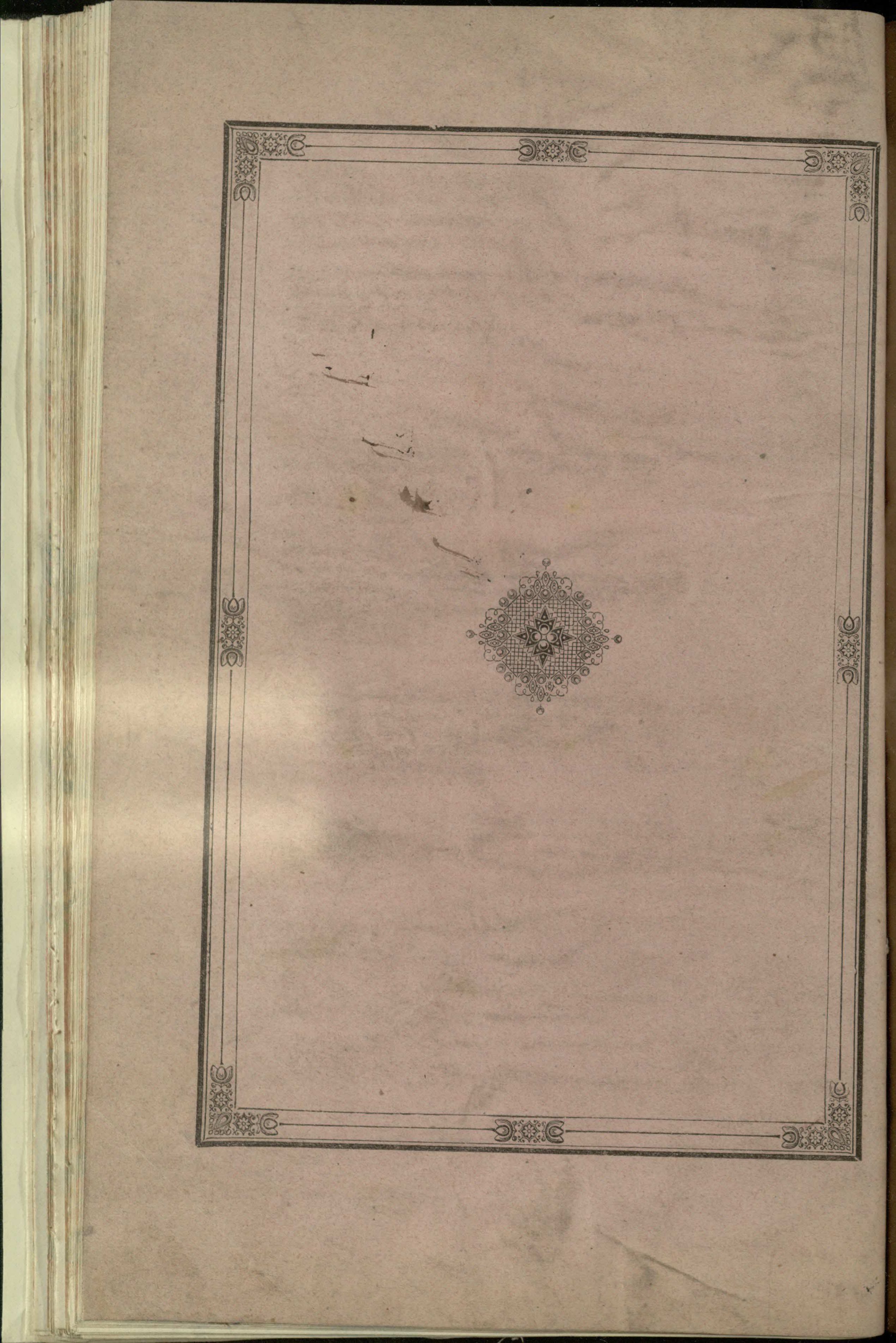
Liste des 56 Exposans français (1) ayant obtenu la Grande Médaille dans le Concours universel de Londres, en 1851.

NOMS DES EXPOSANS.	NUMÉRO du Catalogue (2).	NUMÉRO de la Classe (3).	SPÉCIFICATION DES PRODUITS pour lesquels les Médailles ont été accordées.
André (J.-P.-V.)........	1,053	22	Fontaine en fonte de fer exposée dans la nef et modèle de fontaine à l'alligator et aux poissons.
Aubanel (J.)...........	1,055	22	Animaux en bronze et porte en fonte de fer dorée.
Barbedienne et comp...	1,709	22 et 26	Bronzes d'après les anciens maîtres; procédé de réduction pour la sculpture; bibliothèque en ébène ornée de bronzes.
Bérard et comp........	51	1	Procédé pour le lavage et l'épuration de la houille.
Bourdon (E.)...........	1,108	10	Manomètres et baromètres.
Buron..................	443	10	Excellent télescope à objectif en cristal de roche.
Cail et comp...........	1,557	6	Appareil pour cuire le sucre dans le vide.
Chambre de Commerce de Lyon.	»	13	Collection de soieries montrant les progrès accomplis par la manufacture de Lyon dans l'industrie du tissage de la soie.
Constantin.............	94	29	Fleurs artificielles en batiste.
Darblay................	1,576	3	Echantillons de farine de froment et procédé perfectionné pour la mouture du grain.
Deleuil (L.-J.)........	160	10	Balance et machine pneumatique. Appareil régulateur de la lumière électrique.
Delicourt (E.).........	1,715	26	Papiers peints.
De Milly...............	644	29	Procédés pour l'emploi de la chaux dans la fabrication des bougies stéariques et de l'acide borique dans la préparation des mèches.
Deneirouse (Eug.), Boisglavy et comp.	1,182	15	Découverte d'un nouveau procédé très important pour l'exécution des dessins de fabrique compliqués.
Dépôt de la Guerre à Paris.	»	8	Grande carte topographique de la France.
Dubosq Soleil (J.)......	1,197	10	Saccharimètre, appareil à polariser la lumière, télescope Bravais, héliostat de Silbermann.
Ducroquet (P.-A.).......	173	10 A.	Application du levier pneumatique à un orgue d'église.
Ecole des Mines de Paris.	»	8	Carte géologique de la France.
Erard (P.).............	497	10 A.	Action mécanique appliquée aux pianos et harpes par un procédé particulier.
Estivant frères........	1,214	1	Planches de cuivre jaune de qualité supérieure.
Fourdinois (A.-G.).....	1,231	26	Buffet de noyer artistement sculpté.
Froment (G.)...........	1,609	10	Théodolite et mètre divisé.
Froment Meurice.......	1,720	23	Milieu de table représentant le globe entouré de divinités.
Fromont et fils.........	220	5	Turbine double.
Gobelins (Manufacture de tapisseries des).	»	19	Invention du cercle chromatique pour la teinture des tapisseries; beauté et originalité de dessins et perfection extraordinaire d'exécution de la plupart des produits exposés.

(1) L'un d'eux, M. Barbedienne, ayant obtenu *deux* médailles, le nombre des grandes médailles décernées à la France est, en fait, de 57.
(2) 3[e] édition.
(3) Ou du jury qui a examiné les produits.

NOMS DES EXPOSANS.	NUMÉRO du Catalogue	NUMÉRO de la Classe.	SPÉCIFICATION DES PRODUITS pour lesquels les Médailles ont été accordées.
GRAR (NUMA) et comp..	667	3	Echantillons de sucre de betterave obtenu par la Baryte.
GRAUX (J.-L.) BERGERIE DE MAUCHAMP.	245	4	Production d'une nouvelle et utile variété de laine ayant les plus remarquables qualités pour la force, l'éclat et la finesse.
GRENET (L.-F.)........	247	4	Procédé perfectionné pour obtenir une gélatine incolore et inodore.
GUEYTON (A.)...........	1,619	23	Pour la variété de ses produits et pour sa galvano-plastie.
GUIMET (J.-B.)........	1,620	2	Bleu d'outremer artificiel.
HERMANN (G.)..........	873	6	Machines à fabriquer le chocolat.
JAPY frères.............	275	10 B.	Mouvemens d'horlogerie fabriqués par des machines à un prix très inférieur, bien que d'une qualité égale aux autres mouvemens.
LEMONNIER (G.)........	304	23	Goût remarquable déployé dans la parure destinée à la reine d'Espagne.
LIÉNARD (M.-J.).........	1,326	26	Pendule en bois sculpté et autres articles.
MAES..................	656	24	Application de nouveaux procédés chimiques à la fabrication du verre.
MARREL frères.........	331	23	Petits articles tels que cachets, tabatières, etc.
MARTENS (F.)..........	610	16	Talbotypes sur verre par le procédé albumineux.
MASSON (E.)..........	1,348	3	Légumes conservés par un procédé économique.
MATIFAT (C.-S.).........	923	22	Sujets originaux en bronze.
MERCIER et comp........	632	6	Machines pour carder et filer la laine.
Ministère de la Guerre. ..	»	4	Pour la part qu'il a prise à l'exposition des produits de la classe IV provenant de l'Algérie.
Ministère de la Marine...	126	8	Plans et cartes hydrographiques de la France, de la Corse, de l'Algérie et de l'Afrique.
POPELIN-DUCARRE......	1,404	4	Pour son nouveau procédé de fabrication économique du charbon avec les petites branches d'arbres et les plantes annuelles.
PRADIER (J.)............	1,407	»	Statue de Phryné.
PRAT et AGARD.........	1,682	2	Produits obtenus des eaux des salines par un nouveau procédé.
QUENNESSEN...........	1,683	10	Creusets en platine à longs tubes sans soudure.
RISLER et fils..........	1,438	6	Machine dite *dépurateur* pour nettoyer le coton et le préparer pour la filature.
RUDOLPHI (J.-F.)........	1,465	23	Collection de joyaux et bijouterie d'argent d'un goût très remarquable.
SAX et comp..............	1,725	10 A.	Invention de plusieurs séries de nouveaux instrumens en bois et en cuivre.
SERRET, HAMOIR, DUQUESNE et comp..........	1,485	3	Sucre de betterave obtenu par un procédé dont le résultat est d'utiliser des matières qui étaient antérieurement perdues pour la fabrication, et de réduire par suite le prix du sucre.
SÈVRES (Manufacture de).	1,359	25	Supériorité d'art. Bonne qualité générale des porcelaines
TAURINES..............	386	10	Dynamomètre.
VIDY	»	10	Baromètre anéroïde.
VITTOZ.................	1,530	23	Excellence de ses bronzes dorés.
VUILLAUME (J.-B.).....	735	10 A.	Nouveau mode de fabrication des violons, évitant l'inconvénient de les garder plus ou moins longtemps pour qu'ils atteignent toute la sonorité et les qualités dont ils sont susceptibles.
WAGNER neveu..........	736	10 B.	Horloge à mouvement continu, télescopes de voyage, et collection d'horloges remarquables par une grande fertilité d'invention.

Paris. Imp. Paul Dupont.



Monsieur Tresca.

N° 690. — ANNALES DU COMMERCE EXTÉRIEUR.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE LONDRES

En 1851.

RENSEIGNEMENS STATISTIQUES SUR L'ORGANISATION, LA MARCHE ET LES RÉSULTATS DE L'EXPOSITION.



PARIS,
IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE ADMINISTRATIVES
DE PAUL DUPONT,
Rue de Grenelle-Saint-Honoré, 45, hôtel des Fermes.

1853

MINISTÈRE
de
L'INTÉRIEUR.
3e SÉRIE
DES AVIS DIVE
No 690

ANGLETERRE.

Faits commerciaux. No 14.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE LONDRES
EN 1851.

Un précédent travail (1) a fait connaître la part qu'avait prise l'industrie de France à l'Exposition universelle de Londres en 1851 ; il a retracé l'organisation, la marche administrative et les résultats statistiques de notre propre exposition dans le palais de Hyde-Park. Les renseignemens qui vont suivre, spéciaux à l'Angleterre, peuvent être considérés comme le complément de ce premier travail. Ils ont été puisés dans deux rapports émanés, l'un et l'autre, de la Commission royale d'Angleterre (2).

Le premier de ces rapports a pour objet d'établir, dans tous ses détails, l'organisation de l'Exposition universelle et d'en donner la complète statistique, tant pour ce qui concerne la coopération des comités nationaux ou locaux, jurys, commissariats étrangers, impressions de documens, souscriptions, etc., que pour ce qui a trait à la construction du *Palais de Cristal*, à ses dimensions, aux espaces répartis entre les divers pays, aux dépenses faites soit pour la construction du bâtiment, soit pour les conduite, tenue et surveillance de l'Exposition elle-même, aux recettes effectuées, à la valeur des produits exposés, à la répartition des récompenses par pays et par classes d'industries (3), etc., etc. C'est en un mot un compte rendu complet de tous les actes et faits auxquels a donné lieu le grand concours industriel de 1851.

Il ne saurait être question de reproduire ici ce compte rendu, mais on

(1) Voir la livraison d'avril 1852. FRANCE, *Faits commerciaux*, no 20.

(2) *First Report of the Commissioners for the Exhibition of* 1851. *London*, 24*th april* 1852. — *Second Report of the Commissioners*, etc., 11*th november* 1852.

(3) Cette dernière statistique a déjà été faite pour la France et pour les autres principaux pays dans le document précité, FRANCE, no 20, pag. 21 ; on la trouvera plus détaillée, c'est-à-dire avec la division par classes d'industries, dans le présent document, pag. 12.

AVRIL 1853.

en a extrait plusieurs Tableaux ou relevés (voir pag. 3 à 27) ayant trait aux objets suivans :

1° Nature et quantité des matériaux employés à la construction du bâtiment de Hyde-Park, dit *Palais de Cristal ;*
2° Plan général du bâtiment ;
3° Répartition des espaces dans le Palais de Cristal ;
4° Dépenses faites pour la construction et l'appropriation du bâtiment ;
5° Recettes et dépenses générales, par chapitres, de l'Exposition ;
6° Relevé, par pays, des colis envoyés à l'Exposition ;
7° Valeur estimative des produits exposés dans le Palais de Cristal ;
8° Nombre des Exposans, par classes ;
9° Tableau, par classes et par pays, des récompenses de toute sorte décernées par le Jury mixte international.

Dans son second rapport, la Commission royale débat et arrête l'emploi à donner au reliquat de fonds que les ressources provenant de l'Exposition ont laissé disponible, reliquat qui, comme on le verra par le Tableau n° 5 (pages 6 et 7), s'élevait, au 29 février 1852, à 5,332,644 fr. 50 c.

Constituée en corporation permanente par une Charte royale du 2 décembre 1851, et investie du droit de disposer des fonds dont il s'agit, la Commission de l'Exposition universelle a pris la résolution de l'employer à fonder, avec le concours du Parlement, qui paraît lui être assuré, une vaste institution ayant pour objet le développement des sciences et des arts industriels dans les Trois-Royaumes.

Cette institution centrale, qui aurait des ramifications dans les principales villes de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, comprendrait :

1° De vastes collections divisées, d'après le système adopté pour l'Exposition, en quatre grandes classes, savoir :

Matières premières ;
Machines et Mécaniques ;
Produits manufacturés ;
Objets d'art ;

2° Des cours publics sur diverses matières de l'enseignement professionnel, telles que *dessin*, *architecture*, *géométrie*, *physique*, *chimie*, etc., de manière à constituer une INSTITUTION CENTRALE DES ARTS ET MANUFACTURES, laquelle serait libéralement ouverte aux étrangers aussi bien qu'aux nationaux.

La Commission, annonce le rapport dont nous donnons ici l'analyse, est déjà en voie d'acquérir, à cet effet, de vastes terrains situés près de Hyde-Park, à quelques pas de l'endroit où s'étalaient naguère les produits de l'industrie de toutes les nations du globe.

On a pensé qu'il n'était pas surabondant de faire connaître ces détails au commerce et à l'industrie de France. Ils constatent que l'Angleterre se préoccupe vivement de créer chez elle des établissemens propres à y développer l'habileté et le goût artistiques qui constituent le mérite spécial de nos fabrications.

On trouvera plus loin (page 28) un extrait du rapport dans lequel cette importante question est débattue.

TABLEAUX

Extraits du 1er rapport des Commissaires royaux.

N° 1.

CONSTRUCTION DU BATIMENT DE HYDE-PARK, DIT PALAIS DE CRISTAL.

Relevé des matériaux divers employés dans la construction.

Fonte de fer 136,665 pièces diverses, pesant 3,784 tonnes (1) 1 cwt. (2) 1 st. (3), soit 3,844 tonnes métriques 393 kilogr.
Fer ouvré 400,417 pieces diverses, pesant 702 tonnes 3 cwt. 2 st. 10 lbs. (4), soit 713 tonnes métriques 397 kilogr.
627 yards (5) de conduites à gaz de 3 pouces (6), formant 215 tuyaux.
1,226 — — — 4 — — 420 —
4 robinets à eau de 6 pouces.
17 — — 3 —
16 — — 3 —
3 — — 6 pouces, à double face.
2 paires de clefs et instrumens pour les robinets.
Bois......... { ouvré..... 264,972 pieces, dimensions diverses.
{ brut...... 412,634 pieds cubes (7).
Verre.................. 293,655 panneaux.
Dont.... { 246,210 mesurant 49 pouces sur 10.
{ 47,445 de diverses dimensions.
Nombre des journées d'ouvriers 38,718.

La Commission royale a pris possession du terrain de Hyde-Park le 30 juillet 1850. Le 26 septembre suivant on procédait à la pose de la première colonne de fonte, et l'on travaillait encore à l'appropriation du bâtiment en mai 1851.

N° 2.

PLAN GÉNÉRAL DU BATIMENT.

Le bâtiment de l'Exposition avait la forme d'un parallélogramme de 1,848 pieds anglais (8) de long sur 408 de large (563 mètres sur 124), la plus grande étendue étant dirigée de l'Est à l'Ouest. Il comprenait, en outre, du côté Nord, une galerie annexe de 936 pieds de long sur 48 de large (285 mètres sur 15). La surface totale se partageait en 12 avenues de diverses largeurs, courant dans la direction de la plus grande longueur. La principale, large de 22 mètres et haute de 19, occupait le centre, et était flanquée, de chaque côté, par d'autres avenues de 7 1/2 et 15 mètres de large, alternativement, dont les deux plus rapprochées de la première avaient la même hauteur qu'elle. Les deux suivantes n'avaient que 13 mètres de haut et toutes les autres

(1) La tonne anglaise ......= 1,016 kilogr.
(2) Le quintal anglais......= 50 797 (ou 51 kilogr.).
(3) Le stone...........= 12 699.
(4) La livre..............= 0 453.
(5) La yard...............= 0 m. 914.
(6) Le pouce anglais.......= 0 0254.
(7) Le pied anglais cube...= 0 m c. 028317.
(8) Le pied anglais........= 0 m. 3048; on a converti en nombres ronds.

seulement 7. Près du centre du bâtiment pris dans sa plus grande longueur, ces avenues longitudinales étaient coupées à angle droit par un transept de 72 pieds (22 mètres) de largeur, dont la toiture, demi-cylindrique, s'élevait à une hauteur de 108 pieds (33 mètres) et enserrait une rangée d'arbres gigantesques. Deux autres bouquets d'arbres donnaient accès à des cours ouvertes dans l'enceinte du bâtiment. La superficie totale *couverte* était de 772,784 pieds carrés ou d'environ 19 acres (7 hectares 69). On verra par le tableau suivant que la superficie occupée était de près de 1 million de mètres carrés.

N° 3.

RÉPARTITION DES ESPACES DANS LE PALAIS DE CRISTAL.

PAYS.	Espace horizontal en pieds carrés, originairement accordé.	Espace accordé, déduction faite de moitié attribué aux passages.	ESPACE EFFECTIVEMENT OCCUPÉ. Espace horizontal net, occupé par les produits.	Espace occupé par les passages.	Espace total en pieds carrés.	Nombre total des travées de 24 pieds carrés.
			(Pieds carrés) (1).			
Espace total	......	......	....	....	1,033,544 (2)	1,794
Ainsi divisé :						
1° Espace occupé par l'Angleterre et ses dépendances	400,000	200,000	207,059	337,261	544,320	945
2° Espace occupé par les pays étrangers	397,800	198,900	131,655	272,121	403,776	701
Savoir :						
France	100,000	50,000	44,993	74,815	119,808	208
Etats-Unis	80,000	40,000	12,864	31,488	44,352	77
Zollverein	60,000	30,000	23,030	54,154	77,184	134
Autriche	30,000	15,000	13,946	34,438	48,384	84
Belgique	30,000	15,000	12,631	24,809	37,440	65
Hambourg et Allemagne du Nord	10,000	5,000	1,625	1,255	2,880	5
Hollande	10,000	5,000	1,333	3,475	4,608	8
Russie	10,000	5,000	5,490	8,334	13,824	24
Turquie	10,000	5,000	2,063	4,849	6,912	12
Etats de l'Amérique du Sud	9,800	4,900	180	396	576	1
3° Cours, salles de rafraîchissemens, réfectoires, bureaux, ateliers, salles de lecture, dégagemens et dépendances	....	....	....	... .	79,792	142
4° Espace inoccupé	....	....	....	....	5,436	6

(1) Le pied carré anglais = 0 mèt. carré 0929.

(2) L'espace total, en mètres carrés, 93,000 environ. Un espace découvert de près de 2,800 mètres carrés était en outre disponible, en dehors et aux deux extrémités Est et Ouest du bâtiment.

N° 4.

DÉTAIL DES DÉPENSES FAITES POUR LA CONSTRUCTION ET L'APPROPRIATION DU PALAIS DE CRISTAL.

	VALEURS				
	en monnaie anglaise (1).			en monnaie française.	
	liv.	s.	d.	fr.	c.
Payé . aux usines de Birmingham et de Londres, pour ouvrages en fonte et en fer......	22,103	10	5	552,588	00
Payé . à Renfrow........................	990	10	5	24,763	00
Fonte de fer........................	21,599	4	9	539,980	95
Fer ouvré........................	2,050	15	10	51,269	85
Serrurerie et Quincaillerie........................	1,962	12	11	49,066	15
Bois de charpente........................	31,550	13	10	788,767	40
Châssis........................	3,494	9	1	87,361	35
Portes........................	452	7	4	11,309	15
Verre........................	13,174	9	9	329,362	15
Briques........................	1,639	18	7	40,998	20
Maçonnerie........................	156	6	4	3,907	90
Pierres de taille........................	192	4	1	4,805	10
Granit........................	658	6	8	16,458	33
Peintures, huile, brosses, chaudières, couleurs, vernis, etc........................	5,049	15	10	126,244	83
Lames en plomb pour couverture........................	866	15	8	21,669	55
Moulures en zinc, lampes, etc........................	309	2	6	7,728	10
Appareils à gaz........................	1,323	6	9	33,083	70
Louage de chevaux et charrettes........................	1,670	7	6	41,759	35
Scierie et dépenses y relatives........................	673	0	8	16,825	85
Houille et Coke........................	111	19	0	2,798	75
Calicot........................	1,631	2	4	40,777	90
Filets........................	247	3	2	6,178	95
Echelles........................	121	16	10	3,046	10
Louage de toiles........................	341	19	0	8,548	75
Cordes........................	399	1	3	9,976	55
Chaux........................	265	18	3	6,647	80
Gaz........................	48	11	9	1,214	65
Papeterie........................	170	6	10	4,258	60
Dessins et Lithographie des plans........................	824	7	5	20,609	25
Gardes........................	185	8	0	4,635	00
Dépenses diverses........................	2,776	9	0	69,411	25
Gages divers, etc., payés sur place........................	58,238	11	11	1,455,964	83
Salaires et dépenses diverses, non compris les gages	950	0	0	23,750	00
TOTAL........................	176,030	13	8	4,400,767	05

(1) La livre sterling évaluée 25 fr.

N°

TABLEAU DES RECETTES ET DES DÉPENSES FAITES POUR

RECETTES.	EN MONNAIE anglaise.			EN MONNAIE française.	
	liv.	s.	d.	fr.	c.
Souscriptions	67,896	12	9	1,697,415	95
Concession.. du catalogue	3,200	0	0	80,000	00
Concession.. des rafraîchissemens	5,500	0	0	137,500	00
Billets de saison (1)	67,514	1	0	1,687,851	25
Recettes à l'entrée (2)	356,278	3	7	8,906,954	50
Recettes des bureaux de cannes et parapluies, cabinets de toilette, etc., etc. — Profits sur la vente des médailles frappées dans le bâtiment et des almanachs..	4,580	3	8	114,504	60
Intérêts et primes sur les bons de l'Echiquier	897	17	4	22,446	65
Plans et détails de l'édifice	105	0	0	2,625	00
Vente de mobilier, outils, etc	88	5	10	2,207	25
Recettes diverses	40	2	9	1,003	35
TOTAL	506,100	6	11	12,652,508	55

RÉCAPITU

	En liv. sterl.		
	liv.	s.	d.
Recettes	506,100	6	11
Dépenses	292,794	11	3
EXCÉDANT DISPONIBLE au 29 février 1852	213,305	15	8

(1) Le nombre total des billets de saison (*season tickets*) a été de 25,605, à raison de 3 liv. 3 sh.
(2) Le nombre total des visiteurs a été de 6,039,195, savoir :

1,042	durant les 2 premiers jours, au prix d'entrée	
245,389	id. 28 jours	id.
579,579	id. 30 id.	id.
4,439,419	id. 80 id.	id.
773,766	à toute époque, par les billets de saison.	
TOTAL 6,039,195		

5.

L'EXPOSITION UNIVERSELLE JUSQU'AU 29 FÉVRIER 1852.

DÉPENSES.	EN MONNAIE anglaise.			EN MONNAIE française.	
	liv.	s.	d.	fr.	c.
Construction du bâtiment	169,998	15	2	4,249,968	95
Services personnels	67,309	11	7	1,682,739	50
Employés extrà des fournisseurs des bureaux	735	4	10	18,381	05
Police métropolitaine	19,647	17	9	491,197	15
Gratification aux agens de ladite	2,710	0	0	67,750	05
Dépenses de voyages	973	12	4	24,340	40
Dépenses diverses des comités locaux	247	0	0	6,175	05
Dépenses générales des bureaux	8,869	1	11	221,727	40
Tenue générale de l'Exposition	4,877	19	7	121,949	50
Dépenses du jury	6,916	10	8	172,913	30
Dépenses légales de contrats, garanties, poursuites, timbre, etc.	2,106	7	1	52,658	85
Commission de banque et frais	5,707	1	4	142,676	65
Intérêts des sommes avancées par MM. Munday et co.	1,203	18	7	30,098	20
Intérêts des avances faites par la Banque d'Angleterre	538	12	6	13,465	60
Dépenses imprévues	952	17	11	23,822	40
TOTAL	292,794	11	3	7,319,864	05

LATION.

En francs.	
fr.	c.
12,652,508	55
7,319,864	05
5,332,644	50

(79 fr.) pour les hommes, et 2 liv. 2 sh. (53 fr.) pour les dames.

de	1 liv.	» sh.	(25 fr.	» c.).
de	»	5	4	(6 25).
de	»	2	6	(3 10).
de	»	1	»	(1 25).

N° 6.

RELEVÉ, PAR PAYS, DES COLIS ENVOYÉS A L'EXPOSITION DE LONDRES.

		Nombre des colis.
Produits anglais.	du Royaume-Uni d'Europe	20,062
	des Possessions britanniques	1,208 (1)
	TOTAL	21,270
Produits étrangers.	France	3,439
	Zollverein	1,874
	Etats-Unis	1,023
	Belgique	962
	Autriche	733
	Russie	386
	Pays-Bas	303
	Chine	269
	Espagne	247
	Turquie	216
	Tunis	203
	Italie	193
	Suisse	139
	Suède et Norwége	122
	Portugal	111
	Danemarck	84
	Egypte	30
	Grèce	18
	Brésil	6
	Mexique	4
	Pérou	4
	Haïti	2
	Bolivie et Nouvelle-Grenade	2
	Perse	1
	Iles de la Société	1
	TOTAL	10,436 (2)

Récapitulation.

Royaume-Uni et dépendances	21,270
Pays étrangers	10,436
(En produits exempts par leur nature de droits de douane ou les ayant acquittés)	906 (3)
TOTAL GÉNÉRAL	32,612

(1) Dont : de l'Inde, 467 ; du Canada, 249 ; des établissemens d'Australie, 185 ; de Malte, 49 ; de la Nouvelle-Ecosse, 43 ; des Bermudes, 40 ; du Cap, 36 ; de Hong-Kong, 22, etc.

(2) Sur ces 10,436 colis étrangers, il en était arrivé 9,214 au jour de l'ouverture de l'exposition (1er mai 1851). Les apports se sont continués jusqu'en juillet. Il y en a même eu, exceptionnellement, quelques-uns pendant les 2 mois suivans.

(3) La provenance de ces 906 colis n'est pas indiquée.

N° 7.

VALEUR ESTIMATIVE DES PRODUITS EXPOSÉS DANS LE PALAIS DE CRISTAL.

1° *Par tous les pays.*

PAYS.	VALEURS en monnaie anglaise.		VALEURS en monnaie française (1).
	liv.	sh.	fr.
Royaume-Uni	1,031,607	5	(2)25,790,170
Colonies anglaises	79,901	15	1,997,540
France	294,683	11	7,367,070
Autriche	71,444	18	1,786,120
Zollverein	60,613	15	1,515,240
Belgique	60,000	0	1,500,000
Russie	58,889	14	1,472,220
Etats-Unis	23,835	0	595,900
Etats-Romains	17,475	0	436,880
Toscane	10,000	0	250,000
Espagne	10,000	0	250,000
Turquie	9,500	0	237,500
Tunis	8,988	8	224,700
Suisse	8,153	18	203,800
Chine	6,367	10	159,180
Hollande	5,920	10	148,010
Sardaigne	5,500	0	137,500
Portugal et Madère	5,000	0	125,000
Villes Anséatiques et Allemagne septentrionale	4,457	10	111,400
Suède et Norwége	3,941	17	98,550
Danemarck	2,000	0	50,000
Chili	1,000	0	25,000
Egypte	800	0	20,000
Grèce	725	0	18,120
Perse	464	0	11,600
Mexique	200	0	5,000
Nouvelle-Grenade	200	0	5,000
Brésil	180	0	4,500
Iles de la Société	50	0	1,250
Saint-Domingue et Colonies	30	0	750
TOTAL	1,781,929	11	44,548,000

Dans ce chiffre total, qui est approximatif pour quelques pays éloignés ou coloniaux dont on n'a pu obtenir de déclarations précises, n'est pas compris le diamant de la Reine, le *Koh-i-Nor*, à cause de la difficulté d'assigner un prix à cette pierre précieuse, d'une valeur exceptionnelle.

(1) La livre sterling étant comptée pour 25 francs.

(2) Voir, pour le développement par classes, le Tableau suivant.

2° *Spécialement par le Royaume-Uni* (1).

Nos par ordre d'importance.	NATURE DES PRODUITS.	NUMÉROS de la CLASSE.	ÉVALUATIONS en monnaie anglaise.		ÉVALUATIONS en monnaie française.
			liv.	sh.	fr.
1	Métaux précieux	XXIII.	340,481	18	8,512,050
2	Machines d'emploi direct	V.	108,115	6	2,702,880
3	Instrumens de précision	X.	63,976	13	1,599,420
4	Quincaillerie, Ferronnerie	XXII.	57,669	11	1,441,740
5	Beaux-Arts	XXX.	55,413	9	1,385,540
6	Meubles	XXVI.	45,925	8	1,148,140
7	Machines employées dans les manufactures	VI.	44,976	7	1,124,410
8	Objets divers exposés dans la principale avenue	»	40,113	0	1,002,820
9	Génie naval et militaire	VIII.	30,079	4	751,980
10	Tissus de laine et mélangés	XII et XV.	24,433	5	610,830
11	Tapis, Dentelles, etc	XIX.	24,128	14	603,210
12	Produits des mines et Minéraux	I.	21,623	13	540,590
13	Verrerie	XXIV.	21,126	2	528,160
14	Génie civil	VII.	20,123	19	503,100
15	Produits divers	XXIX.	15,364	9	384,110
16	Agriculture (Produits de l')	IX.	13,426	9	335,660
17	Objets exposés par le Prince Albert (le Koh-i-Nor non compris)	»	12,778	0	319,450
18	Objets divers exposés dans le transept	»	12,589	0	314,720
19	Poterie	XXV.	10,939	7	273,490
20	Cuirs	XVI.	9,764	7	244,110
21	Minéraux manufacturés	XXVII.	8,628	2	215,700
22	Papier, etc	XVII.	7,242	0	181,030
23	Articles d'habillement, etc	XX.	6,408	11	160,220
24	Tissus de soie	XIII.	5,427	16	135,690
25	Tissus de chanvre et de lin	XIV.	5,000	9	125,010
26	Produits animaux et végétaux manufacturés	XXVIII.	4,251	19	106,300
27	Teinture et impression sur tissus	XVIII.	4,239	8	105,990
28	Produits végétaux et animaux	IV.	3,974	16	99,370
29	Produits alimentaires	III.	3,565	4	89,130
30	Objets placés en dehors de l'édifice	»	3,425	14	85,640
31	Produits chimiques	II.	3,279	16	82,000
32	Tissus de coton	XI.	1,828	10	45,710
33	Coutellerie	XXI	1,287	1	32,180
	TOTAL	....	1,031,607	4	25,790,000

(1) On n'a pas pareil développement pour les pays étrangers.

N° 8.

NOMBRE DES EXPOSANS, PAR CLASSES.

CLASSES.	NATURE DES PRODUITS.	ANGLETERRE et dépendances.	FRANCE.	AUTRES PAYS.	TOTAL.
I.	Produits minéraux	536	26	305	867
II.	Produits chimiques	146	55	117	318
III.	Substances alimentaires	245	84	312	641
IV.	Matières végétales et animales	200	98	350	648
V.	Machines d'emploi direct	407	40	51	498
VI.	Machines et outils pour manufactures	241	58	67	366
VII.	Systèmes applicables à la mécanique	192	12	18	222
VIII.	Génie militaire et architecture navale	350	35	109	494
IX.	Machines et Instrumens d'agriculture	269	28	48	345
X.	Instrumens de mathématiques	571	174	352	1,097
XI.	Cotons	71	12	72	155
XII.	Etoffes de laine et Laine filée	344	81	131	656
XIII.	Soieries et Velours	80	68	136	284
XIV.	Tissus et Produits de lin et de chanvre	104	32	149	295
XV.	Tissus mélangés comprenant les châles	(*)	71	157	228
XVI.	Cuirs, Fourrures et Plumes	313	76	227	616
XVII.	Papier et Livres	186	79	140	405
XVIII.	Tissus et Fils imprimés et teints	97	33	72	202
XIX.	Tapisserie, Tapis, etc	312	47	200	559
XX.	Objets d'habillement	252	67	99	418
XXI.	Coutellerie	47	23	173	243
XXII.	Fers et Quincaillerie	632	82	193	917
XXIII.	Joaillerie et Bijouterie	128	45	84	257
XXIV.	Verre	93	22	51	166
XXV.	Produits céramiques	60	40	22	122
XXVI.	Ameublemens	362	69	271	602
XXVII.	Substances minérales manufacturées	129	19	57	205
XXVIII.	Substances végétales et animales manufacturées	147	36	84	267
XXIX.	Ouvrages divers	351	84	292	727
XXX.	Beaux-arts	516	114	300	930
	(*) Compris dans la classe XII. TOTAL	7,381 (1)	1,710 (2)	4,846	13,937 (3)

(1) Dont 6,861 pour le Royaume-Uni d'Europe.

(2) Suivant les listes tenues tant au Ministère du Commerce qu'au Commissariat français de Londres, le nombre de nos Exposans était, Algérie comprise, de 1,760.

(3) L'addition donnerait, en total, 13,750. On n'a pu que reproduire, sans s'expliquer cette discordance, les chiffres fournis par le rapport des Commissaires, et qu'on trouvera reproduits page 27, au *Tableau des récompenses*. Les nombres portés dans le tableau ci-dessus diffèrent notablement, au reste, de ceux qui figurent dans le document cité page 1 (FRANCE, n° 20, p. 19), lesquels ont cependant eux-mêmes été empruntés aux catalogues officiels de Londres, et donnent un total approximatif de 18,000 exposans, dont 9,734 à l'Angleterre, et 1,760 à la France. Mais on ne perdra pas de vue que les 13,937 exposans portés ci dessus ne comprennent pas ceux de l'Inde anglaise, de la Turquie, de l'Egypte et de Tunis, pays qui n'avaient pas fait connaître le nombre de leurs exposans, leurs produits étant envoyés collectivement au nom de leurs gouvernemens respectifs. Cette considération donne à penser que le nombre de 18,000 est en effet assez près de la vérité.

TABLEAU PRÉSENTANT, PAR CLASSES ET SECTIONS ET POUR CHAQUE PAYS, LE NOMB

CLASSES	SECTIONS.	Royaume-Uni (1). Nombre d'exposans.	Médailles de Conseil (2).	Médailles de prix (3).	Mentions honorables.	TOTAL des récompenses.	Colonies anglaises de l'Amérique du Nord (4). Nombre d'exposans.	Médailles de Conseil.	Médailles de prix.	Mentions honorables.
A. Produits bruts	I (8).	474	2	25	33	60	26	»	3	3
	II.	134	1	39	33	73	1	»	»	»
	III.	136	1	35	22	58	55	»	10	12
	IV.	119	2	29	44	75	10	»	2	15
B. Machines	V.	400	4	65	»	69	6	»	1	»
	VI.	241	15	51	»	66	»	»	»	»
	VII.	189	3	17	6	26	1	»	»	»
	VIII.	340	5	45	8	58	7	»	»	»
	IX.	258	4	29	1	34	11	»	»	»
	X. a, b, c.	563	21	95	35	152	4	»	»	1
C. Industries textiles	XI.	64	»	16	5	21	»	»	»	»
	XII.	337	»	74	15	89	6	»	2	»
	XIII.	80	»	31	7	38	»	»	»	»
	XIV.	98	»	22	29	51	5	»	»	»
	XV.	» (9	»	26	15	41	»	»	»	»
	XVI.	280	»	43	39	82	16	»	3	2
	XVII.	176	»	34	20	54	6	»	1	1
	XVIII.	97	»	18	»	18	»	»	»	»
	XIX.	292	1	83	57	141	1	»	»	»
	XX.	238	»	50	49	99	7	»	»	2
D. Métaux ouvrés, vitrifications et produits céramiques	XXI.	43	1	61	50	112	3	»	»	5
	XXII.	624	5	202	106	313	6	»	»	5
	XXIII.	122	6	14	28	48	2	»	»	»
	XXIV.	93	»	17	16	33	»	»	»	»
	XXV.	60	1	12	13	26	»	»	»	»
E. Manufactures diverses	XXVI.	346	»	23	29	52	9	»	»	»
	XXVII.	127	2	48	39	89	1	»	»	1
	XXVIII.	139	2	26	6	34	2	»	3	1
	XXIX.	283	»	46	28	74	8	»	»	1
F. Beaux-Arts	XXX.	508	2	26	40	68	2	»	»	»
Total	....	6,861	78	1,302	773	2,153	195	»	25	47

(1) Angleterre, Ecosse, Irlande, Iles de Jersey et Guernesey.
(2) Ou Grande Médaille (*Council Medal*).
(3) *Prize-medal*.
(4) Canada, Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve.
(5) Nouvelle-Galles du Sud, Australie méridionale, Terre de Van-Diémen, Nouvelle-Zélande, Iles Falkland.

RÉCOMPENSES DE TOUTES SORTES DÉCERNÉES PAR LE JURY INTERNATIONAL.

LONIES ANGLAISES D'AUSTRALIE (5).					COLONIES ANGLAISES DES INDES-ORIENTALES (6).					COLONIES ANGLAISES DES INDES-OCCIDENTALES (7).				
mbre d'exposans.	Médailles de Conseil.	Médailles de prix.	Mentions honorables.	TOTAL des récompenses.	Nombre d'exposans.	Médailles de Conseil.	Médailles de prix.	Mentions honorables.	TOTAL des récompenses.	Nombre d'exposans.	Médailles de Conseil.	Médailles de prix.	Mentions honorables.	TOTAL des récompenses.
28	»	1	1	2	Nombre inconnu.	»	1	1	2	3	»	»	»	»
7	»	»	»	»		»	»	»	»	2	»	»	»	»
27	»	6	8	14		»	7	4	11	14	»	3	2	5
52	»	13	32	45		»	37	21	58	14	»	10	9	19
1	»	»	»	»		»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»		»	»	»	»	»	»	»	»	»
2	»	»	»	»		»	»	»	»	»	»	»	»	»
1	»	»	»	»		»	»	»	»	1	»	»	»	»
»	»	»	»	»		»	»	»	»	»	»	»	»	»
3	»	»	1	1		»	1	1	2	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»		»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	1	1		»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»		»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»		»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»		»	»	»	»	»	»	»	»	»
15	»	»	1	1		»	»	»	»	»	»	»	»	»
3	»	1	2	3		»	1	»	1	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»		»	»	»	»	»	»	»	»	»
2	»	»	1	1		»	»	»	»	»	»	»	»	»
1	»	»	»	»		»	»	1	1	1	»	»	»	»
»	»	»	»	»		»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»		»	»	»	»	2	»	»	»	»
»	»	»	»	»		»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»		»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»		»	1	»	1	»	»	»	»	»
5	»	»	»	»		»	1	1	2	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»		»	1	1	2	»	»	»	»	»
3	»	»	»	»		»	»	»	»	2	»	2	»	2
24	»	»	»	»		»	2	»	2	16	»	»	»	»
1	»	»	»	»		»	»	»	»	»	»	»	»	»
155	»	21	47	68	»	»	52	30	82	55	»	15	11	26

6) Y compris Ceylan et l'Archipel oriental. — Ce groupe de pays a obtenu, en outre, une médaille non assée.
7) Antigua, Bahamas, Barbades, Guyane, Jamaïque, Montserrat, Saint-Kitts, Saint-Vincent, Trinité.
8) Voir, pour la dénomination des sections, le précédent tableau.
9) Compris dans la Section XII.

(Suite du Ta

CLASSES.	SECTIONS.	COLONIES ANGLAISES DE LA MÉDITERRANÉE (1).					COLONIES ANGLAISES D'AFRIQU			
		Nombre d'exposans.	Médailles de Conseil.	Médailles de prix.	Mentions honorables.	TOTAL des récompenses.	Nombre d'exposans	Médailles de Conseil.	Médailles de prix.	Mentions honorables.
A. Produits bruts.	I.	1	»	»	»	»	4	»	»	»
	II.	»	»	»	»	»	2	»	»	»
	III.	»	»	»	1	1	13	»	3	4
	IV.	2	»	1	1	2	23	»	8	7
B. Machines.....	V.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	VI.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	VII.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	VIII.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	IX.	»	»	»	»	»	1	»	»	»
	X. *a, b, c*	1	»	»	1	1	»	»	»	»
C. Industries textiles..	XI.	4	»	»	»	»	3	»	»	»
	XII.	»	»	»	»	»	1	»	»	»
	XIII.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	XIV.	»	»	»	»	»	1	»	»	»
	XV.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	XVI.	»	»	»	»	»	2	»	»	»
	XVII.	1	»	»	»	»	»	»	»	»
	XVIII.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	XIX.	16	»	»	»	»	1	»	»	»
	XX.	2	»	»	»	»	3	»	»	»
D. Métaux ouvrés, vitrifications et produits céramiques...	XXI.	»	»	»	»	»	1	»	»	»
	XXII.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	XXIII.	4	»	»	3	3	»	»	»	»
	XXIV.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	XXV.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
E. Manufactures diverses.	XXVI.	»	»	»	»	»	2	»	»	1
	XXVII.	1	»	3	3	6	»	»	»	»
	XXVIII.	1	»	»	»	»	»	»	2	»
	XXIX.	2	»	»	»	»	18	»	»	1
F. Beaux-Arts......	XXX.	5	»	»	»	»	»	»	»	»
Total..	....	40	»	4	9	13	75	»	13	13

(1) Iles Ioniennes, Malte et Gibraltar.

s récompenses.)

AMÉRIQUE.					AUTRICHE.					BELGIQUE.				
Nombre d'exposans.	Médailles de Conseil.	Médailles de prix.	Mentions honorables.	TOTAL des récompenses.	Nombre d'exposans.	Médailles de Conseil.	Médailles de prix.	Mentions honorables.	TOTAL des récompenses.	Nombre d'exposans.	Médailles de Conseil.	Médailles de prix.	Mentions honorables.	TOTAL des récompenses.
39	»	4	2	6	47	1	7	11	19	36	»	10	7	17
9	»	1	1	2	17	»	5	9	14	8	»	2	2	4
62	1	13	9	23	16	»	2	4	6	40	»	1	6	7
27	»	20	15	35	36	»	12	11	23	34	»	10	18	28
18	»	2	»	2	5	»	1	»	1	9	1	3	»	4
16	1	7	»	8	1	»	1	»	1	15	»	2	»	2
8	»	1	»	1	»	»	»	»	»	4	»	»	»	»
10	»	2	3	5	13	1	»	2	3	22	»	8	4	12
17	1	1	»	2	6	»	»	»	»	14	»	4	»	4
66	1	13	6	20	46	»	3	9	12	22	»	5	3	8
16	»	2	»	2	10	»	1	»	1	3	»	1	1	2
5	»	1	»	1	50	»	5	2	7	15	»	4	1	5
4	»	»	»	»	31	»	8	10	18	2	»	»	»	»
1	»	»	»	»	18	»	1	2	3	33	»	7	9	16
2	»	1	»	1	26	»	6	4	10	19	»	4	1	5
20	»	5	1	6	26	»	1	1	2	29	»	4	4	8
29	»	2	6	8	15	1	4	2	7	13	»	2	4	6
2	»	»	»	»	12	»	2	»	2	10	»	»	»	»
5	»	1	1	2	13	»	1	3	4	50	»	18	5	23
15	»	3	3	6	13	»	7	3	10	7	»	1	2	3
7	»	3	1	4	111	»	4	10	14	1	»	»	1	1
24	»	8	1	9	41	»	8	16	24	28	1	10	6	17
5	»	»	»	»	5	»	1	1	2	5	»	1	»	1
5	»	1	»	1	24	»	3	6	9	5	»	»	2	2
1	»	»	»	»	1	»	2	2	4	4	»	»	»	»
20	»	»	1	1	22	1	5	4	10	17	»	3	4	7
2	»	»	1	1	6	»	2	4	6	8	»	2	7	9
11	1	5	2	8	19	»	5	»	5	3	»	4	1	5
42	»	5	»	5	52	»	11	6	17	13	»	3	»	3
15	»	1	»	1	49	»	6	4	10	37	»	5	4	9
499	5	102	53	160	731	4	114	126	244	506	2	114	92	208

(2) Cap de Bonne-Espérance, Côte occidentale d'Afrique, Sainte-Hélène et Maurice.

(Suite du Tab

CLASSES.	SECTIONS.	CHINE. Nombre d'exposans.	CHINE. Médailles de Conseil.	CHINE. Médailles de prix.	CHINE. Mentions honorables.	CHINE. TOTAL des récompenses.	DANEMARCK. Nombre d'exposans.	DANEMARCK. Médailles de Conseil.	DANEMARCK. Médailles de prix.	DANEMARCK. Mentions honora-bles.
A. PRODUITS BRUTS......	I.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	II.	»	»	»	»	»	1	»	»	»
	III.	»	»	1	»	1	3	»	»	1
	IV.	»	»	1	6	7	1	»	»	»
B. MACHINES............	V.	»	»	»	»	»	2	»	»	»
	VI.	»	»	»	»	»	1	»	»	»
	VII.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	VIII.	»	»	»	»	»	1	»	»	»
	IX.	»	»	»	»	»	1	»	»	»
	X. *a, b, c.*	»	»	»	»	»	9	»	3	2
C. INDUSTRIES TEXTILES..	XI.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	XII.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	XIII.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	XIV.	»	»	»	1	1	»	»	»	»
	XV.	»	»	»	»	»	1	»	»	»
	XVI.	»	»	»	»	»	4	»	1	1
	XVII.	»	»	»	»	»	1	»	1	»
	XVIII.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	XIX.	»	»	»	»	»	2	»	1	»
	XX.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
D. MÉTAUX OUVRÉS, VITRIFICATIONS ET PRODUITS CÉRAMIQUES..	XXI.	»	»	»	»	»	1	»	»	1
	XXII.	»	»	»	»	»	1	»	»	1
	XXIII.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	XXIV.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	XXV.	»	»	»	»	»	1	»	1	»
E. MANUFACTURES DIVERSES...............	XXVI.	»	»	2	1	3	2	»	»	»
	XXVII.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	XXVIII.	»	»	1	»	1	1	»	»	»
	XXIX.	»	»	»	»	»	1	»	»	1
F. BEAUX-ARTS......	XXX.	»	»	»	»	»	5	»	1	2
TOTAL.........	....	»	»	5	8	13	39	»	8	9

(1) Une médaille non classée.
(2) Deux médailles non classées.
(3) Il faut ajouter à ce nombre les 2 grandes médailles non classées dont il est parlé dans la note 2 ci-dessus, l'Algérie; plus une deuxième grande médaille accordée à l'un des exposans, M. Barbedienne. La France a ai

…s récompenses.)

	ÉGYPTE (1).					FRANCE ET ALGÉRIE (2).					GRÈCE.				
	…mbre d'ex-posans.	Médailles de Conseil.	Médailles de prix.	Mentions honorables.	TOTAL des récompenses.	Nombre d'exposans.	Médailles de Conseil.	Médailles de prix.	Mentions honorables.	TOTAL des récompenses.	Nombre d'exposans.	Médailles de Conseil.	Médailles de prix.	Mentions honorables.	TOTAL des récompenses.
	»	»	»	»	»	26	2	10	10	22	8	»	»	1	1
	»	»	»	»	»	55	2	20	9	31	2	»	»	»	»
	»	»	1	3	4	84	4	19	22	45	9	»	»	2	2
	»	»	1	2	3	98	3	50	62	115	9	»	»	1	1
	»	»	»	»	»	40	1	10	»	11	»	»	»	»	»
	»	»	»	»	»	58	4	24	»	28	»	»	»	»	»
	»	»	»	»	»	12	»	2	»	2	»	»	»	»	»
	»	»	»	»	»	35	3	17	3	23	»	»	»	»	»
	»	»	»	»	»	28	»	3	»	3	»	»	»	»	»
	»	»	»	»	»	174	14	41	34	89	»	»	»	»	»
	»	»	»	»	»	12	»	8	»	8	»	»	»	»	»
	»	»	»	»	»	81	»	35	6	41	»	»	»	»	»
	»	»	»	»	»	68	»	47	17	64	3	»	»	»	»
	»	»	»	»	»	32	»	8	5	13	»	»	»	»	»
	»	»	»	»	»	71	1	13	10	24	»	»	»	»	»
	»	»	»	»	»	76	»	26	13	39	1	»	»	»	»
	»	»	1	»	1	79	»	25	22	47	»	»	»	»	»
	»	»	»	»	»	33	»	17	»	17	»	»	»	»	»
	»	»	»	»	»	47	1	26	15	42	»	»	»	1	1
	»	»	»	»	»	67	»	26	16	42	1	»	»	»	»
	»	»	»	»	»	23	»	7	5	12	»	»	»	»	»
	»	»	»	»	»	82	4	35	42	81	»	»	»	»	»
	»	»	»	»	»	45	6	31	7	44	»	»	»	»	»
	»	»	»	1	1	22	1	8	2	11	»	»	»	»	»
	»	»	»	»	»	40	1	6	6	13	»	»	»	»	»
	»	»	»	«	»	69	4	22	14	40	»	»	»	»	»
	»	»	»	1	1	19	»	10	19	29	»	»	»	1	1
	»	»	»	»	»	36	»	12	3	15	»	»	»	»	»
	»	»	»	»	»	84	2	33	15	50	»	»	»	»	»
	»	»	»	»	»	114	1	28	13	42	3	»	»	»	»
	»	»	3	7	10	1,710	54 (3)	619	370	1,043	36	»	»	6	6

…uelles ont été décernées, l'une à la Chambre de commerce de Lyon, et l'autre au Département de la guerre, pour …btenu, en réalité, 57 grandes médailles. (Voir le document précité, page 1.)

(Suite du T

CLASSES.	SECTIONS.	VILLES ANSÉATIQUES ET ÉTATS DE L'ALLEMAGNE SEPTENTRIONALE (1)					PAYS-BAS.			
		Nombre d'exposans.	Médailles de Conseil.	Médailles de prix.	Mentions honorables.	TOTAL des récompenses.	Nombre d'exposans.	Médailles de Conseil.	Médailles de prix.	Mentions honorables.
A. Produits bruts.	I.	4	»	»	»	»	1	»	»	»
	II.	»	»	1	»	1	6	»	1	2
	III.	6	»	1	1	2	12	»	»	1
	IV.	2	»	»	1	1	7	»	2	5
B. Machines.	V.	»	»	»	»	»	5	»	1	»
	VI.	4	»	»	»	»	2	»	»	»
	VII.	»	»	»	»	»	1	»	1	»
	VIII.	4	»	1	1	2	2	»	»	»
	IX.	»	»	»	»	»	3	»	1	»
	X.	8	»	1	2	3	9	1	»	1
C. Industries textiles.	XI.	1	»	»	»	»	»	»	»	»
	XII.	»	»	»	»	»	6	»	1	1
	XIII.	1	»	»	»	»	2	»	»	»
	XIV.	4	»	»	1	1	8	»	»	2
	XV.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	XVI.	6	»	»	»	»	11	»	»	»
	XVII.	2	»	»	»	»	8	»	1	2
	XVIII.	3	»	»	»	»	2	»	»	»
	XIX.	8	»	1	»	1	4	»	1	»
	XX.	9	»	»	»	»	»	»	»	»
D. Métaux ouvrés, vitrifications et produits chimiques.	XXI.	3	»	»	1	1	»	»	»	»
	XXII.	14	»	»	1	1	7	»	3	1
	XXIII.	2	»	1	»	1	6	»	1	»
	XXIV.	3	»	»	»	»	»	»	1	»
	XXV.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
E. Manufactures diverses.	XXVI.	25	»	1	1	2	1	»	1	»
	XXVII.	1	»	»	»	»	2	»	»	»
	XXVIII.	6	»	»	»	»	4	»	»	»
	XXIX.	10	»	2	1	3	1	»	1	»
F. Beaux-Arts.	XXX.	8	»	»	1	1	3	»	»	»
Total.	....	134	»	9	11	20	113	1	16	15

(1) Hanovre, Mecklembourg et Oldenbourg.

récompenses.)

PERSE.					PORTUGAL.					PRUSSE (ASSOCIATION ALLEMANDE [2]).				
Nombre d'exposans.	Médailles de Conseil.	Médailles de prix.	Mentions honorables.	TOTAL des récompenses.	Nombre d'exposans.	Médailles de Conseil.	Médailles de prix.	Mentions honorables.	TOTAL des récompenses.	Nombre d'exposans.	Médailles de Conseil.	Médailles de prix.	Mentions honorables.	TOTAL des récompenses.
»	»	»	»	»	»	»	»	4	4	47	2	9	9	20
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	18	»	12	7	19
»	»	»	»	»	»	»	3	3	6	32	»	1	5	6
»	»	»	1	1	»	»	3	17	20	43	»	11	27	38
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	»	1	»	1
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	12	2	4	»	6
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	21	»	»	2	2
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	47	1	11	10	22
»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	6	»	2	»	2
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	86	»	19	»	19
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	40	»	7	6	13
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	41	»	4	6	10
»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	56	»	9	8	17
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	42	»	4	4	8
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	28	»	6	9	15
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	18	»	2	»	2
»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	23	»	4	8	12
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	12	»	1	1	2
»	»	»	«	»	»	»	»	1	1	26	»	4	5	9
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	45	1	20	21	42
»	»	»	»	»	»	»	»	3	3	23	2	4	6	12
»	»	»	»	»	»	»	»	3	3	10	»	1	1	2
»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	10	»	3	3	6
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	36	»	2	1	3
»	»	»	»	»	»	»	1	1	2	11	»	1	6	7
»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	16	»	4	»	4
12	»	»	»	»	»	»	3	1	4	57	»	10	6	16
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	57	1	5	6	12
12	»	»	1	1	157	»	14	35	49	872	9	161	157	327

[2] Sauf les Etats particulièrement dénommés.

(*Suite du Tab*

CLASSES.	SECTIONS.	BAVIÈRE (ASSOCIATION ALLEMANDE). Nombre d'exposans.	Médailles de Conseil.	Médailles de prix.	Mentions honorables.	TOTAL des récompenses.	FRANCFORT-SUR-LE-MEIN (ASSOCIATION ALLEMANDE). Nombre d'exposans.	Médailles de Conseil.	Médailles de prix.	Mentions honorables.
A. Produits bruts......	I.	11	»	1	»	1	»	»	»	»
	II.	4	»	1	2	3	2	»	1	»
	III.	2	»	»	»	»	1	»	»	»
	IV.	2	»	1	1	2	1	»	»	»
B. Machines...........	V.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	VI.	»	»	»	»	»	1	»	»	»
	VII.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	VIII.	2	»	»	1	1	1	»	»	1
	IX.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	X.	14	2	2	2	6	3	»	»	1
C. Industries textiles..	XI.	1	»	»	2	2	1	»	»	»
	XII.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	XIII.	3	»	»	2	2	»	»	»	»
	XIV.	3	»	»	»	»	»	»	»	»
	XV.	4	»	»	1	1	»	»	»	»
	XVI.	1	»	»	1	1	3	»	»	1
	XVII.	6	»	1	2	3	4	»	»	»
	XVIII.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	XIX.	2	»	»	»	»	1	»	»	»
	XX.	1	»	»	»	»	»	»	»	»
D. Métaux ouvrés, vitrifications et produits chimiques....	XXI.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	XXII.	2	1	»	»	1	4	»	»	1
	XXIII.	3	»	»	»	»	1	»	»	1
	XXIV.	2	»	»	3	3	2	»	»	1
	XXV.	1	»	1	»	1	»	»	»	»
E. Manufactures diverses..............	XXVI.	10	»	2	1	3	»	»	»	»
	XXVII.	2	»	1	»	1	»	»	»	»
	XXVIII.	5	»	1	»	1	1	»	»	»
	XXIX.	7	»	2	»	2	4	»	»	1
F. Beaux-Arts......	XXX.	11	»	3	3	6	3	»	»	»
Total........	....	99	3	16	21	40	33	»	1	7

…es récompenses.)

GRAND DUCHÉ DE HESSE (ASSOCIATION ALLEMANDE).					LUXEMBOURG (ASSOCIATION ALLEMANDE).					NASSAU (ASSOCIATION ALLEMANDE).				
Nombre d'exposans.	Médailles de Conseil.	Médailles de prix.	Mentions honorables.	TOTAL des récompenses.	Nombre d'exposans.	Médailles de Conseil.	Médailles de prix.	Mentions honorables	TOTAL des récompenses.	Nombre d'exposans.	Médailles de Conseil.	Médailles de prix.	Mentions honorables.	TOTAL des récompenses.
4	»	1	»	1	»	»	»	»	»	5	»	1	1	2
3	»	1	1	2	»	»	»	»	»	1	»	1	»	1
8	»	1	1	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
8	»	1	»	1	»	»	»	»	»	1	»	1	»	1
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
2	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
8	»	3	1	4	1	»	»	1	1	»	»	»	»	»
9	»	1	4	5	»	»	»	»	»	»	«	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
3	»	»	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
3	»	»	2	2	1	»	1	»	1	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
2	»	»	1	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	«
2	»	»	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
4	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	3	»	»	»	»
3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
14	»	»	1	1	»	»	»	»	»	3	»	2	»	2
1	»	»	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
80	»	8	14	22	6	»	1	1	2	13	»	5	1	6

(*Suite du Table*

CLASSES.	SECTIONS.	SAXE (ASSOCIATION ALLEMANDE).					WURTEMBERG (ASSOCIATION ALLEMANDE).			
		Nombre d'exposans.	Médailles de Conseil.	Médailles de prix.	Mentions honorables.	TOTAL des récompenses.	Nombre d'exposans.	Médailles de Conseil.	Médaille de prix.	Mentions honorables.
A. PRODUITS BRUTS......	I.	1	»	»	»	»	2	»	»	1
	II.	2	»	1	»	1	5	»	2	»
	III.	1	»	»	»	»	3	»	»	»
	IV.	6	»	»	4	4	1	»	1	»
B. MACHINES............	V.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	VI.	2	»	»	»	»	2	»	»	»
	VII.	1	»	»	»	»	»	»	»	»
	VIII.	1	»	»	»	»	2	»	»	»
	IX.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	X.	11	»	2	1	3	11	»	2	5
C. INDUSTRIES TEXTILES..	XI.	10	»	2	»	2	3	»	1	»
	XII.	42	»	14	»	14	3	»	»	»
	XIII.	1	»	»	»	»	»	»	»	»
	XIV.	6	»	2	1	3	4	»	»	1
	XV.	24	»	»	»	»	»	»	»	»
	XVI.	3	»	»	»	»	4	»	»	»
	XVII.	7	»	2	1	3	5	»	2	1
	XVIII.	2	»	»	»	»	3	»	»	»
	XIX.	32	»	5	3	8	6	»	»	»
	XX.	14	»	7	»	7	»	»	»	»
D. MÉTAUX OUVRÉS, VITRIFICATIONS ET PRODUITS CHIMIQUES....	XXI.	2	»	»	2	2	4	»	2	»
	XXII.	6	»	1	»	1	6	»	4	2
	XXIII.	1	»	1	»	1	4	»	»	»
	XIV.	»	»	»	»	»	1	»	»	»
	XXV.	2	»	1	»	1	»	»	»	»
E. MANUFACTURES DIVERSES..............	XVI.	1	»	»	»	»	3	»	»	1
	XXVII.	»	»	»	»	»	1	»	»	1
	XXVIII.	1	»	»	»	»	3	»	1	»
	XXIX.	4	»	»	»	»	29	»	5	2
F. BEAUX-ARTS......	XXX.	7	»	2	1	3	4	»	»	1
TOTAL...	....	190	»	40	13	53	109	»	20	15

récompenses.)

	ÉTATS-ROMAINS.				RUSSIE.					ÉTATS-SARDES.				
Nombre d'exposans.	Médailles de Conseil.	Médailles de prix.	Mentions honorables.	TOTAL des récompenses.	Nombre d'exposans.	Médailles de Conseil.	Médailles de prix.	Mentions honorables.	TOTAL des récompenses.	Nombre d'exposans.	Médailles de Conseil.	Médailles de prix.	Mentions honorables.	TOTAL des récompenses.
5	»	»	»	»	26	»	3	3	6	2	»	»	3	3
»	»	»	»	»	1	»	2	1	3	10	»	2	3	5
»	»	»	»	»	20	»	8	13	21	8	»	2	»	2
6	»	»	2	2	52	»	10	29	39	17	»	2	7	9
»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	2	»	»	»	»
»	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	8	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	7	»	1	1	2	2	»	1	»	1
»	»	»	»	»	2	»	»	»	»	1	»	»	»	»
»	»	»	»	»	12	»	6	»	6	2	»	»	»	»
»	»	»	2	2	15	»	4	5	9	7	»	6	1	7
»	»	»	»	»	15	»	1	3	4	1	»	»	»	»
1	»	»	»	»	5	»	1	»	1	»	»	»	»	»
1	»	»	»	»	40	»	3	»	3	2	»	»	»	»
2	»	1	»	1	3	»	1	1	2	2	»	1	1	2
»	»	»	»	»	5	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	10	»	»	1	1	3	»	1	2	3
»	»	»	»	»	14	»	2	3	5	2	»	»	»	»
»	»	»	»	»	3	»	2	»	2	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	2	»	3	1	4	3	»	»	»	»
»	»	»	»	»	7	2	1	»	3	3	»	2	»	2
»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	1	»	3	»	3	13	»	1	2	3
1	1	3	4	8	3	1	3	»	4	1	»	»	1	1
»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	2	»	1	»	1
1	»	»	»	»	4	»	3	1	4	7	»	3	1	4
35	»	3	1	4	5	»	1	2	3	5	»	»	»	»
52	1	7	9	17	263	3	60	65	128	95	»	22	21	43

(Suite du Ta

CLASSES.	SECTIONS.	AMÉRIQUE CENTRALE ET MÉRIDIONALE (1)					ESPAGNE (2).			
		Nombre d'exposans.	Médailles de Conseil.	Médailles de prix.	Mentions honorables.	TOTAL des récompenses.	Nombre d'exposans.	Médailles de Conseil.	Médailles de prix.	Mentions honorables.
A. Produits bruts.	I.	»	»	»	»	»	43	»	1	4
	II.	»	»	»	»	»	18	»	»	1
	III.	»	»	»	»	»	80	»	8	7
	IV.	»	»	»	2	2	72	»	13	18
B. Machines.	V.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	VI.	»	»	»	»	»	3	»	»	»
	VII.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	VIII.	»	»	»	»	»	8	»	1	»
	IX.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	X.	»	»	»	»	»	5	»	1	»
C. Industries textiles.	XI.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	XII.	»	»	»	»	»	6	»	»	»
	XIII.	»	»	»	»	»	8	»	1	»
	XIV.	»	»	»	»	»	4	»	1	1
	XV.	»	»	»	»	»	1	»	»	»
	XVI.	»	»	»	»	»	6	»	»	2
	XVII.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	XVIII.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	XIX.	»	»	»	»	»	8	»	3	1
	XX.	»	»	»	»	»	2	»	»	»
D. Métaux ouvrés, vitrifications et produits chimiques.	XXI.	»	»	»	»	»	»	»	»	1
	XXII.	»	»	»	»	»	4	»	3	»
	XXIII.	»	»	»	»	»	3	»	2	»
	XXIV.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	XXV.	»	»	»	»	»	»	«	»	»
E. Manufactures diverses.	XXVI.	»	»	»	»	»	2	»	»	1
	XXVII.	»	»	»	»	»	2	»	»	1
	XXVIII.	»	»	»	»	»	»	»	3	»
	XXIX.	12	»	1	»	1	3	»	5	3
F. Beaux-Arts.	XXX.	»	»	»	»	»	8	»	1	1
Total.	....	12	»	1	2	3	286	»	43	41

(1) Brésil, Chili, Mexique, Nouvelle-Grenade et Iles de la Société.

… récompenses.)

	SUÈDE ET NORWÉGE.				SUISSE.					TUNIS (3).				
…mbre …ex- …sans.	Mé-dailles de Conseil.	Mé-dailles de prix.	Men-tions honora-bles.	TOTAL des récom-penses.	Nombre d'ex-posans.	Mé-dailles de Conseil.	Mé-dailles de prix.	Men-tions honora-bles.	TOTAL des récom-penses.	Nombre d'ex-posans.	Mé-dailles de Conseil.	Mé-dailles de prix.	Men-tions honora-bles.	TOTAL des récom-penses.
14	»	2	3	3	2	»	1	1	2	»	»	»	»	»
7	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»
2	»	»	»	»	3	»	1	1	2	»	»	1	»	1
3	»	»	1	1	5	»	»	»	»	»	»	1	2	3
1	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1	»	»	»	»	4	»	1	»	1	»	»	»	»	»
2	»	»	»	»	»	»	2	1	3	»	»	»	»	»
7	»	»	»	»	5	»	1	1	2	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»
10	»	»	2	2	71	2	12	11	25	»	»	»	»	»
1	»	»	»	»	17	»	7	2	9	»	»	»	»	»
1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
5	»	»	»	»	13	»	17	10	27	»	»	»	»	»
5	»	»	»	»	13	»	»	1	1	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	14	»	»	»	»	»	»	»	»	»
3	»	»	»	»	15	»	1	1	2	»	»	»	»	»
3	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	14	»	3	»	3	»	»	»	»	»
5	»	4	»	4	24	»	11	3	14	»	»	»	»	»
2	»	»	»	»	1	»	2	2	4	»	»	»	4	4
7	»	1	1	2	8	»	1	2	3	»	»	»	»	»
7	»	»	1	1	4	»	1	»	1	»	»	»	»	»
6	»	»	»	»	7	»	4	2	6	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	1	»	»	1	1	»	»	»	»	»
8	»	»	»	»	2	»	»	2	2	»	»	»	1	1
5	»	1	1	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1	»	1	»	1	5	»	4	1	5	»	»	»	»	»
7	»	1	»	1	7	»	1	»	1	»	»	1	»	1
4	»	»	»	»	19	»	»	1	1	»	»	»	»	»
117	»	10	9	19	263	2	70	43	115	»	»	3	7	10

(… et 3) Une médaille non classée.

(Suite du Tab

CLASSES.	SECTIONS.	TURQUIE (1). Nombre d'exposans.	Médailles de Conseil.	Médailles de prix.	Mentions honorables.	TOTAL des récompenses.	TOSCANE. Nombre d'exposans.	Médailles de Conseil.	Médailles de prix.	Mentions honorables.
A. Produits bruts......	I.	»	»	»	»	»	8	»	2	»
	II.	»	»	»	»	»	1	1	2	1
	III.	»	»	1	»	1	4	»	1	12
	IV.	»	»	»	»	»	25	»	9	»
B. Machines............	V.	»	»	»	»	»	3	»	»	»
	VI.	»	»	6	»	6	1	»	1	»
	VII.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	VIII.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	IX.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	X.	»	»	»	»	»	2	1	2	»
C. Industries textiles..	XI.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	XII.	»	»	»	»	»		»	»	»
	XIII.	»	»	2	»	2	1	»	1	»
	XIV.	»	»	»	»	»	1	»	»	»
	XV.	»	»	»	»	»	4	»	»	»
	XVI.	»	»	1	»	1	1	»	»	»
	XVII.	»	»	»	»	»	1	»	»	»
	XVIII.	»	»	»	»	»	1	»	»	»
	XIX.	»	»	»	»	»	1	»	1	»
	XX.	»	»	3	4	7	2	»	2	»
D. Métaux ouvrés, vitrifications et produits chimiques....	XXI.	»	»	2	2	4	»	»	»	»
	XXII.	»	»	»	»	»	2	»	1	»
	XXIII.	»	»	»	»	»	3	»	»	»
	XXIV.	»	»	»	1	1	»	»	»	»
	XXV.	»	»	»	1	1	1	»	»	»
E. Manufactures diverses...............	XXVI.	»	»	»	»	»	3	»	3	2
	XXVII.	»	»	»	»	»	8	»	4	3
	XXVIII.	»	»	1	»	1	3	»	»	1
	XXIX.	»	»	3	1	4	2	»	1	2
F. Beaux-Arts......	XXX.	»	»	»	»	»	21	»	»	4
Total.........	....	»	»	19	9	28	99	2	30	25
Non classés.........	....	......	......	......	......	......	......	......	......	......
Total général...	....	......	......	......	......	......	......	......	......	......

(1) Une médaille non classée.

…s récompenses.)

TOTAL, POUR TOUS PAYS, PAR SECTIONS.					TOTAL, POUR TOUS PAYS, PAR CLASSES DE PRODUITS.				
Nombre d'exposans.	Médailles de Conseil.	Médailles de prix.	Mentions honorables	TOTAL des récompenses.	Nombre d'exposans.	Médailles de Conseil.	Médailles de prix.	Mentions honorables.	TOTAL des récompenses.
867	7	82	98	187	2,474	22	552	675	1,249
318	4	94	72	170					
641	6	129	132	267					
648	5	247	373	625					
498	6	84	»	90	3,022	88	516	163	767
366	22	97	»	119					
222	3	23	7	33					
494	9	75	26	110					
345	5	38	1	44					
1,097	43	199	129	371					
155	»	41	10	51	3,818	4	923	544	1,471
656	»	161	26	187					
284	»	124	60	184					
295	»	46	62	108					
228	1	60	40	101					
616	»	95	73	168					
405	1	88	78	167					
202	»	42	»	42					
559	2	161	103	266					
418	»	105	92	197					
243	1	87	88	176	1,705	32	510	407	949
917	12	299	204	515					
257	16	64	52	132					
166	1	31	37	69					
122	2	29	26	57					
602	5	69	67	141	1,801	14	371	249	634
205	4	80	95	179					
267	3	78	15	96					
727	2	144	72	218					
930	4	82	85	171	930	4	82	85	171
13,750	164	2,954	2,123	5,241	13,750	164	2,954	2,123	5,241
....	....	....	....	....	187	7	»	»	7
....	....	....	....	....	13,937(2)	171	2,954	2,123	5,248

(2) Voir la note, page 11.

EXTRAIT DU DEUXIÈME RAPPORT

DES COMMISSAIRES ROYAUX.

De l'emploi du reliquat des fonds produits par l'Exposition de Londres.

«..... Un grand nombre de propositions et d'adresses ont été trans-
« mises à la Commission royale sur cet objet.

«..... Les membres de la Commission ont donné une attention particulière aux mémoires émanés des villes manufacturières les plus « importantes, telles que Birmingham, Bristol, Halifax, Hull, Oldham, « Sheffield, ainsi que des districts à poteries du Staffordshire. Ces mémoi- « res indiquent clairement le haut prix qu'attachent ces centres, si com- « pétens dans la question, à l'établissement d'institutions propres à fa- « miliariser les personnes qui se livrent à l'industrie et au commerce « avec les principes des sciences et des arts qui s'y rapportent. Ces « adresses, en outre, et la tendance générale de l'opinion publique ont « confirmé les Commissaires dans la pensée que le vœu le plus pres- « sant du pays est de voir employer ces fonds à «*augmenter les ressources « de l'éducation industrielle et à étendre l'influence de la science et de l'art « sur l'industrie productive.*»

«..... Notre opinion (disent les Commissaires) est que, si le reliquat « en question était appliqué à l'entretien d'une grande institution d'en- « seignement, répondant largement aux besoins de l'industrie et reliée « à des institutions similaires dans les provinces, il en ressortirait de « très importans résultats; tandis que, si ce fonds était réparti entre un « grand nombre d'institutions locales, comme le demandent quelques- « uns des mémoires précités, le résultat serait comparativement sans « valeur.

«..... Pour que le pays tire d'une institution telle que celle dont « il vient d'être parlé, la somme d'avantages la plus considérable possible, « il importe qu'elle soit établie *dans la métropole*, et mise en état, à l'aide « de bourses ou autres cotisations, de s'affilier les établissemens locaux, « tant de ce pays que de l'Inde (1) et de nos possessions coloniales,

(1) Le récent établissement, à Madras, d'un Muséum de géologie, auquel est attachée une école des arts industriels, indique assez le besoin que ressentait l'Inde de semblables institutions.

« de manière à disséminer, autant que possible, le fruit de ses travaux, « et à tirer un grand avantage de l'échange des renseignemens entre « l'institution mère et les corps associés.

« Il nous paraît désirable aussi que l'institution proposée agisse de « concert avec les institutions étrangères analogues; nous pensons, en « effet, que les individus de tous pays devraient être appelés à profiter « des avantages de cette institution : fournir à ceux qui peuvent visiter « l'Angleterre, dans le but de s'instruire, des facilités sur tous les objets « relatifs à la science, aux arts, aux manufactures, au commerce, c'est « un moyen de reconnaître la généreuse coopération que toutes les na- « tions ont prêtée à l'Exposition universelle de 1851. Il importe de plus « d'assurer la continuation des rapports d'amitié que cette Exposition a, « nous le croyons, inaugurés, et l'Angleterre ne peut que gagner à « l'échange des lumières avec les autres pays.

« Pour créer les liens nécessaires entre ces diverses institutions, il « nous paraît exister une première base dans les *Ecoles provinciales* « *de dessin*, dont plus de 20 sont aujourd'hui établies en ce pays; dans « diverses institutions industrielles, telles que l'*Ecole des arts d'Edim-* « *bourg*, l'*Ecole des mines de Newcastle*, etc., et, enfin, dans les *Instituts* « *mécaniques* appartenant à différentes villes.

« Les écoles de dessin sont soutenues, quant à présent, en partie « par les allocations du Parlement, en partie par les souscriptions lo- « cales et par les taxes que paient les élèves. Les instituts mécaniques, « au contraire, ont cherché, en ces dernières années, à étendre leur « importance comme établissemens d'instruction systématique; ils ont « de plus manifesté un vif désir d'entrer en rapport avec une *institution* « *centrale* à Londres; c'est ce qui résulte d'un important et influent « *meeting* tenu à la Société des Arts, le 18 mai dernier, et qui a eu pour « effet de déterminer l'union de plus de 220 institutions, comptant « plus de 90,000 membres, tous en correspondance avec cette Société.

«..... Un autre exemple à citer, c'est la Société Royale de Dublin, « qui reçoit du Parlement une subvention annuelle de plus de 6,000 livres « sterling (150,000 fr.) pour le paiement de ses professeurs et pour les « autres besoins de l'institution, et qui a l'habitude d'envoyer des pro- « fesseurs faire des cours dans les villes qui le demandent.

«.....Des institutions consacrées à l'enseignement industriel existent « dans la plupart des Etats du continent, et ont acquis un développe- « ment progressif durant les quinze dernières années. On a générale- « ment attribué l'accroissement marqué de la production continentale « à la connaissance des forces naturelles qu'ont répandue ces établisse- « mens parmi les individus engagés dans l'industrie.

« Dans les pays où le combustible et le matériel des machines n'exis- « taient point, ou ne se trouvaient qu'en petite quantité, on a natu- « rellement attaché plus d'importance à l'*élément intellectuel* de la pro- « duction que dans notre pays, où l'abondance de ces matières a donné « l'impulsion au travail et créé une grande expérience pratique. Il a « longtemps été de principe, dans les Etats étrangers, que l'application « de la science et de l'art à la production ferait plus que balancer « l'avantage résultant du bas prix de la matière première; et qu'en aug- « mentant les facilités de la locomotion, on diminuerait la valeur de « la matière comme élément de la manufacture; on a pensé aussi qu'on « acquerrait plus promptement l'expérience acquise par les autres na-

« tions, et que, conséquemment, avec le temps, on réduirait la con-
« currence industrielle à une habile et intelligente économie dans l'ap-
« plication des forces naturelles.

« A ce sujet, le docteur Playfair, qui a récemment visité, à l'étranger, un grand nombre d'institutions d'enseignement industriel, les représente comme ayant, en général, obtenu les plus remarquables succès. La meilleure preuve de leur utilité pour la production, c'est que les élèves qui y ont étudié sont l'objet d'une demande constante de la part des établissemens industriels; et que, par suite, le nombre des élèves y augmente partout. On a calculé que, dans l'Allemagne seulement, 13,000 individus reçoivent annuellement la haute instruction technique et scientifique des écoles de commerce et des institutions polytechniques; d'un autre côté, plus de 30,000 ouvriers reçoivent l'enseignement des élémens de la science et de l'art, dans des écoles où ils vont puiser l'instruction à leurs momens de loisir.

« Outre les écoles de commerce, qui sont aujourd'hui répandues dans toute l'Allemagne, il existe d'importantes institutions équivalant à des universités industrielles, dans les capitales de presque tous les Etats allemands. Leurs systèmes d'instruction varient à certains égards, mais ils s'accordent tous sur ce principe général que leur objet est d'*enseigner les principes de la science et de l'art au point de vue de la production*, en démontrant la nature et les différences des divers procédés techniques, mais en laissant ensuite aux ateliers ou aux manufactures à en enseigner l'application pratique. Ils apprennent plutôt à l'élève à être un manufacturier intelligent, qu'ils n'en font réellement un manufacturier. On s'occupe peu, dans ces écoles supérieures, d'enseigner les principes élémentaires de la science, l'élève qui y est admis étant présumé les posséder déjà, et les cours qui s'y font étant consacrés à l'application même de ces principes.

« Ces écoles techniques sont considérées comme tellement essentielles aux progrès de l'industrie que des Etats d'ordre secondaire, tels que le Grand-Duché de Bade, en entretiennent à grands frais. Ainsi l'institution de Carlsruhe, située dans un bâtiment vaste et commode où l'on trouve tout le matériel et les appareils qu'exigent les musées, les laboratoires, les ateliers, comporte 330 élèves, et ne compte pas moins de 41 professeurs et maîtres. En France, l'Ecole centrale des arts et manufactures, institution qui a constamment obtenu le plus grand succès, instruit annuellement 300 élèves dans les plus hautes branches de l'art et de la science appliquée, et son influence sur l'industrie est considérée comme si importante, que le Gouvernement et les conseils généraux de 29 départemens de la France ont établi des cours (1) répondant par leur objet à cette institution, c'est-à-dire ayant pour but d'instruire les individus pauvres chez lesquels on remarquerait des dispositions extraordinaires. Les élèves de cet établissement trouvent un emploi dès leur sortie de l'école, et déjà l'on en compte plus de 500 occupant des positions importantes dans les diverses parties du monde. L'Ecole centrale se trouve aujourd'hui trop petite pour les demandes de l'industrie française, et on se propose de lui donner plus d'extension. En nous référant au travail

---

(1) Le texte dit *exhibitions* (expositions), mais on a pensé qu'il y avait erreur.

« du docteur Playfair sur les institutions industrielles des divers pays,
« pour ce qui regarde l'instruction des classes moyennes et des arti-
« sans, nous ferons remarquer que l'accroissement du nombre des élèves,
« et la promptitude avec laquelle ils trouvent à se pourvoir d'emplois,
« dénotent suffisamment l'influence de ces institutions sur l'industrie,
« et sont un témoignage évident aussi de celle qu'elles exercent sur le
« développement de la production dans les pays étrangers. »

---

ris, Imprimerie de Paul Dupont.

